

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE CONCEPTEUR DANS LA PARTICIPATION PUBLIQUE :

LE CAS DES TOD DU GRAND MONTRÉAL

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES URBAINES

PAR

NADIA BOUHEND

MARS 2020

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.07-2011). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce mémoire a été possible grâce au concours de plusieurs personnes à qui je voudrais témoigner toute ma gratitude.

Je souhaite avant tout remercier ma directrice de mémoire, Florence Paulhiac, pour ses conseils qui ont contribué à alimenter ma réflexion, pour la confiance qu'elle m'a constamment témoignée et pour sa grande disponibilité.

L'enseignement de qualité donné durant mon parcours en maîtrise a représenté une profonde satisfaction intellectuelle, merci donc aux enseignant.e.s-chercheur.e.s.

Un grand merci aux professionnel.le.s interviewé.e.s pour leur disponibilité et leur confiance.

J'aimerais exprimer toute ma gratitude à mon mari Yazid Normach de m'avoir encouragée et épaulée dans ce retour aux études.

Je rends hommage également à mon professeur et ami, feu Kedah Jamal Eddine.
« *Quelqu'un meurt, et c'est comme un arbre qui tombe. Mais si c'était une graine germant dans une terre nouvelle* » Benoît Marchon.

DÉDICACE

Je dédie ce mémoire à la révolution du sourire
du peuple algérien - 22 février 2019.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	iii
DÉDICACE	v
TABLE DES MATIÈRES	vii
LISTE DES FIGURES	xi
RÉSUMÉ	xiii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1. REVUE DE LITTÉRATURE LE CONCEPTEUR DANS L'URBANISME PARTICIPATIF	5
1.1. La participation en urbanisme : définition, contexte et formes.....	5
1.1.1. Définition de la participation publique en urbanisme.....	5
1.1.2. Émergence de la participation publique en urbanisme et ses différentes formes	7
1.1.2.1. La montée des mouvements urbains et l'enjeu de la gouvernance urbaine.....	7
1.1.2.2. Tournant communicationnel et collaboratif en urbanisme.....	9
1.1.2.3. Critique postmoderniste : émergence du <i>New Urbanism</i>	11
1.1.2.4. Les différentes formes de la participation publique.....	13
1.1.3. Enjeux du développement urbain durable et de l'urbanisme participatif.....	15
1.2. Le concepteur face à l'émergence de l'urbanisme participatif : repositionnement, nouvelles pratiques et changement de rôle.....	17
1.2.1. Repositionnement du concepteur dans le cadre de l'urbanisme participatif.....	17
1.2.1.1. Le concepteur face à la commande publique.....	18
1.2.1.2. Le concepteur face à l'intégration des habitants.....	20
1.2.2. Transformation des pratiques des concepteurs en urbanisme.....	22
1.2.3. Les nouvelles postures des concepteurs dans la participation publique.....	27
1.2.3.1. Le concepteur, le formateur-réformé.	27
1.2.3.2. Le concepteur-animateur	29
1.2.3.3. Concepteur-médiateur et concepteur-négociateur.....	30
CHAPITRE 2. PROBLÉMATIQUE LE CONCEPTEUR DANS LES PROCESSUS PARTICIPATIFS DES TOD.....	33
2.1. La participation publique dans le TOD	33
2.1.1. Le Transit Oriented Development : définition et ambitions.....	33
2.1.2. Le rôle de la participation dans la mise en œuvre du TOD.....	38
2.1.2.1. La participation publique et la gouvernance dans le TOD.....	38
2.1.2.2. L'acceptabilité sociale dans le TOD : le défi de la participation publique.	41
2.1.2.3. La portée de la participation publique dans le TOD.....	44

2.2. Le concepteur et la participation publique dans le TOD : un angle mort des études urbaines	47
2.2.1. Les changements des cultures professionnelles des concepteurs par la participation publique	47
2.2.1.1. L'intégration des habitants dans la production urbaine : perceptions et objectifs des concepteurs.....	48
2.2.1.2. La portée de la participation publique : le rôle et les tâches du concepteur	51
2.2.2. Le concepteur dans les processus participatifs des TOD : une inconnue	55
2.3. Objectif général de la recherche.....	56
 CHAPITRE 3. CADRE CONCEPTUEL.....	 59
3.1. L'approche par les cultures professionnelles.....	59
3.1.1. Les savoirs et le pouvoir.....	61
3.1.1.1. Le concepteur face aux savoirs habitants.....	61
3.1.1.2. Le dispositif participatif : un mécanisme d'intégration des savoirs habitants. ..	64
3.1.1.3. Les moments d'intégration des savoirs habitants	65
3.1.1.4. Les objectifs des concepteurs vis-à-vis de la participation publique.	67
3.1.2. Les codes culturels.....	69
3.1.2.1. Les apprentissages : expériences et adaptation.....	70
3.1.2.2. Résistance au changement ou les nœuds de résistance	72
3.2. Questions spécifiques de la recherche et hypothèses	73
 CHAPITRE 4. CADRE MÉTHODOLOGIQUE.	 77
4.1. Cas d'étude : les TOD à Montréal	77
4.1.1. Le TOD : un instrument de la gouvernance urbaine métropolitaine	77
4.1.1.1. L'émergence du TOD dans les politiques urbaines métropolitaines	78
4.1.1.2. Les bureaux de projet dans les projets novateurs.....	80
4.1.2. Mise en œuvre des TOD montréalais : la participation publique	84
4.1.3. Mise en œuvre des TOD montréalais : le rôle attribué au concepteur	85
4.2. Approche Méthodologique.....	85
4.2.1. Phase préparatoire de collecte de données.....	86
4.2.1.1. Sélection des TOD et des firmes d'urbanisme	86
4.2.1.2. Bilan de la participation publique des TOD sélectionnés	89
4.2.1.3. L'analyse documentaire.....	89
4.2.2. Phase principale de collecte de données.....	90
4.2.2.1. L'entrevue semi-dirigée.....	90
4.2.2.2. Le guide d'entretien.....	91
4.2.2.3. Le choix de l'échantillon des personnes interviewées.	92
4.2.2.4. Analyse du contenu des entretiens.....	92
4.2.2.5. Les modalités de contact des répondants et de déroulement des entretiens	93

4.3. Les aspects éthiques de la recherche	94
CHAPITRE 5. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.	97
5.1. La participation publique des TOD montréalais : des processus différenciés	97
5.1.1. Arrimage des processus participatifs à la démarche des bureaux de projets	97
5.1.2. Enjeux et dynamiques des débats dans les processus participatifs des TOD	100
5.2. Le rôle du concepteur dans la participation publique : différenciation et portée	102
5.2.1. Les objectifs du concepteur vis-à-vis de l'intégration des habitants	102
5.2.1.1. Adhésion au plan ou acceptabilité sociale	103
5.2.1.2. Construction des connaissances.	104
5.2.2. Le rôle du concepteur dans la portée de la participation publique : savoirs, mécanismes et moments	107
5.2.2.1. Savoirs légitimés par le concepteur dans les processus participatifs des TOD	108
5.2.2.2. Mécanismes d'intégration des habitants par les concepteurs : activités et outils	110
5.2.2.3. Les moments de la participation	122
5.2.3. Postures, pratiques et savoirs mobilisés	123
5.3. L'impact de la participation publique sur la transformation des cultures professionnelles du concepteur	128
5.3.1. Les apprentissages par la capitalisation des expériences	128
5.3.1.1. Sur les pratiques participatives des concepteurs	129
5.3.1.2. Sur les pratiques de la conception urbaine	131
5.3.2. Les « nœuds de résistance »	132
5.3.3. Arrimage du processus participatif aux modalités de conception urbaine	134
5.4. Le concepteur dans les processus participatifs : spécificités des TOD montréalais ...	137
5.4.1. Le contexte local de la participation : TOD Vs banlieue	137
5.4.2. Le concepteur dans l'écosystème d'acteurs	139
5.4.2.1. Vis-à-vis de la municipalité	139
5.4.2.2. Vis-à-vis de la population locale.	141
5.4.2.3. Vis-à-vis des professionnels de la participation	143
CONCLUSION	145
ANNEXE 1. SYNTHÈSE DES PROJETS NOVATEURS SÉLECTIONNÉS	151
ANNEXE 2. SÉLECTION DES FIRMES D'URBANISME	153
ANNEXE 3. ARRIMAGE DES PROCESSUS PARTICIPATIFS	155
ANNEXE 4. GRILLE D'ENTRETIEN	163
ANNEXE 5. FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	165

ANNEXE 6. COURRIEL DE RECRUTEMENT.....	169
ANNEXE 7. CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE.....	171
ANNEXE 8. SYNTHÈSE DES FIRMES DANS LES TOD SÉLECTIONNÉS.....	173
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	175

LISTE DES FIGURES

Figure	Page
1.1 Les huit échelons sur l'échelle de la participation	15
2.1 Illustration originale du TOD	36
2.2 Image synthèse - Espace public TOD	36
2.3 Schéma de la problématique	57
3.1 Schéma conceptuel de la recherche.....	75
4.1 PMAD de 2012 - Seuils de densité des aires TOD	79
4.2 Carte d'identification des 17 projets novateurs.....	81
4.3 Étapes de la démarche des projets novateurs	83
4.4 TOD montréalais sélectionnés dans la recherche.....	87
4.5 Synthèse des entrevues effectuées.....	88
4.6 Grille d'analyse.....	93
4.7 Anonymisation des participants	95
5.1 Intégration des dispositifs participatifs - TOD de Candiac	98
5.2 Intégration des dispositifs participatifs - TOD de McMasterville.....	99
5.3 Diversification des activités et des outils participatifs	100
5.4 Nature et dynamique des débats dans les processus participatifs des TOD	101
5.5 Atelier portes ouvertes - TOD de McMasterville.....	114
5.6 Séance d'information - TOD de Mont-Saint-Hilaire	114
5.7 Atelier de <i>codesign</i> - TOD de Sainte-Thérèse	115
5.8 Atelier d'idéation - TOD de Mont-Saint-Hilaire.....	115
5.9 Réalisation d'une maquette - TOD de Sainte-Thérèse.....	117
5.10 Dessins sur les plans - TOD de Cartier	117
5.11 Images dans les kiosques participatifs - TOD De la Concorde.....	118
5.12 Perspective TOD de Sainte-Thérèse	119

5.13 Exemple densification - TOD de Cartier.....	119
5.14 Sondage en ligne - TOD de McMasterville.....	120
5.15 Marche exploratoire - TOD de Sainte-Thérèse	121
5.16 Marche exploratoire - TOD De la Concorde.....	121
5.17 Arrimage du processus participatif aux modalités de conception	136
5.18 Extraits du document de présentation - Séance d'information.....	142

RÉSUMÉ

L'émergence de la participation publique en urbanisme a, non seulement, transformé les modalités de gestion des territoires, mais a également bouleversé les rôles et les tâches du concepteur de l'urbain. En effet, l'impératif participatif amène les concepteurs à modifier leurs manières de concevoir les projets urbains et d'acquérir de nouvelles compétences communicationnelles, pédagogiques et sociales, pour intégrer les habitants dans la production du projet. Cette transformation dans les cultures professionnelles du concepteur lui procure de nouvelles postures. Il devient « formateur », « animateur », « médiateur » ou « négociateur ». En parallèle, l'émergence de l'impératif participatif en urbanisme a engendré de nouveaux concepts d'aménagements durables dont le *Transit Oriented Development* (TOD) qui arrime territoire et transports. Le TOD devient un instrument incontournable des politiques urbaines, notamment à Montréal. Sa mise en œuvre locale contribue à institutionnaliser la participation publique à l'échelle des municipalités. Cependant, nonobstant le foisonnement des travaux académiques sur le TOD et son adoption par les professionnels de l'urbain, aucune recherche à notre connaissance ne pose une analyse du rôle du concepteur de l'urbain dans les processus participatifs des TOD montréalais. De ce fait, notre recherche a comme objectifs de comprendre, non seulement ce rôle, mais également la portée de la participation publique sur les cultures professionnelles des concepteurs. Par l'entrée des cultures professionnelles, nous mobilisons deux approches conceptuelles: par les savoirs et par les codes culturels. Elles nous permettent tout d'abord de comprendre les mécanismes d'élaboration des dispositifs participatifs par les concepteurs et leurs rôles dans la différenciation de la démarche participative du TOD à l'échelle locale. Aussi, elles nous enseignent sur les transformations des cultures professionnelles des concepteurs qui s'apparentent à un processus d'apprentissages par la capitalisation de ses expériences dans les dispositifs participatifs. Ces transformations sont confrontées à des résistances vis-à-vis de l'intégration des habitants. Par ailleurs, l'arrimage de la démarche participative aux modalités de conception urbaine démontre une appropriation de l'impératif participatif, intégré à la « boîte à outils » de la conception urbaine.

Mots clés : Concepteur, participation publique, cultures professionnelles, TOD

INTRODUCTION

(le concepteur) il n'est plus le producteur de l'urbain, il est l'accoucheur du débat. (Combe *et al.*, 2012, p.15).

La participation publique a émergé en réponse à la montée en puissance des mouvements urbains, aux critiques de l'urbanisme fonctionnaliste et aux travaux d'histoire et des sciences sociales de *Jürgen Habermas*. Ces bouleversements ont transformé les modalités de gestion des territoires en multipliant les acteurs et les échelles des planifications. En parallèle, il est constaté un changement de paradigme en urbanisme qui devient durable et participatif et dans lequel la participation publique est envisagée comme un instrument de mise en œuvre de ses projets (Gariépy, 2008). Dans ce contexte, le rôle et les tâches du concepteur en urbanisme se trouvent bouleversés. Il doit développer de nouvelles pratiques et compétences afin de répondre, non seulement aux nouveaux paradigmes en urbanisme, mais également aux demandes croissantes des acteurs publics d'intégrer les habitants dans la mise en œuvre des politiques urbaines. Pour les professionnels de l'urbain, la participation publique est une méthode qui vise à déterminer les besoins des habitants et les connaissances de leur territoire pour les intégrer dans les plans. Pour ce faire, ces professionnels tentent de mobiliser différents savoirs : communicationnels, pédagogiques, sociaux, qui leur procurent de nouvelles postures. Ils deviennent formateurs, animateurs, médiateurs ou négociateurs. Ainsi, la participation publique a un impact conséquent sur les cultures professionnelles du concepteur et sur ses modalités de conception urbaine, notamment dans le cadre du développement urbain durable (DUD).

Le DUD, en adoptant une perspective collaborative et participative dans ses planifications, devient l'élément central autour duquel s'articule l'action urbaine. Aussi, ce paradigme se décline en plusieurs courants d'aménagement, notamment le *Transit*

Oriented Development (TOD). Ce dernier puise dans les objectifs sociaux, économiques et environnementaux du DUD, en arrimant urbanisme et transport. Bien que ce concept connaisse un foisonnement de travaux scientifiques sur ses définitions, ses objectifs et ses caractéristiques substantielles et procédurales, peu de recherches éclairent le rôle de la participation publique dans la production du TOD. Ces recherches rapportent, néanmoins, que la participation publique est un des facteurs qui contribuent à l'échec ou à la réussite de la réalisation du projet TOD. En effet, elle est perçue comme un vecteur d'acceptation sociale du projet, ou un catalyseur de *Nimbysme* et de controverses. Cependant, certaines recherches perçoivent une portée substantielle sur le projet TOD qui entraîne une modification du contenu des plans.

À la lumière de ce qui est mentionné précédemment, nous constatons qu'aucune recherche, à notre connaissance, n'appréhende le rôle des concepteurs de l'urbain dans les processus participatifs des *Transit-Oriented Development*. Notre recherche a comme objectif d'analyser non seulement le rôle des concepteurs de l'urbain dans le processus participatif des projets TOD, mais également la portée de la participation publique sur les cultures professionnelles de ces concepteurs. Ce mémoire vise à enrichir la connaissance par l'analyse des mécanismes d'appropriation de la participation publique par les acteurs de l'urbanisme. Il participe également à la compréhension des modes de fonctionnement d'un acteur particulier « le concepteur », appréhendé dans un processus participatif particulier.

Aussi, notre mémoire s'inscrit dans le cadre de la recherche sur le T.O.D. dans les grandes villes canadiennes — *Évaluation d'un instrument de coordination urbanisme-transport* — (CRSH), dont la titulaire est Florence Paulhiac¹, ma directrice de recherche. Dans le cadre de cette subvention, nous avons collaboré en 2018, avec

¹ Florence Paulhiac, professeure au Département des études urbaines et touristiques de l'ESG-UQAM et titulaire de la Chaire In.SITU Innovations en Stratégies Intégrées Transport-Urbanisme.

Florence Paulhiac et Juliette Maulat² dans la recherche qui s'intitule : « *Le rôle de la participation publique dans la mise en œuvre des TOD : controverses, enjeux orphelins et différenciation des projets* ». Ce travail avait comme objectifs : l'identification des processus, des modalités et des temporalités de la participation publique dans la mise en œuvre des TOD montréalais ainsi que l'analyse des contenus de la participation et sa portée sur l'action publique.

Le premier chapitre de ce mémoire vise à introduire notre objet de recherche en faisant l'état de la littérature existante sur le concepteur dans l'urbanisme participatif. Il souligne : la participation publique, son contexte d'émergence en urbanisme et les différentes formes qu'elle prend. Il identifie ensuite les différents enjeux relatifs à l'urbanisme durable et participatif. À partir de cette mise en contexte, il fait ressortir les divers repositionnements du concepteur face à l'émergence de l'impératif participatif en urbanisme, les principales mutations de ses pratiques professionnelles et enfin les nouveaux rôles qu'il prend dans le cadre des démarches participatives. Le deuxième chapitre constitue la problématique et sera l'occasion de présenter le contexte de la participation publique dans les TOD. Nous articulons cette partie avec celle de la présentation du rôle des concepteurs dans les dispositifs participatifs des projets urbains. Cette articulation permet de construire le questionnement et l'objectif de recherche. Le troisième chapitre présente les bases conceptuelles de la recherche. Il décrit, tout d'abord, l'approche des cultures professionnelles qui mobilise deux concepts corrélés : par les savoirs et par les codes. Les sections précédentes sont suivies des questions et des hypothèses spécifiques de la recherche. Enfin, un schéma conceptuel relatif à la recherche est présenté. Le quatrième chapitre présente le cadre méthodologique de la recherche. La première partie aborde le contexte territorial des TOD montréalais. La deuxième partie vise à décrire la méthodologie élaborée afin d'opérationnaliser la recherche. Dans la troisième partie, il s'agit d'identifier les dif-

² Maître de conférences en urbanisme et en aménagement à l'Université Paris 1.

férents aspects éthiques adoptés pour la bonne conduite déontologique de la recherche. Le dernier chapitre comporte les résultats des quatre sections de l'analyse : l'analyse documentaire sur les démarches participatives des TOD montréalais étudiés ; les rôles et les tâches des concepteurs dans les processus participatifs des TOD ; l'impact de la participation publique sur les cultures professionnelles des concepteurs ainsi que les spécificités relatives aux TOD montréalais. Nous concluons ensuite en effectuant un retour sur les principaux objectifs de recherche et en mettant nos questionnements initiaux et les hypothèses postulées en regard des résultats ressortis dans l'analyse.

CHAPITRE 1.

REVUE DE LITTÉRATURE | LE CONCEPTEUR DANS L'URBANISME PARTICIPATIF

Ce premier chapitre vise à introduire notre objet de recherche en faisant l'état de la littérature existante sur le concepteur dans l'urbanisme participatif. Il s'agira tout d'abord de définir la participation publique, son contexte d'émergence en urbanisme, les différentes formes qu'elle prend ainsi que l'identification des différents enjeux de l'urbanisme durable et participatif. À la lumière de ce qui ressort, nous identifierons les repositionnements du concepteur face à l'émergence de l'urbanisme participatif et les principales mutations de ses pratiques. Enfin, nous présenterons les nouvelles postures acquises par le concepteur en urbanisme dans le cadre des démarches participatives.

1.1. La participation en urbanisme : définition, contexte et formes

1.1.1. Définition de la participation publique en urbanisme

La « participation publique », « participation citoyenne », « démarches participatives », « débat public », etc., sont des termes utilisés pour appréhender plusieurs processus qui ont pour ambition : « associer des acteurs non publics au processus de construction des politiques urbaines et de planification... », et qui renvoient « ... à des démarches et des dispositifs très diversifiés » (Combe *et al.*, 2012, p.15). Tandis que *le débat public* est un terme général « polymorphe » (Ibid.) employé souvent en France, la *consultation publique* définit une démarche ponctuelle qui permet aux citoyens de participer dans la prise de décision sur les aménagements et la planification urbaine. La *participation publique* est souvent employée dans la littérature scientifique notamment québécoise (Bacqué et Gauthier, 2011; Combe *et al.*, 2012).

La participation se définit généralement suivant deux conditions : politique et sociale (Fezer et Heyden, 2007). Tout d'abord, selon Jacques Godbout, la participation est :

le processus d'échange volontaire entre une organisation (en l'occurrence l'état) qui accorde un certain degré de pouvoir aux personnes touchées par elle et ces personnes, qui acceptent en retour un certain degré de mobilisation en faveur de l'organisation. (Godbout, 1983, p.35).

En effet, l'intégration de la population dans les processus décisionnels serait un contrat qui se fait entre l'action publique qui, en garantie de la mobilisation des habitants, concède de se départir d'une partie de son pouvoir décisionnel (Thévoz et Dekkil, 2009). Cette transaction entre l'État et le citoyen peut s'opérer à différentes échelles (territoriale, métropolitaine ou locale) et comporte différents dispositifs d'intégration des habitants dans ces processus participatifs (Vodoz et al., 2013). Aussi, la participation des habitants se définit comme étant :

un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur. (Lascoumes et Le Galès, 2004, p.13).

Elle devient, ainsi, un instrument de l'action publique dans le cadre de l'urbanisme durable (Combe *et al.*, 2012; Gauthier, M et Paulhiac, 2008).

Ces dispositifs participatifs, à la fois initiés et institutionnalisés par l'action publique, font partie des instruments de la gouvernance urbaine. En effet, l'acteur public réclame une certaine légitimité en mobilisant les citoyens (Gourgues, 2010) dans le processus de prise de décision des politiques urbaines. Le design participatif appelé également « design social » devient ainsi un des instruments de gouvernance urbaine qui tente de garantir l'acceptabilité sociale des politiques publiques et d'atténuer les potentiels conflits entre les différents acteurs privés et publics (Jacob et Desage, 2015), engagés dans ces types de processus.

Dans ce contexte, Blondiaux (2017) met en avant deux visions antinomiques des chercheurs vis-à-vis de la participation : une première vision « idéaliste » qui avance que le modèle participatif favorise non seulement le renouvellement de l'urbanisme, mais également la démocratisation des politiques publiques urbaines. La deuxième vision « ultra-critique » considère les dispositifs participatifs uniquement comme des instruments de marketing politique. Toutefois, plusieurs recherches récentes proposent de dépasser l'opposition des deux visions en mettant en avant les différents contextes, dispositifs et processus de participation citoyenne dans lesquels des « épisodes participatifs », à l'échelle locale, peuvent être observés (Blondiaux, 2017; Maulat, 2016).

1.1.2. Émergence de la participation publique en urbanisme et ses différentes formes

Plusieurs travaux académiques ont défini les facteurs qui ont contribué à faire émerger la participation publique en urbanisme. À fin de structurer nos propos, nous nous basons sur la présentation des processus qui ont favorisé cette émergence, ayant été avancés par Bacqué et Gauthier (2011).

1.1.2.1. La montée des mouvements urbains et l'enjeu de la gouvernance urbaine

Les mouvements sociaux urbains dans les années 1960 ont répondu aux politiques publiques urbaines qualifiées d'autoritaires dans leur gestion de l'urbain. Ils ont contribué à démocratiser la gestion municipale en exprimant une demande sociale en faveur de la participation publique (Bond et Thompson-Fawcett, 2007). Ces crises que plusieurs gouvernements occidentaux ont traversées engendrent d'importantes transformations de l'action publique dans les démocraties occidentales. Elles les ont notamment contraints d'introduire des mécanismes de participation citoyenne dans les débats et les négociations qui mènent à la prise de décision (Stickells, 2011). Ainsi, en faisant émerger le « discours participatif », les mouvements sociaux urbains des années 1960 et 1970 mettent en avant l'enjeu de la délégation du pouvoir et du

savoir dans le cadre de la modernisation de l'action publique, principalement dans tout ce qui touche l'urbanisme (Adam *et al.*, 2015; Bacqué et Gauthier, 2011).

Ainsi, les dynamiques sociétales des années 1960 à 1970 ont favorisé le « passage du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine » (Bacqué et Gauthier, 2011, p.45). Cette transition a transformé les modalités de gestion des territoires en multipliant les acteurs et les échelles de projets (Ibid.). La gouvernance urbaine est définie comme étant un ensemble de pratiques collectives par lesquelles l'action politique est produite à partir d'un processus de négociation pour la mise en œuvre de : valeurs, normes, mécanismes et procédures, permettant de définir le bien commun en termes de développement territorial (Combe *et al.*, 2012; Le Gales, 1995). Ces pratiques nécessitent de la coopération entre les citoyens, les professionnels et les institutions « pour qu'ils mutualisent leurs connaissances, leurs ressources et leur légitimité, et pour qu'ils mettent une limite à leurs pratiques unilatérales et à leur concurrence » (Hamel et Jouve, 2006, p.36-40).

La gouvernance urbaine implique également un enrichissement de la démocratie représentative par de nouvelles procédures délibératives et consultatives (Blondiaux, 2008; Rui, 2004). Elle nécessite à la fois une relation plus directe avec les citoyens et des formes démocratiques de représentation à différentes échelles, notamment locales. Cette mise à niveau de la démocratie locale est un des éléments clés de l'avenir des villes et plus largement des sociétés occidentales (Ascher, 2008). La participation publique devient dans ce contexte un instrument de l'action publique en matière de planification du territoire (Combe *et al.*, 2012; Vodoz *et al.*, 2013).

À Montréal, les mouvements sociaux urbains ont contribué à démocratiser la gestion municipale, en exprimant une demande sociale en faveur de l'inclusion de la participation citoyenne dans la prise de décision publique (Hamel, 1991). Ils ont ainsi revendiqué la mise en place des organes de participation publique qui avaient pour mandat de favoriser la culture de la participation citoyenne (Gariépy, 2008). Pour ce

faire, ils ont instauré des dispositifs de consultation dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme. Selon eux, ces dispositifs apporteraient transparence et clarté dans la gestion municipale (Ibid.). Néanmoins, exiger la participation publique pour l'élaboration des documents d'urbanisme, ne garantirait pas une participation « réelle » du citoyen dans la prise de décision, même si elle favorise la création d'une forme de gouvernance urbaine (Jones *et al.*, 2013).

1.1.2.2. Tournant communicationnel et collaboratif en urbanisme

Les mouvements urbains ont généré, non seulement une contestation des pouvoirs politiques, mais également des paradigmes scientifiques. En effet, les travaux d'histoire des sciences sociales ont permis d'analyser et de documenter ces mouvements citoyens (Bacqué et Gauthier, 2011). Les travaux issus de la sociologie urbaine ont participé à alimenter les champs de l'urbanisme en mettant en avant les savoirs vernaculaires des habitants ainsi que leurs pratiques du territoire (Nez, 2011, 2012).

Tout d'abord, le concept de « droit à la ville » forgé par Lefebvre (1967), à la fin des années 1960, est à l'origine d'une politique urbaine qui permettrait aux citoyens de participer à la gestion et à la production de l'espace urbain (Stickells, 2011). Cette participation permettrait aux habitants : d'influencer les décisions dans le cadre de leur participation dans la production urbaine (Ibid.) et de devenir le lien entre l'action publique et la dimension spatiale de la ville (Schuman et Audureau, 1989).

Aussi, Habermas (1970), théoricien allemand en philosophie et en sciences sociales, propose une vision communicationnelle et collaborative de la planification « *collaborative planning, communicative planning* » qui favoriserait le dialogue et la médiation entre les différents acteurs. Ce modèle *habermassien*, démocratique et délibératif, est défini comme une : « activité publique d'échange d'opinions argumentées et processus de formation collective des préférences en vue d'une décision » (Berger, 2014, p.01).

La planification communicationnelle, qui émerge principalement dans les pays anglo-saxons, utilise des approches collaboratives pour produire une planification « interactive » (Healey, 1992). Elle construit ainsi son nouveau modèle rationnel « intersubjectif » (Bacqué et Gauthier, 2011), collectif et politique, de la planification (Ghorra-Gobin, 1989). Ce processus interactif et donc d'apprentissage se base sur l'interaction entre les acteurs qui participent à des dispositifs de participation et les divers systèmes de gouvernance urbaine principalement (Bacqué et Gauthier, 2011). Ainsi, la planification communicationnelle est envisagée comme :

un processus interactif et politique dans lequel le rôle des planificateurs consiste à favoriser des débats ouverts, informés et argumentés afin d'atteindre une solution acceptable pour l'ensemble des parties prenantes. (Combe *et al.*, 2012, p.15).

En effet, ce tournant communicationnel dans les planifications urbaines promeut les échanges entre les divers acteurs (Bacqué et Gauthier, 2011), il utilise le dialogue basé sur la négociation, la médiation et la concertation afin de définir les valeurs communes (Albrechts, 2002; Bacqué et Gauthier, 2011).

Cependant, pour mettre en place une participation inclusive qui favorise réellement l'échange et l'apprentissage, les processus participatifs devraient respecter un accès égal et inclusif de tous les acteurs (publics, professionnels, citoyens, etc.), aux arènes du débat (Bond et Thompson-Fawcett, 2007). Deux critères difficilement atteignables, notamment en raison des réticences des acteurs publics et des professionnels en urbanisme, à considérer le citoyen comme un acteur qui peut contribuer à la prise de décision et à la coproduction des plans (Ibid.). Cette réticence prend son origine, notamment sur une conception élitiste et technocratique issue du courant fonctionnaliste qui réservait l'expertise aux « spécialistes ». Ce courant s'est d'ailleurs trouvé critiqué, à partir des années 1970 (Biau *et al.*, 2012).

1.1.2.3. Critique postmoderniste : émergence du *New Urbanism*

En effet, les pratiques planificatrices rationnelles issues du courant fonctionnaliste en urbanisme ont contribué, à différentes échelles, à remodeler les territoires : dans le cadre des grandes opérations d'aménagements comme celles des grands ensembles, dans la mise en œuvre des programmes d'autoroutes et des développements suburbains au Canada et aux États-Unis (Bacqué et Gauthier, 2011). Cet urbanisme « autoritaire » contrôlait les règlements d'urbanisme en conjuguant une conception globale et un intérêt collectif qui répondent à un mode de gouvernement fermé, centralisé et doté de pouvoirs forts (Ascher, 2008). Les architectes du Congrès International d'Architecture Moderne (CIAM) ont ainsi proposé des solutions à la ville moderne, en se basant principalement sur les fonctions physiologiques essentielles des habitants (Jones et al., 2013). Ainsi, les nouveaux urbanistes, cautionnés par les pouvoirs politiques et économiques, auraient négligé leurs engagements envers les « besoins » variés des habitants (Ibid.).

En critiquant l'urbanisme fonctionnaliste, le courant postmoderniste des années 1970 plaide pour la reconnaissance de la diversité et de la pluralité des acteurs de l'urbanisme (Adam *et al.*, 2015). Cette reconnaissance a contribué en partie à renouveler le domaine de l'urbanisme en mettant à l'avant les enjeux de la démocratie locale en matière de planification urbaine (Combe *et al.*, 2012). Ce courant a contribué également à transformer le rôle des professionnels en remettant en question leurs pratiques urbanistiques et leurs visions planificatrices, et en mettant en avant les enjeux de la démocratie participative à l'échelle locale et territoriale (Bacqué et Gauthier, 2011).

Ainsi, émerge aux débuts des années 1980 le *New Urbanism*, sonnait le glas de l'urbanisme fonctionnaliste et rompant avec les principes de la charte d'Athènes, rédigée principalement par Le Corbusier et qui englobait les thèmes de la « ville fonctionnelle » (Bohl, 2000; Ghorra-Gobin, 2011). Cet urbanisme s'inscrit graduellement

dans une nouvelle ère de modernisation des sociétés occidentales qui connaissent une montée sans précédent de mutations sociales, un important développement technologique ainsi que des changements des enjeux collectifs de la ville (Ascher, 2008). En effet, le *New Urbanism* est en adéquation avec des dynamiques sociales complexes et la grande diversité des acteurs de la ville, dont il mobilise les connaissances par la négociation et l'interaction (Ibid.). Cette planification par le débat est influencée non seulement par les travaux de Habermas (1970), mais également par ceux des autres chercheurs qui s'inscrivent dans le courant de la planification communicationnelle et collaborative (Day, 2003). Elle prend en compte les dimensions du savoir, de la compréhension, de l'appréciation et du jugement en favorisant le dialogue et la médiation pour arriver à la définition des intérêts individuels et communs (Healey, 1992).

Cette nouvelle approche urbanistique est apparue également comme une alternative pragmatique au développement conventionnel à faible densité, en préconisant un processus de design et de planification participatifs, *Citizen-Based Participatory Planning and Design* (Bond et Thompson-Fawcett, 2007). Son objectif est de « repenser la ville » tout en la rendant plus conviviale, plus accessible aux piétons et aux cyclistes (Gagné, 2015). Elle propose également une diversification de la typologie de ses habitations : unifamiliale, duplex, multiplex, etc. (Ibid.). Cette approche innovante mobilise davantage de connaissances, d'expériences et de démocratie (Ascher, 2008), en intégrant les habitants dans les processus de définition des planifications et des aménagements urbains (Ibid.). Effectivement, du fait de sa « non-maîtrise » des savoirs scientifiques et techniques, l'habitant s'est trouvé souvent « disqualifié » dans les processus de prise de décision, en matière d'urbanisme (Pinson, 2004). De ce fait, le *New Urbanism* aurait grandement contribué à la promotion de l'intégration des habitants dans le processus de planification urbaine, dans le cadre la mise en place des dispositifs de participation citoyenne afin d'atteindre un consensus autour du plan (Ouellet, 2006).

1.1.2.4. Les différentes formes de la participation publique

La participation, en intégrant les différents acteurs, « se nuance cependant en plusieurs degrés d'influence sur les décisions » (Adam *et al.*, 2015, p.05). En effet, ces nuances ou « échelles » dans le mode d'intégration des citoyens dans la prise de décision, définissent l'intensité de la participation (Bacqué et Gauthier, 2011). Dans d'autres termes, il s'agit de définir la portée de la participation publique, selon la volonté des professionnels de la participation mandatés par l'action publique, d'informer, de consulter ou d'intégrer les citoyens dans le processus de prise de décision et dans la production du plan (Thévoz et Dekkil, 2009) :

Premièrement, la *séance d'information* est une rencontre qui vise l'accès des participants à l'information dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique urbaine, ou d'un aménagement (Adam *et al.*, 2015; Fung, 2006; Vodoz *et al.*, 2013). Ces informations, diffusées largement, permettraient aux habitants d'appréhender les enjeux et les objectifs intégrés par les concepteurs dans les futures planifications (Lacaze, 2007; Thévoz et Dekkil, 2009).

Deuxièmement, la *consultation publique* permet de prendre connaissance de l'avis des participants sur les planifications proposées par les concepteurs afin de ressortir les propositions de modification (Adam *et al.*, 2015; Fung, 2006; Thévoz et Dekkil, 2009). Dans le cadre de cette séance, le concepteur n'est pas soumis aux recommandations des habitants (Lacaze, 2007) qui ne peuvent pas négocier le projet (Adam *et al.*, 2015). Au final, c'est l'acteur public qui détient le pouvoir décisionnel (Lacaze, 2007).

Troisièmement, la séance de *concertation* déclenche un mécanisme de confrontation des idées et des perceptions entre les concepteurs et les habitants, dans une perspective de codécision et de coconstruction d'un consensus autour du projet, en s'accordant sur un projet commun (Adam *et al.*, 2015; Thévoz et Dekkil, 2009). Cependant,

la prise de décision revient également à l'action publique (Fung, 2006; Vodoz *et al.*, 2013).

Quatrièmement, la *coproduction*, *coconception* ou *codécision*, permettrait une inclusion totale des habitants, dans la prise de décision (Adam *et al.*, 2015), en mettant en place un processus de négociation entre les acteurs qui « codétiennent » un pouvoir décisionnel (Fung, 2006; Vodoz *et al.*, 2013). Toutefois, l'acteur public doit consentir à se départir d'une partie de son pouvoir aux habitants (Lacaze, 2007). Cette coproduction du plan est difficile à concrétiser en réalité, en raison de l'écart des savoirs professionnels et usagers quand il s'agit de discussions sur des enjeux techniques et urbanistiques (Ibid.). Par conséquent, la codécision se fait généralement entre des acteurs institutionnels, les habitants sont principalement consultés ou informés (Adam *et al.*, 2015).

Ainsi, suivant l'échelle de Arnstein (1969), ces différentes formes se classent de la participation *symbolique* au *contrôle* du processus par les citoyens participants. Cette hiérarchisation des contrôles participatifs varie ainsi de la *manipulation*, qui se trouve au bas de l'échelle, l'*apaisement* au *contrôle citoyen* en haut de l'échelle de la participation (Arnstein, 1969; Fung, 2006; Jones *et al.*, 2013). Dans un contexte de « pouvoir effectif » du citoyen, les habitants s'adonneraient aux jeux de la démocratie participative (Bherer *et al.*, 2006). L'action publique est donc renouvelée par les enjeux sociaux, environnementaux et économiques qui constituent les dimensions incluses dans le développement urbain durable (DUD) (Ibid.).

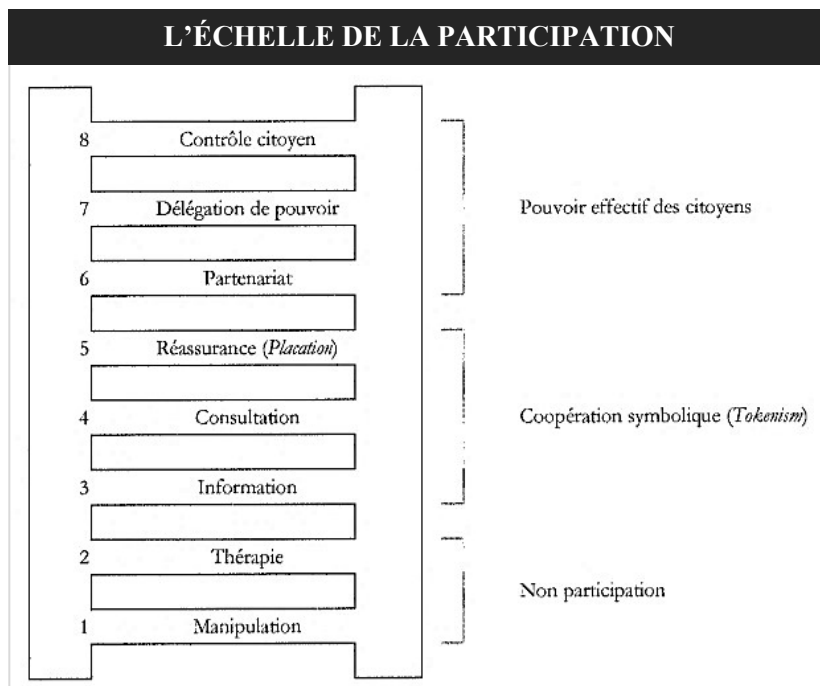


Figure 1.1 Les huit échelons sur l'échelle de la participation

Source : (Arnstein, 1969)

1.1.3. Enjeux du développement urbain durable et de l'urbanisme participatif

Le paradigme du DUD s'est forgé en réaction à une urbanisation croissante basée sur une dépendance de plus en plus accrue de l'automobile (Ouellet, 2006). Celle-ci a engendré : pollution, congestion routière et étalement urbain (Ghorra-Gobin, 2011). Ainsi, sous leur aspect substantiel, le développement urbain durable et le *New Urbanism* ont beaucoup en commun (Ouellet, 2006). En effet, le *New Urbanism* s'inscrit dans le paradigme du développement durable qui constitue un nouveau cadre pour les activités de planification du XXI^e siècle (Bacqué et Gauthier, 2011), pour contrer l'étalement urbain à l'échelle des villes (Ouellet, 2006). Par conséquent, le DUD, décliné à l'échelle locale, se définit comme étant : « une organisation spatiale qui favorise l'utilisation des transports en commun ou par la mise en place des trames (vertes et bleues) développant la biodiversité dans l'espace urbain » (Verhage et

Leroy, 2015, p.03), tout en conciliant les dimensions environnementales, sociales et économiques des développements urbains (Gauthier, Mario et al., 2008).

Sous son aspect procédural, le développement urbain durable est un cadre qui permet de dépasser les intérêts particuliers, pour adopter une perspective inclusive et globale (Berke, 2002). Ses principes considèrent la participation citoyenne comme étant un moyen d'inclure la commande citoyenne qui aspire à prendre part aux processus de prise de décision (Roudil et Macaire, 2013). Ce concept est aussi défini comme l'élément central autour duquel s'articule l'action urbaine et métropolitaine, dans le cadre de la production des politiques urbaines (Combe *et al.*, 2012). Dans ce contexte, la participation publique est envisagée comme un instrument de mise en œuvre du développement urbain durable (Gariépy, M. et Gauthier, 2009). Elle contribue à faciliter la production et la programmation des politiques urbaines, en prenant en considération les aspirations des habitants, ce qui permettrait l'appropriation des projets urbains durables (Thévoz et Dekkil, 2009).

Ces dernières décennies, nous constatons un foisonnement des pratiques qui visent à impliquer les citoyens « ordinaires » dans l'élaboration des politiques publiques durables (Nez, 2012). Ces pratiques ont mené à l'institutionnalisation graduelle de la participation publique, dans le cadre des projets urbains, non seulement à l'échelle territoriale ou métropolitaine, mais aussi, et principalement à l'échelle locale (Adam *et al.*, 2015). En effet, le quartier offrirait une bonne échelle pour mettre en pratique le développement urbain durable, favorisant l'implication des habitants, une optimisation de la gestion des projets ainsi que l'échange d'informations et la négociation des planifications urbaines (Niwa, 2010).

Le DUD poursuit les mêmes objectifs que l'Urbanisme participatif, en matière d'inclusion des habitants dans le processus de production urbaine. Cet urbanisme met en avant un principe, selon lequel : « seul l'espace tel qu'il est vécu et perçu par les

habitants constitue le véritable support de la démarche urbanistique » (Bacqué et Gauthier, 2011, p.52).

Néanmoins, plusieurs chercheurs et praticiens de l'aménagement avancent que les pratiques de l'urbanisme et de la participation semblent « antinomiques ». En effet, la naissance de l'urbanisme exprime, depuis sa création au siècle dernier, l'expression même de l'exercice du pouvoir, qu'il soit technique ou politique, des professionnels de l'urbain (Zetlaoui-Léger, 2012). Tandis que la participation publique met en avant des savoirs vernaculaires des habitants, tout en revendiquant une part du pouvoir décisionnel dans le cadre des projets urbains (Blondiaux, 2017).

1.2. Le concepteur face à l'émergence de l'urbanisme participatif : repositionnement, nouvelles pratiques et changement de rôle

L'intégration des habitants, dans le cadre des processus participatifs en urbanisme, a contribué au renouvellement des valeurs, à l'introduction de nouvelles compétences et à la modification des pratiques des professionnels en urbanisme. Ces derniers sont les concepteurs des planifications et des aménagements qui peuvent être : urbaniste, architecte-urbaniste, aménageur, designer urbain, selon les pays et les ordres professionnels dont ils font partie. Ces professionnels s'identifient généralement comme des « concepteurs » (Adam, 2017).

1.2.1. Repositionnement du concepteur dans le cadre de l'urbanisme participatif

Le contexte d'émergence de la participation publique en urbanisme se résume en trois grands facteurs : politique, social et urbanistique. Ces facteurs ont contribué à repositionner les professionnels de l'urbain dans l'écosystème d'acteurs. Ainsi, d'après les travaux académiques recensés, nous mettons en avant les corrélations qui caractérisent le nouveau contexte de l'action des professionnels en urbanisme, avec deux acteurs importants : l'acteur public et les habitants.

1.2.1.1. Le concepteur face à la commande publique

La participation publique est devenue non seulement un instrument de mise en œuvre des politiques urbaines, mais également « le lien qui relie la dimension politique (pouvoir) et la dimension spatiale de la (ville) » (Schuman et Audureau, 1989, p.40). Pour l'acteur public, la participation comporterait des bénéfices importants pour l'action publique en matière de renouvellement de la démocratie locale (Deboulet, 2012) qui contribuerait à renforcer la démocratie représentative. Les contextes réglementaires, qui accompagnent souvent la mise en place des processus participatifs, renforcent et légitiment l'application de l'impératif participatif par les autres acteurs, notamment les professionnels en urbanisme (Adam *et al.*, 2015).

En effet, l'acteur public joue un rôle majeur dans les métiers de l'urbanisme, étant donné que c'est de l'État que le professionnel attendrait la reconnaissance de son expertise (Dubost, 1985). Ainsi, les professionnels en urbanisme sont, de plus en plus, contraints par l'acteur public de dialoguer avec le « citoyen de base », notamment dans le cadre des démarches participatives initiées par les municipalités à l'échelle locale (Ibid.). Ce contexte contribuerait à l'évolution des pratiques professionnelles de l'urbaniste (Davodeau *et al.*, 2013) qui doit adapter ses pratiques de « concepteur absolu » du projet urbain à la demande de l'action publique, son client. Cette « montée de conviction » en faveur de la participation, augmenterait les expériences et les apprentissages qui résultent des innovations dans les dispositifs qui intègrent les habitants (Biau *et al.*, 2012). Ce renouvellement dans l'action publique influencerait non seulement les rôles des professionnels indépendants, mais également les aménageurs municipaux et territoriaux (Ibid.). Le concepteur « n'est plus le producteur de l'urbain, il est l'accoucheur du débat » (Combe *et al.*, 2012, p.15).

Paradoxalement, même lorsque la participation publique est initiée par l'acteur public, plusieurs enquêtes démontrent que les élus et les concepteurs mandatés seraient frileux face à l'intégration des habitants dans la mise en œuvre des politiques ur-

baines. Ils tenteraient de se dérober de l'organisation des démarches participatives « porteuses » et de les manipuler pour éviter les oppositions et les revendications des habitants (Deboulet, 2012). L'acteur public local élaborerait également des stratégies de marketing territorial qui misent sur « l'exemplarité en termes de valeurs », notamment dans l'élaboration des politiques urbaines durables et l'intégration de l'impératif participatif (Harvey, 2008). Dans ce contexte, le concepteur percevrait et subirait les stratégies de marketing mises en place par l'acteur public et serait contraint d'adopter les mêmes objectifs que son client, l'acteur public (Matthey et Mager, 2016).

Ainsi, les processus participatifs soumis aux objectifs des acteurs publics influenceraient les rôles et les tâches des concepteurs, principalement dans le cadre de processus programmés lors d'importantes conjonctures politiques (Ascher, 2002). Cette participation institutionnalisée « introduit de façon nouvelle les questions de l'éthique et de la déontologie dans ce champ professionnel (de l'urbanisme) » (Ascher, 2002, p.90). Par exemple, face à un manque de neutralité de certains élus, les professionnels de l'urbain, perçus par les citoyens comme étant les garants de la transparence dans les dispositifs participatifs, verraient leur rôle réduit à aplanir les doutes des participants (Deboulet, 2012). Cette « concertation alibi que tant de citoyens dénoncent » (Deboulet, 2012, p.127), est souvent identifiée comme étant un facteur important du désengagement de la population vis-à-vis de la participation publique. Ces questionnements déontologiques touchent non seulement les relations des concepteurs avec l'acteur public, mais également avec les habitants. Le professionnel en urbanisme devrait identifier les besoins et les demandes des citoyens pour planifier le projet urbain « avec » eux et non « pour » eux (Jones *et al.*, 2013). Il devrait être également à l'écoute du peuple, l'instruire et « élever son niveau de compétence » (Dubost, 1985, p.162).

1.2.1.2. Le concepteur face à l'intégration des habitants

L'ouverture des professionnels de l'urbain, en l'occurrence les architectes³ dans les années 1970, sur les travaux d'histoire et des sciences sociales, a suscité un intérêt à l'intégration des habitants dans la production urbaine (Stickells, 2011). Cette ouverture qui a coïncidé avec l'émergence des mouvements citoyens, a donné lieu à des expériences novatrices dans le cadre de la mobilisation des professionnels de l'urbain pour contester l'urbanisation massive des villes (Bacqué et Gauthier, 2011).

En France, des architectes ont mis en place des projets participatifs, appelés également « projets militants », notamment en matière d'habitat (Davodeau *et al.*, 2013; Macaire, 2009). Dans le cadre de ce « mouvement de socialisation de l'architecture », les professionnels ont développé des stratégies qui visaient d'inverser les relations traditionnelles de pouvoir, entre eux et les habitants (Stickells, 2011). Ce mouvement voulait abolir la planification urbaine pour appliquer le concept du « non-plan »,⁴ qui se base sur les pratiques vernaculaires des habitants et transforme souvent les pratiques professionnelles (Ibid.). Aussi, l'architecte belge *Lucien Kroll* et plusieurs de ses confrères ont milité pour l'inclusion des habitants dans des processus participatifs qui donneraient, selon lui, « la capacité des pauvres à modeler l'environnement urbain selon leurs besoins est la manifestation physique de leur prise de pouvoir » (Schuman et Audureau, 1989, p.40). Ces professionnels se sont également spécialisés dans la participation publique en mettant en avant une architecture *sans maître* qui est : « le résultat d'une démarche créatrice individuelle, mais elle peut être le produit du développement de l'intelligence humaine, des complexités du quotidien et de la créativité collective » (Davodeau et al., 2013, p.172).

³ Les architectes dans les années 1970 étaient chargés de la maîtrise d'œuvre des planifications urbaines, des aménagements et de la conception des projets urbains.

⁴ Une des premières expériences en Grande-Bretagne, en 1969, propose le programme *Non-plan*, par Cedric Price, Reyner Banham, Peter Hall et Paul Barker ; afin d'émanciper les habitants et leur donner plus de liberté dans la planification urbaine. Source : Lee Stickells, «The right to the city: rethinking architecture's social significance», (: Taylor & Francis, 2011).

Semmoud (2006, p.228), dans la continuité de l'approche de *Henri Lefebvre*, a lancé un appel aux concepteurs de l'espace urbain pour « situer leur démarche dans un processus de démocratisation, en même temps que de nourrir des démarches issues de sciences sociales », et d'intégrer les habitants dans la production de la ville (Semmoud, 2006; Verdeil, 2008). Cet intérêt des professionnels en urbanisme à la participation des citoyens, est également observé à Montréal lors des mobilisations citoyennes pour la préservation du quartier de Milton Parc (Gagnon Pratte, 1993). Ce mouvement citoyen a été appuyé par la surnommée *Citizen Lambert*⁵, l'architecte montréalaise *Phyllis Lambert* qui fait valoir depuis des décennies la participation des citoyens pour la défense de leur patrimoine et leur mode de vie la ville doit être à l'image de ceux qui l'habitent (Ibid.).

Cependant, bien qu'ils soient en faveur de la participation des habitants, les professionnels de l'urbain se verraient encore comme LES concepteurs des projets urbains (Camus *et al.*, 2010). Ils auraient besoin des connaissances de l'habitant de leur territoire pour « faire l'habitable » et aucunement pour « coproduire » le projet. Ils se verraient, principalement, comme des experts qui définissent eux-mêmes les modalités d'inclusion de la population (Ibid.). En effet, selon Dubost (1985), certains professionnels en urbanisme participatif connaîtraient une double contradiction vis-à-vis de la participation des habitants. Cette contradiction est inscrite au cœur de leur métier : tout d'abord, leur recherche de l'innovation dans la conception urbaine, l'esthétisme et la création est confrontée souvent à leur mission de mise en avant des intérêts des habitants. Aussi, la valorisation de leur savoir expert et leur langage technique et urbanistique, perçus comme étant inintelligibles et savants, va à l'encontre d'une meilleure compréhension du public. Ainsi, même dans le cadre des dispositifs participatifs les plus inclusifs, cette contradiction pourrait créer : « un réel décalage entre la ma-

⁵ Fait référence au titre du film « *Citizen Lambert : Joan of Architecture* » par Teri Wehn-Damisch (2007) : incursion dans l'univers de Phyllis Bronfman Lambert, architecte canadienne de renom, militante urbaine, mécène et fondatrice du Centre Canadien d'Architecture (CCA) à Montréal. Extrait de l'affiche du film. Source : collections.cinematheque.qc.ca.

nière dont professionnels de la ville communiquent le projet urbain, et sa réception par les habitants » (Mamou, 2012, p.01).

Du point de vue des professionnels, l'habitant ne devrait prétendre ni au rôle de l'élu (dans le cadre de la prise de décision), ni à celui du concepteur (dans le cadre de la production du projet) (Roux et Tixier, 2010). Ils considèrent que le rôle de l'habitant est celui de « relativiser » ceux de l'acteur public et du concepteur, en intégrant ses savoirs d'usager du territoire (Ibid.). Toutefois, pour certains chercheurs, en acceptant de se confronter à la participation publique « se laisser influencer », les concepteurs remettraient en question la primauté de leurs savoirs experts. Ils verraient ainsi leurs postures évoluées et leurs rôles transformés (Biau *et al.*, 2013; Hatzfeld, 2011).

1.2.2. Transformation des pratiques des concepteurs en urbanisme

Le contexte d'émergence de la participation en urbanisme a permis de constater les corrélations entre la manière de gouverner la ville et celle de faire la ville. Le concepteur, dans le cadre des démarches participatives, se voit contraint de se repositionner entre les attentes des habitants et celle de la nouvelle commande publique. En effet, la nouvelle culture, en matière d'intégration des modes participatifs dans les politiques urbaines (Davodeau *et al.*, 2013), a non seulement transformé les modalités de gestion des territoires (Bacqué et Gauthier, 2011), mais a contribué aussi à transformer le rôle et les tâches du professionnel de l'urbain. Il doit faire face à de nouveaux défis (Hamel et Trân, 2000) en s'orientant vers la conception d'un « projet négocié » (Camus *et al.*, 2010).

En parallèle, face à l'émergence des approches collaboratives et communicationnelles en urbanisme, les professionnels de la planification, notamment aux États-Unis, remettent en question le processus rationnel qui relie la conception urbaine à sa mise en œuvre (Ghorra-Gobin, 1989). En effet, selon eux, ce processus ne pouvait plus gérer la complexité des villes suite aux transformations sociales et politiques qui favorisent

l'implication des habitants dans la production des villes (Ibid.). Se basant sur cette nouvelle conception *habermassienne*, plusieurs tenants de l'urbanisme réclament une participation du public à l'expertise, au-delà des seuls experts de la production urbaine, les concepteurs (Biau *et al.*, 2012). Aussi, ce tournant met en place un modèle qui décrit la nouvelle pratique des urbanistes dans le cadre de l'intégration de la participation publique dans la gouvernance urbaine en mettant en avant le rôle de la « communication » dans la planification urbaine, entre les urbanistes et les différents acteurs, notamment les habitants (Hamel et Trân, 2000).

Ainsi, les nouvelles théories en urbanisme, notamment le *New Urbanism*, encouragent les concepteurs à mobiliser des savoirs et des savoir-faire qui leur permettent de concevoir des espaces qui servent les intérêts des citoyens tout en les formant (Fung, 2000). En effet, le *New Urbanism* soutient, lors de son congrès, un engagement « au rétablissement de la relation entre l'art de construction et la fabrication de la communauté, par la planification participative basée sur les citoyens et le design » (Urbanism, 2000). Pour ce faire, les concepteurs favoriseraient la mise en place de dispositifs participatifs sous plusieurs formes : ateliers de design, charrettes interactives et pluridisciplinaires, etc., afin d'intégrer les habitants dans la production des projets urbains (Bond et Thompson-Fawcett, 2007).

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets urbains, les professionnels expérimentent de plus en plus la participation publique (Adam *et al.*, 2015; Biau *et al.*, 2012). En effet, ce paradigme encourage la mise en place de processus de participation publique dans une optique politique et sociale de démocratisation de l'action publique et d'inclusion des savoirs habitants (Davodeau *et al.*, 2013). Au-delà du renforcement des pratiques professionnelles, la démarche d'intégration des habitants dans la production du plan et dans la prise de décision, intéresse les professionnels de l'urbain parce que le DUD est devenu un instrument incontournable de l'action publique (Bacqué et Gauthier, 2011; Combe *et al.*, 2012; Gariépy et Gauthier, 2009). Le DUD

devrait amener les concepteurs à repenser leurs pratiques professionnelles et enrichir leurs compétences en prenant en considération les « bénéfiques » de l'intégration de la diversité d'habitants (Lazzeri *et al.*, 2015). En effet, dans le cadre de ces processus participatifs, plusieurs recherches mettent en avant l'acquisition des concepteurs de nouvelles compétences communicationnelles : d'animation, de médiation, de négociation, etc. (Gardesse, 2013; Nez, 2013; Thévoz et Dekkil, 2009) tout en préservant leur éthique et leurs pratiques habituelles de leur profession, notamment dans le cadre de la conception urbaine.

Connaitre le territoire, s'associer à divers techniques et pratiques en architecture ou en ingénierie, etc. sont des savoirs importants dans la pratique du concepteur en urbanisme pour transformer l'espace et maîtriser l'urbanisation (Pinson, 2004). Toutefois, ces connaissances sont insuffisantes dans le contexte de promotion de l'impératif participatif dans les politiques urbaines. Le projet urbain doit être non seulement faisable techniquement, mais doit être également accepté et négocié par les habitants (Ibid.). Pour ce faire, le concepteur devrait intégrer les pratiques participatives à ses modalités de conception urbaine.

Tout d'abord, le concepteur dans sa pratique devrait :

Savoir lire, déchiffrer et se lier à la réalité, ainsi que savoir se projeter vers une perspective et un temps futur. Il devrait donc savoir agir en équilibre continu entre un caractère concret et une capacité visionnaire et créatrice. (Feudo, 2014).

Son expertise et ses savoir-faire acquis sur le terrain, mais également lors de son apprentissage académique ont toujours été orientés vers la technicité et l'art (Martouzet, 1993). Aussi, le processus de conception urbaine, repose sur plusieurs étapes : un diagnostic territorial *interscalaire* et une analyse socioéconomique de la population pour faire ressortir les enjeux du projet ; la formulation de la vision et des stratégies de planification et enfin la conception de la planification urbaine (plans et règlements) (Bacqué et Gauthier, 2011).

En adoptant la participation publique, le processus de conception nécessiterait un « aller-retour » entre les étapes de conception et l'intégration des différents savoirs et perceptions des citoyens. En conséquence, ce processus se « décompose », et le rôle du concepteur évolue à chaque étape du processus de conception⁶ (Bacqué et Gauthier, 2011; Callon *et al.*, 2001). Selon cette dynamique, le professionnel : produit en premier lieu des diagnostics partagés ; associe ensuite les habitants dans l'élaboration d'une vision commune de l'aménagement ; met en place finalement des ateliers de *coconception* en mettant à la disposition des habitants des outils habituellement monopolisés par les concepteurs (maquettes, dessins, images et vidéos de synthèse, etc.) (Bacqué et Gauthier, 2011). Ainsi, le rôle du professionnel urbain devient plus « managérial », en étant « coordinateur » des processus plutôt que concepteur des formes urbaines. De ce fait, sa pratique se « désubstantialise » (Levy, 2006; Matthey, 2014).

Cependant, ces transformations dans les pratiques des concepteurs ne sont pas encore généralisées. En effet, les concepteurs contrôleraient encore les différentes étapes de conception et manipuleraient également les outils participatifs, qui définissent les façons d'intégrer les savoirs des habitants (Bacqué et Gauthier, 2011). Aussi, étant donné que le processus participatif est ponctuel et limité dans le temps, même s'il est observé une influence sur la conception urbaine, la réalisation du projet urbain suivant le plan coproduit n'est pas assurée (Jones *et al.*, 2013). Aussi, les nouvelles compétences communicationnelles, qui permettent « synchroniser » participation publique et conception urbaine, sont considérées par plusieurs professionnels comme un enrichissement de leur pratique et leurs compétences. Cependant, plusieurs Concepteurs vivraient cette situation comme étant un phénomène de « déprofessionnalisation »⁷(Matthey, 2014).

⁶ Toutefois, nous n'avons pas pu trouver des travaux académiques qui décortiquent l'impact de la participation sur les différentes étapes du projet.

⁷ Ibid. Pour Laurent Matthey, enseignant-chercheur au département de géographie et environnement de l'université de Genève : « *La déprofessionnalisation se manifeste dans le choc culturel vécu par les*

En parallèle, selon Lacaze (2007), ces démarches participatives qui contribuent à transformer les modalités de conception, pour une meilleure intégration des habitants, comportent plusieurs limites :

- Elles s'appliquent plus facilement aux petits enjeux qu'aux grands. En effet, plus le projet est à l'échelle locale et les concepts d'aménagement concrets, plus la participation est restreinte et accessible aux habitants ;
- Il est plus facile d'obtenir un consensus sur des enjeux mineurs et peu conflictuels, que les projets conflictuels qui suscitent les oppositions et les craintes des habitants et qui rendent l'acceptation sociale et l'adhésion au plan difficiles ;
- Les processus participatifs mettent en avant les avis des participants et non l'ensemble des habitants ou des usagers. Aussi, le concepteur doit prendre en considération les avis des habitants des zones mitoyennes, souvent absents dans les processus, mais qui pourraient être impactés par les aménagements proposés ;
- Certains participants, possédant des savoirs professionnels ou communicationnels, peuvent faire valoir leurs idées au détriment des avis des autres participants.

En dépit des résistances à l'intégration de l'impératif participatif dans la production urbaine, les compétences communicationnelles acquises ainsi que les nouvelles façons de faire le projet conduiraient à transformer le rôle des concepteurs. Pour plusieurs concepteurs, la participation publique serait considérée comme une opportunité, dans le cadre du renouvellement de leur métier et une occasion d'acquisition de nouveaux rôles dans la production de la ville.

“Professionnels de la profession” au contact non seulement des nouveaux métiers qui font irruption dans le champ, mais aussi des nouvelles façons de faire qui tendent à s'y diffuser et de la construction d'une nouvelle hiérarchie des compétences »

La déprofessionnalisation est un processus de transformation analysé entre autres par rapport aux conditions d'exercice du métier, l'organisation du travail, suivant les nouveaux modèles de gouvernance. Philippe Maubant, Lucie Roger et Michel Lejeune, «Déprofessionnalisation», *Recherche et formation*, no. 72 (2013).

si l'urbaniste n'est plus un technicien neutre à même de proposer la bonne solution, se pose la question de son rôle : doit-il être "*technique*", "*politique*" ou "*hybride*" ? (Bacqué et Gauthier, 2011, p.47).

1.2.3. Les nouvelles postures des concepteurs dans la participation publique

Face à l'accroissement de l'exigence de la participation publique dans les processus de production urbaine, l'intégration des habitants transforme le rôle du concepteur qui devient : formateur, animateur, médiateur et négociateur. Dans ce contexte, les différents rôles du concepteur deviennent incontournables et indispensables pour intégrer les habitants aux démarches participatives et traduire leurs revendications. Il doit se doter non seulement de : « sa force de conviction et de la qualité de son projet], mais également [celle de sa capacité à initier une démarche, animer une réflexion, proposer des solutions pour sa mise en œuvre et assurer assistance et suivi auprès de ses acteurs » (Roudil et Macaire, 2013, p.291).

1.2.3.1. Le concepteur, le formateur-réformé

La participation publique est un processus « formateur » (Jones *et al.*, 2013). En effet, dans ces dispositifs participatifs le concepteur devrait assumer le rôle de l'*informateur* pour aider les participants à : comprendre le déroulement du processus de participation (Hamel et Trân, 2000), éclaircir les enjeux des projets et expliquer les propositions de planification et d'aménagement pour rendre les échanges constructifs (Tribout, 2013). Les concepteurs peuvent non seulement informer les divers acteurs, mais vont également s'informer eux-mêmes auprès des habitants et usagers, afin de valider et compléter leur propre diagnostic du territoire concerné (Hamel et Trân, 2000). Ils peuvent ainsi déterminer les besoins de la population afin de concevoir un environnement qui correspond aux aspirations locales (Schuman et Audureau, 1989).

Dans la complexité des processus de planification participative, fournir aux habitants les informations nécessaires à la compréhension des objectifs et des implications des

processus de production urbaine, fait partie intégrante de la responsabilité de l'urbaniste autant que « manager » du processus (Forester, 1987). Pour ce faire, le professionnel met en place des outils participatifs qui favorisent l'apprentissage du langage et des concepts urbanistiques ainsi que le partage des connaissances sur les perceptions et les visions d'aménagement (Roudil et Macaire, 2013).

Les professionnels de l'urbanisme ne possédaient pas les ressources et les compétences pédagogiques nécessaires, pour informer et traduire les connaissances et les revendications des habitants (Nonjon, 2012). Ils se sont donc inspirés des ressources et du savoir-faire des militants « non professionnels » présents dans les dispositifs participatifs *bottom-up*. En effet, c'est l'émergence de la participation publique dans l'action publique qui a permis tout d'abord, le recours aux consultants externes, principalement d'anciens militants, pour aider les municipalités à organiser et animer les séances de consultations publiques (Nonjon, 2005). Ce contexte aurait conduit un certain nombre d'anciens « réformateurs » à quitter progressivement le développement social urbain, pour rejoindre et densifier le milieu de la « consultance » spécialisée en concertation (Nonjon, 2012). Les professionnels en urbanisme, présents dans ces démarches participatives, intègrent ainsi le vocabulaire de la participation à leur propre langage technique et se l'approprient. Ils deviendraient, à cet effet, les professionnels les plus aptes à former les habitants et à traduire en même temps leurs besoins dans le cadre des planifications urbaines, notamment à l'échelle locale (Bonaccorsi et Nonjon, 2012; Nonjon, 2012).

L'acquisition de nouvelles expertises a marqué le passage à la « polyvalence » dans le rôle du concepteur de l'urbanisme, en faisant valoir non seulement leurs nouvelles compétences, mais également leur expertise traditionnelle à savoir : la maîtrise du vocabulaire de l'urbanisme, la capacité à dessiner et à lire les plans d'aménagement (Nonjon, 2012). En collaborant avec ces consultants, ils ont commencé à acquérir

également des compétences nouvelles d'*animation*, de *médiation* et de *négociation* (Matthey, 2014).

1.2.3.2. Le concepteur-animateur

L'animation dans les dispositifs participatifs fait partie des règles méthodologiques employées par le professionnel en urbanisme pour faire ressortir les avis et les connaissances des habitants, afin de pouvoir les traduire sur les plans d'aménagement (Lacaze, 2007). Le concepteur dans cette démarche devrait : rester neutre, se doter d'une éthique rigoureuse en évitant d'être porteur d'un projet élaboré au préalable (Ibid.). En effet, les acteurs locaux, dans un souci de transparence et de légitimité vis-à-vis des habitants, ont recours à des consultants externes pour l'animation des séances de consultation publique (Nonjon, 2005). Ils ont recours souvent au *concepteur-animateur*, dans le cadre des processus de planification urbaine, qui possède une double compétence « pédagogie, animation et urbanisme » (Davodeau *et al.*, 2013). Ces compétences permettraient non seulement de mettre en place des outils adaptés aux enjeux territoriaux, suite au diagnostic et l'analyse du territoire, mais également de former les acteurs publics et les habitants au dialogue et à la participation (Davodeau *et al.*, 2013; Roudil et Macaire, 2013).

Quand le concepteur devient animateur, il est constaté une transformation dans sa posture et un ajustement de son rôle « traditionnel ». Il troque son expertise et adopte le *dialogue* et la *communication*, afin de permettre aux habitants de s'exprimer en évitant d'influencer la prise de décision (Davodeau *et al.*, 2013; Mamou, 2012). Ainsi, le concepteur-animateur, dans les dispositifs participatifs, acquiert et fait valoir en même temps des compétences sociales telles que *l'écoute*, *l'empathie*, la *compréhension*, etc., issues traditionnellement du milieu des travailleurs sociaux et de la santé (Lacaze, 2007; Roudil et Macaire, 2013). Le *concepteur-animateur* devrait adopter

également un langage commun avec les habitants, principalement dans un contexte de divergence des avis et des perceptions (Davodeau *et al.*, 2013).

Toutefois, il est observé que lorsque le professionnel urbain est face à un expert ou professionnel de l'urbanisme, il se retrouve en situation de « concurrence » et reprend son rôle d'expert pour se mettre au même niveau de son interlocuteur (Mamou, 2012). La même dynamique est observée lorsque l'habitant critique ouvertement l'expertise du *concepteur-animateur*. Ce dernier reprend son rôle, de professionnel de l'urbain, et fait valoir non seulement le discours technique qui le légitime, mais aussi sa polyvalence et sa flexibilité, à passer du rôle de concepteur à celui d'animateur, et vice versa (Ibid.).

Afin d'asseoir son rôle d'animateur, le concepteur met en place des outils participatifs axés sur un visuel attractif : les images et les vidéos virtuelles, le jeu et l'interactivité, etc. Cette « boîte à outils » de l'animateur-concepteur permettrait aux habitants d'imaginer leur « ville de rêve » (Berger, 2014; Bonaccorsi et Nonjon, 2012). Cependant, ces outils pourraient en même temps être jugés trop « séductifs » et vendeurs, plus proches du marketing que du pragmatisme (Davodeau *et al.*, 2013). Ces dispositifs sont également élaborés dans une démarche de médiation ou de négociation.

1.2.3.3. Concepteur-médiateur et concepteur-négociateur

La médiation, dans les dispositifs participatifs des projets urbains, est une notion qui implique une réciprocité des visions entre les professionnels de l'urbain et les habitants (Verpraet, 1988). En effet, en plus de son rôle traditionnel dans le diagnostic et la conception, le concepteur développe des stratégies pour une gestion sociale des projets qui implique, l'intégration des revendications et des perceptions sociales et cognitives des habitants :

... les plans d'urbanisme ne sont pas de simples instruments de production de l'espace, de redistribution des réseaux techniques, mais impliquent les groupes sociaux résidents et les significations qu'ils attachent à l'espace. (Verpraet, 1988, p.105).

L'*urbaniste-médiateur* devrait identifier les préoccupations des habitants d'une façon professionnelle et efficace afin d'arriver à des compromis acceptables pour les besoins exprimés dans les dispositifs participatifs, en usant de diplomatie pour régler les conflits et aplanir les contestations (Forester, 1987). En parallèle, il devrait également user de son influence, autant que professionnel de l'urbain, pour maintenir la cohésion et les intérêts du projet, tout en prenant en considérations les suggestions et les visions des habitants (Ibid.). Ainsi, le concepteur, en prenant cette nouvelle posture de médiateur, pourrait considérer l'habitant comme « un urbaniste dans la pratique » par sa connaissance de son territoire (Matthey, 2014). Certains concepteurs-médiateurs vont jusqu'à prendre une posture radicale en abandonnant totalement leur statut de *concepteur-expert* en faisant valoir uniquement les habitants (Davodeau *et al.*, 2013).

En plus du rôle de *médiateur*, nécessaire au règlement des conflits, le rôle de *concepteur-négociateur* encouragerait les interactions et le débat, dans les dispositifs participatifs. Il favoriserait également tout d'abord un apprentissage et un approfondissement des connaissances entre les différents acteurs (Combe *et al.*, 2012) dans une volonté de faire un projet collectif (Lacaze, 2007). Il permettrait également l'émergence de l'« enjeu orphelin »⁸ qui fait ressortir la portée substantielle de la participation publique sur le projet urbain (Maulat, 2016; Paulhiac Scherrer *et al.*, 2019), et représenterait l'essence même de la démocratie participative quand il est pris en considération par les acteurs publics (Combe *et al.*, 2012). Dans ce contexte de projet négocié, le *concepteur-négociateur* devrait apprendre à collaborer avec les habitants

⁸ L'enjeu orphelin est défini comme étant un « enjeu qui ne fait pas l'objet d'un portage politique par un acteur public avant le débat public » M Gauthier et F Paulhiac, « Développement urbain durable, débat public et urbanisme à Grenoble », *Lyon et Montréal, Rapport PUCA, Montréal, Institut d'Urbanisme de Montréal, Université de Montréal* (2008)., p.209.

en développant des stratégies de négociation qui transforment en même temps ses façons de concevoir les projets (Avellan-Hernandez, 2008; Forester, 2008). Pour ce faire, le *concepteur-négociateur* intervient dans un processus de négociation qui requiert un rapport de force égal, notamment entre les citoyens et les acteurs privés (Gardesse, 2015). Cet idéal serait rarement atteint étant donné les inégalités dans les savoirs et dans l'accès à l'information entre les habitants d'un côté et le concepteur, les acteurs publics et privés de l'autre côté (Forester, 1987).

L'émergence de l'impératif participatif amène les acteurs professionnels à modifier leurs manières de concevoir les projets urbains et à acquérir de nouvelles compétences communicationnelles et pédagogiques. En effet, l'intégration simultanée de l'impératif participatif en urbanisme et dans les modalités de gestion urbaine a permis de faire ressortir de nouveaux concepts en urbanisme durables et participatifs. Le DUD qui adopte une perspective inclusive et collaborative dans ces planifications devient l'élément central autour duquel s'articule l'action urbaine et métropolitaine. Plusieurs courants d'aménagement se déclinent, de ce paradigme du DUD, dont le concept du *Transit Oriented Development* (TOD) qui arrime territoire et transports.

CHAPITRE 2.

PROBLÉMATIQUE | LE CONCEPTEUR DANS LES PROCESSUS PARTICIPATIFS DES TOD

Dans ce deuxième chapitre, nous développerons notre problématique, autour du rôle des concepteurs dans les processus participatifs des TOD. Tout d'abord, nous mettrons en avant la participation publique dans les TOD. Ensuite, nous aborderons le rôle des concepteurs vis-à-vis de l'intégration des habitants dans le cadre des démarches participatives des projets urbains. Enfin, nous avancerons des constats, articulés autour des deux premières sections, pour faire ressortir notre question de recherche ainsi que son objectif.

2.1. La participation publique dans le TOD

L'articulation urbanisme-transport nécessite un travail de coordination et de coopération pour sa mise en œuvre : une légitimité des acteurs et un consensus politique par l'opinion publique (Feudo, 2014).

2.1.1. *Le Transit Oriented Development* : définition et ambitions

L'origine anthropique du réchauffement climatique et les conséquences sur les milieux de vie ne sont plus à démontrer (Brenac *et al.*, 2013). Depuis les années 1960, le développement urbain de la majorité des grandes villes occidentales, dont les métropoles nord-américaines, s'est effectué en fonction des grands axes autoroutiers (Ibid.). Ce contexte a entraîné avec lui tous les problèmes associés à une dépendance de plus en plus accrue à l'automobile : pollution, congestion routière, nuisances, étalement urbain, insécurités des usagers vulnérables ainsi que des iniquités sociospatiales liées à la mobilité et à l'accessibilité aux espaces publics (Ghorra-Gobin, 2011; Ouellet, 2006).

Devant ce constat, il est évident que c'est en matière de transport qu'il a fallu tenter de contrecarrer ou du moins réduire les effets du « système automobile » (Dupuy, 1999). Ce nouveau modèle reposerait sur la mise en valeur des transports en commun, en intégrant les principes de planification à l'échelle humaine qui privilégient les modes de déplacements durables, la densité et la diversité des fonctions urbaines (Ouellet, 2006). Ces principes sont mis en avant par plusieurs pensées urbanistiques : le *New Urbanism* est un « mouvement » en aménagement et en design urbains (Garde, 2004; Ouellet, 2006). Il promeut la durabilité urbaine (Ghorra-Gobin, 2011) via des modèles de ville à l'échelle humaine en revitalisant ses espaces publics, le cadre bâti de son centre et de sa banlieue (Fischler, 2003). Le *Smart Growth* se réfère, quant à lui, aux mêmes principes de durabilité des aménagements urbains, tout en intégrant la planification des transports en commun à l'échelle des états et des régions (Ouellet, 2006).

Néanmoins, ce qui est omis dans ces deux approches est l'« interrelation » entre la planification des transports, principalement les transports collectifs, et la planification urbaine (Lavadinho et Pini, 2005). En effet, pourquoi ne pas mettre en œuvre des infrastructures de transports en lien avec les aménagements urbains à l'échelle locale et métropolitaine à fin de faciliter les déplacements actifs (piétonniers, par vélo) et en transport en commun, au lieu de continuer à développer nos villes en fonction de l'usage de l'automobile ? Le *Transit Oriented Development* (TOD) est l'une des réponses à ce questionnement (Laliberté, 2002).

Le « modèle » du *Transit Oriented Development* repose sur une « articulation » entre la planification des transports, principalement les transports collectifs, et la planification urbaine (Lavadinho et Pini, 2005). Ce concept, développé en 1993 par l'architecte et urbaniste *Peter Calthorpe*, favorise cette articulation, en adoptant les objectifs sociaux, économiques et environnementaux du développement urbain durable (Ouellet, 2006), tout en proposant des aménagements qui concentrent

l'expansion urbaine autour des corridors de transports en commun (Cervero, Robert *et al.*, 2002).

Le concept du TOD intervient sur deux échelles, qui se croisent et s'articulent, dans le cadre de sa programmation et de sa mise œuvre : à l'échelle métropolitaine, ce concept serait un moyen de contenir l'étalement urbain et restreindre la dépendance automobile. Il réduirait ainsi les coûts relatifs aux infrastructures liées à cette dépendance, comme dans le cas de Montréal (Dushina *et al.*, 2015; Maulat *et al.*, 2018). À l'échelle locale, le TOD offrirait une stratégie de redéveloppement et de dynamisation de ses territoires, en concevant un aménagement défini comme étant un milieu de vie complet, dense et mixte, un « système » qui s'articule autour des transports en commun (Calthorpe, 1993).

Pour ce faire, le périmètre du TOD repose sur la vitesse moyenne pour la marche à pied qui varie, selon les diverses recherches, entre quatre et cinq kilomètres par heure (AGENCE, 2007; Lavadinho et Winkin, 2004), ce qui équivaut à un périmètre entre 500 m et 800 m de rayon. Aussi, le TOD comporte divers concepts d'aménagement tels que la densification du cadre bâti et la mixité des activités dans les quartiers pour l'intégration d'un environnement convivial et sécuritaire pour les usagers des transports actifs (Lewis *et al.*, 2002). Ses aménagements donnent la possibilité, aux résidents et aux travailleurs du quartier, d'utiliser des modes de transport autres que l'automobile pour pourvoir à leurs besoins de déplacements quotidiens (CMM, 2012a). Enfin, en réduisant l'utilisation de l'automobile en faveur des transports doux, il serait constaté une diminution de la consommation énergétique et des coûts de la santé publique, liés à la sédentarité (CMM, 2012b).

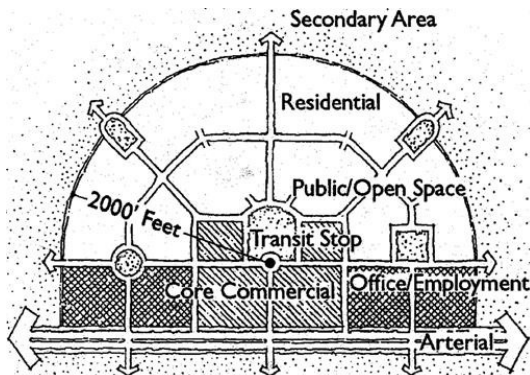


Figure 2.1 Illustration originale du TOD
Source : (Calthorpe, 1993)



Figure 2.2 Image synthèse - Espace public TOD
Source : (Paulhiac, 2019)

Toutefois, bien que la réalisation de ce concept doive passer par des stratégies métropolitaines émancipées qui visent le redéveloppement des milieux suburbains, en les densifiant et en promouvant le transport collectif, il s'avère en réalité que les projets TOD ne résistent que peu aux contraintes politiques, sociales et économiques locales (Boarnet et Crane, 2001). En effet, dans le cadre de sa mise en œuvre locale, le bilan du TOD est « mitigé » (Grant et Bohdanow, 2008) : il ne répond pas aux exigences de sa programmation à l'échelle métropolitaine; il est jugé inefficace pour limiter l'étalement urbain et pour changer les pratiques liées à la mobilité quotidienne; ses aménagements réalisés sont peu coordonnés et ne répondent pas à ses objectifs théoriques tels que la densité, la mixité fonctionnelle et sociale ainsi que la réduction de la dépendance automobile (Filion et McSpurren, 2007).

En effet, la programmation du TOD au Canada fait face à diverses difficultés dans le cadre de sa mise en œuvre : à l'échelle métropolitaine, le contenu des plans d'aménagement manque de précision et de hiérarchie dans les interventions (Roy-Baillargeon, 2015) qui rendent leur mise en œuvre inefficace (Filion et Kramer, 2012). Aussi, il serait constaté un manque d'efficacité dans les mécanismes de coordination entre les domaines de l'aménagement et du transport (Filion et McSpurren, 2007; Tan *et al.*, 2014; Thomas et Bertolini, 2017). À l'échelle locale, l'implication

de la municipalité et le soutien concret des élus au projet TOD (Grant, 2009); les procédures mises en place et la gouvernance municipale qui favorisent la collaboration entre les acteurs seraient également des facteurs importants dans le cadre de la mise en œuvre des TOD (Tan *et al.*, 2014; Thomas et Bertolini, 2014). D'autres facteurs pourraient s'additionner également, tels que les ressources financières dont dispose la municipalité pour programmer la réalisation projets TOD, maîtriser du foncier, répondre à l'offre de transport collectif et à la qualité de vie des quartiers (Filion et Kramer, 2012; Grant, 2009), les conditions du marché immobilier dans la municipalité et enfin le degré de résistance de la population locale au contenu des projets TOD (Filion et McSpurren, 2007; Grant, 2009; Tan *et al.*, 2014).

Ainsi, le TOD constitue un champ de recherche riche en urbanisme. Ces dernières décennies, nous constatons un foisonnement des recherches sur le TOD en tant que projet urbain : sur ses définitions, ses objectifs, ses caractéristiques physico-spatiales, les choix de déplacement des résidents, le transfert modal ainsi que sur le marché immobilier et la valeur foncière des terrains (Cervero, Robert *et al.*, 2002; Litman, 2005; Schiff, 2009).

Récemment, quelques travaux s'intéressent au TOD comme un processus de planification à l'échelle territoriale et locale. Ces recherches sont principalement effectuées au Canada, notamment à Montréal. Elles s'intéressent au TOD comme un processus de planification à l'échelle métropolitaine et locale en le considérant comme étant un instrument de gouvernance et de marketing territorial (Roy-Baillargeon, 2016), un outil de légitimation et de négociation pour les élus locaux dans le contexte de gouvernance multi-niveau (Cournoyer-Gendron, 2017). Peu de travaux étudient la mise en œuvre du TOD à l'échelle municipale. Dushina *et al.* (2015), dans le cadre d'une étude de cas, analyse le TOD comme un instrument de l'action publique qu'utilisent les acteurs pour arrimer l'aménagement du territoire au transport en commun. De son côté, Maulat (2016) analyse les instruments déployés dans le Grand Montréal pour la

mise en œuvre du TOD à l'échelle locale, en mettant en avant les rôles des acteurs publics et privés qui conçoivent et négocient les TOD montréalais (Maulat, 2016). Une récente recherche qui a comme objectif d'étudier les processus de territorialisation du TOD à Montréal, analyse le *projet novateur*⁹ comme étant un des instruments mis en place à l'échelle métropolitaine pour décliner TOD à l'échelle municipale (Maulat *et al.*, 2018).

Le TOD est devenu ainsi un instrument incontournable dans les politiques publiques, notamment à Montréal. Il est utilisé pour restreindre la dispersion de la population et diminuer la dépendance automobile, en proposant aux populations des moyens de transport plus durables et des aménagements denses et mixtes, principalement dans les zones suburbaines. Ce modèle urbanistique intégré miserait non seulement sur la coordination entre les divers acteurs et les différents instruments pour produire les politiques de planification, mais également sur l'intégration des habitants dans les processus de participation publique (Feudo, 2014).

2.1.2. Le rôle de la participation dans la mise en œuvre du TOD

Dans cette partie, nous recensons les quelques travaux académiques qui abordent la participation publique dans le cadre de la mise en œuvre des TOD. Nous avons pu ressortir les principaux enjeux de la participation publique et la portée de cette dernière sur les processus de production des TOD.

2.1.2.1. La participation publique et la gouvernance dans le TOD

Le TOD, comme instrument de coordination urbanisme-transport (Dushina *et al.*, 2015) qui se décline dans sa mise en œuvre de l'échelle métropolitaine à l'échelle locale, met en place un système d'acteurs pluridisciplinaire complexe. Nous les clas-

⁹ Nous aborderons cet instrument de mise œuvre du TOD montréalais dans la section (4.1.1.2.) du présent mémoire, page 80.

sifions suivant trois types d'acteurs : les acteurs publics, privés et la population locale.

Tout d'abord, les *acteurs publics* interviennent sur deux échelles (régionale et locale) et dans deux domaines (urbanisme et transports). À l'échelle régionale, les autorités métropolitaines d'aménagement ont un rôle majeur dans la programmation des projets TOD, dans le cadre des investissements pour la réalisation des aménagements urbains pour maîtriser la dispersion de la population et la promotion de la mobilité durable (Gallez *et al.*, 2015; Maulat, 2016; Maulat *et al.*, 2018; Thomas et Bertolini, 2017). Les autorités régionales de transport interviennent dans le développement des infrastructures de transport collectif et en optimisant leurs investissements autour des gares (Dumbaugh, 2004; Thomas et Bertolini, 2014; Tremblay-Racicot et Mercier, 2014). À l'échelle locale, les municipalités sont responsables de la mise en œuvre des projets TOD (Dushina *et al.*, 2015; Maulat, 2016). Elles mettent en place les outils réglementaires d'aménagement TOD et négocient les investissements dans le cadre de l'implantation des projets immobiliers. Aussi, les municipalités s'assurent de répondre aux objectifs, des acteurs métropolitains, relatifs à la programmation du TOD, tout en prenant en considération les enjeux et les spécificités de leurs territoires (Cournoyer-Gendron, 2017; Maulat, 2016; Maulat *et al.*, 2018; Milan, 2016). Les municipalités mettent en place également des montages financiers pour assurer la viabilité du projet ainsi que des processus de participation citoyenne (Maulat, 2016).

Aussi, les *acteurs privés*, notamment les promoteurs immobiliers, peuvent déclencher un rapport de force entre leurs objectifs d'optimisation de leurs investissements et les objectifs énoncés par les acteurs publics d'un côté et les revendications des habitants de l'autre côté (Dushina *et al.*, 2015; Maulat, 2016). Enfin, les *habitants*, intégrés dans les démarches participatives, peuvent freiner la réalisation de ces projets, ou au contraire, encourager leurs mises en œuvre et participer à leurs développements (Cervero, R *et al.*, 2004; Thomas et Bertolini, 2017). Dans ce système complexe

d'acteurs, la gouvernance du TOD offrirait de grands défis, en ce qui concerne l'inclusion des habitants dans le cadre de la mise en œuvre des projets TOD.

D'un côté, la programmation du TOD étant confrontée à la grande complexité de l'arrimage aménagement-transport, toute participation publique favoriserait, pour certains acteurs publics : une absence de consensus, des conflits et des perceptions diverses et parfois contradictoires sur les objectifs du TOD (Mu, 2013). Selon ces acteurs, la participation pourrait devenir un obstacle additionnel à la mise en œuvre du TOD (Mu, 2013). D'un autre côté, les citoyens mis à l'écart des jeux de pouvoir entre les acteurs publics et privés, accepteraient les décisions « *top-down* » et n'auraient pas l'intention de s'impliquer dans la réalisation de ces projets TOD (Delpirou *et al.*, 2015).

La diffusion des objectifs de coordination urbanisme-transport et du TOD s'est accompagnée d'un foisonnement d'instruments visant à favoriser la coordination des politiques métropolitaines et locales (Gallez *et al.*, 2015; Maulat *et al.*, 2018). Dans ce contexte, la participation publique, considérée comme instrument de l'action publique dans les projets durables (Gariépy, M. et Gauthier, 2009; Lascoumes et Le Galès, 2005), serait un des facteurs importants qui détermineraient la réussite ou l'échec de la politique de mise en œuvre du TOD localement¹⁰ (Thomas et Bertolini, 2017; Thomas *et al.*, 2018; Yang et Pojani, 2017). En effet, pour les acteurs publics, la participation publique aurait plusieurs objectifs.

Tout d'abord, elle aurait un rôle clair dans l'identification, des valeurs et des enjeux locaux, indispensable pour réaliser des projets négociés (Mueller et Dooling, 2011) et pour accéder à la durabilité sociale du TOD (Milan, 2016). En effet, elle permettrait

¹⁰ Cette étude identifie les facteurs de succès de la mise en œuvre de TOD dans le cadre d'une méta-analyse. Les facteurs qui ont obtenu les plus grands scores sont : la stabilité de la politique de transport, l'utilisation du sol, les relations entre les acteurs dans la région, la participation publique, des équipes de mise en œuvre interdisciplinaires et la certitude des promoteurs dans l'optimisation de leurs investissements.

d'identifier, de négocier et de concilier les intérêts stratégiques de l'action publique avec les aspirations des habitants et usagers des aires TOD (Feudo, 2014; Milan, 2016), en créant des conditions de coordination et de coopération entre les différents d'acteurs, à différentes échelles pour promouvoir des politiques intégrées et durables (Feudo, 2014). Par exemple, selon Thomas et Bertolini (2014), les démarches participatives de certains TOD, auraient conduit à une acceptation accrue des habitants pour le transport collectif et la densité. Par conséquent, la participation publique serait ainsi un outil de territorialisation du TOD localement par son intégration du contexte, des enjeux et des revendications locaux (Maulat, 2016). Néanmoins, dans les processus participatifs, jugés inefficaces et peu structurés, les valeurs locales énoncées par les habitants seraient écartées de la planification des aires TOD (Milan, 2016).

Aussi, les processus participatifs sont utilisés par les acteurs publics non seulement pour garantir la transparence et l'ouverture pour les autres acteurs, mais également comme un moyen d'obtenir la légitimation et le consensus politique par l'opinion publique. En effet, l'acceptabilité sociale dans le cadre des projets TOD, est un objectif important pour les acteurs publics et privés dans le cadre des démarches participatives.

2.1.2.2. L'acceptabilité sociale dans le TOD : le défi de la participation publique

Dans le cadre des processus participatifs initiés par l'action publique, l'acceptabilité sociale autour des divers enjeux locaux, mais également ceux spécifiques au TOD, est facteur important de la réussite ou de l'échec de la mise en œuvre du TOD (Thomas et Bertolini, 2014).

Plusieurs enjeux, débattus dans les dispositifs participatifs des projets TOD, sont recensés dans la littérature scientifique. Les enjeux de densification et des hauteurs des bâtiments sont non seulement les thématiques les plus abordées dans les dispositifs participatifs, mais généralement les raisons principales à l'opposition des résidents

aux projets TOD, notamment ceux de Montréal et Toronto (Cournoyer-Gendron, 2017; Dushina *et al.*, 2015; Maulat, 2016; Thomas et Bertolini, 2017). Aussi, la préservation du cadre de vie, l'identité du quartier et de son espace public font l'objet d'échanges importants en lien avec des préoccupations relatives au désir d'animation des quartiers et à un besoin d'espaces de sociabilité et de rencontres (Cournoyer-Gendron, 2017; Maulat, 2016). Dans ce contexte, certains élus en opposant la densification à la qualité de vie des quartiers en banlieue, contribuent à susciter les débats et même l'opposition des habitants au concept du TOD (Cournoyer-Gendron, 2017). En effet, la faible densité résidentielle est une des caractéristiques de l'identité de banlieue revendiquée par la population. Enfin, la circulation automobile, l'accessibilité aux transports collectifs et le stationnement sont également des enjeux débattus dans les dispositifs participatifs des TOD (Maulat, 2016).

Parmi ces enjeux débattus, certains pourraient susciter, de la part des habitants, des craintes ou même des oppositions qui pourraient non seulement retarder la réalisation du projet TOD, mais également annuler sa programmation. En effet, une grande partie de la littérature scientifique mentionne que le *NIMBY*¹¹, ou l'opposition des citoyens dans la participation publique, est une contrainte à la mise en œuvre des TOD (Cournoyer-Gendron, 2017; Dushina *et al.*, 2015; Maulat, 2016). Ainsi, la confrontation des contenus des projets aux opinions locales des habitants et le rôle des groupes d'intérêt sont des facteurs qui peuvent freiner la mise en œuvre des projets TOD, en diminuant les ambitions initiales lors de la programmation des TOD (Filion et McSpurren, 2007; Grant, 2009). Aussi, le contexte territorial dans lequel les TOD sont programmés, notamment en Amérique du Nord, se caractérise par une faible densité, une prédominance de maisons unifamiliales et une grande dépendance à l'automobile. Ces facteurs locaux qui suscitent les oppositions des habitants, crai-

¹¹ *NIMBY* est l'acronyme de l'expression anglaise *Not In My BackYard*, en français « pas dans mon arrière-cour » qui décrit l'opposition de résidents à un projet local d'intérêt général dont ils le considèrent comme étant une source de nuisances. Source : *Brewer's Dictionary of Modern Phrase and Fable*, Cassel, 2001.

gnant une perte de l'identité du quartier et leur qualité de vie en banlieue, rendent les municipalités frileuses de programmer des démarches participatives pour intégrer le TOD dans leurs territoires (Maulat, 2016). Ainsi, l'action publique locale mettrait en place des processus participatifs qui lui permettraient d'anticiper les enjeux locaux, suscitant les débats, afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets TOD (Maulat, 2016). À titre d'exemple, dans le cadre de la mise en œuvre du TOD de *Perth* en Australie, l'intégration des dispositifs participatifs qui favorisent l'inclusion des habitants en amont de la production du plan, aurait permis d'augmenter l'acceptabilité sociale, notamment pour la densité (Thomas et Bertolini, 2014). Aussi, lors de réalisation du TOD de *Scharnhauser* en Allemagne, la participation publique aurait joué un rôle majeur dans le consensus sur des enjeux relatifs à l'intégration des infrastructures de transport collectif et à l'aménagement des espaces publics (Buehler *et al.*, 2015).

L'acceptabilité sociale est un enjeu important dans le cadre des projets de TOD. Elle est prise en compte non seulement par les municipalités, mais également par les promoteurs qui voudraient investir dans les aires TOD (Maulat, 2016; Milan, 2016). Dans ce contexte, la participation publique aurait permis dans certains cas d'études, notamment lors de la mise en œuvre du TOD de la Louisiane, d'identifier, de négocier et de concilier des intérêts stratégiques et communautaires. Ainsi, l'intégration des spécificités locales par les promoteurs, en prenant en compte les avis de la communauté, aurait favorisé l'adhésion au plan (Milan, 2016). L'acceptabilité sociale renforcerait également la position des acteurs publics locaux pour les futurs projets face aux investisseurs et promoteurs, lors des négociations sur les développements immobiliers (Maulat, 2016).

Par ailleurs, les consultations publiques, dans certains projets TOD, démontrent qu'au-delà du phénomène de *NIMBY*, il est observé des modifications et des bonifications des planifications urbaines (Buehler *et al.*, 2015; Maulat, 2016). Cette dynamique favoriserait une adhésion au plan négocié ou coproduit, principalement lorsque

les consultations formelles ou informelles se situent en amont de la conception des aménagements TOD (Buehler *et al.*, 2015; Dushina *et al.*, 2015; Maulat, 2016). Dans d'autres cas, même si des oppositions au projet TOD sont exprimées par les habitants, au début du processus participatif, elles pourraient être considérées comme « légitimes » par les concepteurs et les acteurs publics. Ainsi, ces revendications seraient intégrées pour affiner et ajuster le projet en fonction des besoins locaux, notamment ceux qui ne sont pas identifiés au démarrage du projet (Cervero, R *et al.*, 2004). Ce projet bonifié contribuerait finalement à faire adhérer les habitants au plan.

2.1.2.3. La portée de la participation publique dans le TOD

Ainsi, même si certains processus participatifs pouvaient ralentir la prise de décision sur le projet TOD, la participation publique aurait non seulement des effets substantiels sur le contenu des plans, mais également des effets procéduraux sur les processus de production urbaine initiés par les acteurs publics.

Premièrement, plusieurs recherches soulignent que l'intégration des connaissances locales des participants aux forums de discussion peut apporter des améliorations et des bonifications aux plans d'aménagement des projets TOD (Jacobson et Forsyth, 2008). En effet, la connaissance du territoire des citoyens et leurs aspirations, traduites dans les planifications par l'urbaniste (Feudo, 2014), aideraient ce dernier à prioriser l'intégration de certains enjeux locaux lors de la réalisation du projet (Mueller et Dooling, 2011). Ainsi, la participation publique aurait un rôle important dans l'identification des conditions locales réelles (socioéconomiques, historiques, etc.) et l'évaluation de la vulnérabilité des groupes de citoyens, notamment dans le cadre de la conception des aménagements pour des milieux défavorisés (Behrsin et Benner, 2017).

Aussi, certains dispositifs participatifs qui incluent et rapprochent les différents acteurs, dans le cadre de leurs activités : habitants, promoteurs, professionnels et acteurs

publics encourageraient un climat stable et un dialogue inclusif, favorables à la bonification et à l'innovation dans les plans (Buehler *et al.*, 2015). Ce contexte contribue à faire évoluer le projet TOD, en comparaison au modèle programmé, avec : l'intégration des nouveaux aménagements dans l'ancien tissu, la bonification des quartiers par l'aménagement d'espaces publics, le verdissement ainsi que la promotion de l'accessibilité aux transports collectifs et actifs (Maulat, 2016). Toutefois, certaines bonifications ou modifications pourraient relever de logiques *Nimbyistes*. Par exemple, dans le cadre des consultations du TOD de Candiac à Montréal, les habitants ont obtenu une modification du dessin de la voirie en rendant le tracé moins direct pour minimiser la circulation entre leur quartier et le nouveau (Ibid.).

Deuxièmement, certaines recherches démontrent que la participation publique des TOD aurait des effets sur l'action urbaine et l'écosystème d'acteurs. En effet, elle favoriserait l'innovation des outils et des dispositifs participatifs, élaborés par les professionnels en urbanisme ou de la participation (Maulat, 2016). Aussi, en lien avec ces effets indirects, le processus participatif contribuerait à des apprentissages des acteurs (Ibid.). D'un côté, les habitants dans les forums de consultation transmettraient aux planificateurs et aux décideurs leurs connaissances et leurs expériences du milieu (Mueller et Dooling, 2011). D'un autre côté, dans ces moments participatifs, les habitants acquerraient des connaissances techniques, politiques et réglementaires (Maulat *et al.*, 2018). En rapport avec ces apprentissages, ces démarches semblent participer à l'adhésion croissante au TOD, à la « diffusion du modèle », même dans les territoires suburbains (Ibid.).

Dans le cadre des projets TOD, c'est l'arrimage urbanisme-transport qui nécessiterait un travail de coordination et une coopération accrue qui mènent à la mise en place de dispositifs participatifs innovants (Feudo, 2014). Ces innovations contribuent à atteindre un consensus autour du plan, favorisent une acculturation des habitants non seulement au concept du TOD, mais également aux autres projets urbains (Ibid.).

D'après la revue de littérature et la première section de la problématique, nous faisons ressortir deux constats :

D'un côté, nous constatons que la participation publique est un facteur important d'échec ou de réussite de la mise en œuvre d'un TOD localement. Toutefois, très peu de travaux académiques font ressortir, même indirectement, les modalités d'intégration des habitants dans les processus de production du TOD. Aussi, aucune recherche à notre connaissance n'analyse le rôle des processus participatifs dans la programmation et la mise en œuvre des projets TOD.

D'un autre côté, le DUD et les théories du *New Urbanism* et le *Smart Growth*, dont découle le concept du TOD, intègrent la participation publique dans la production de leurs projets et font l'objet d'une littérature foisonnante sur le rôle de l'impératif participatif dans leurs projets. Aussi, plusieurs de ces recherches, notamment européennes, abordent les transformations des métiers de l'urbanisme face à l'émergence de la participation en urbanisme. D'autres travaux questionnent également les nouveaux rôles et les nouvelles tâches des professionnels en urbanisme dans les dispositifs participatifs des projets urbains.

Néanmoins, aucune recherche à notre connaissance n'aborde le rôle du professionnel de l'urbanisme, ce concepteur, dans les démarches participatives des TOD. Ainsi, nous nous appuyons sur les recherches qui appréhendent le concepteur dans les démarches participatives des projets urbains pour articuler notre problématique. Nous saisissons, ainsi, les mécanismes d'intégration des habitants par les concepteurs dans le cadre des projets urbains, afin de les transposer sur le contexte du TOD.

2.2. Le concepteur et la participation publique dans le TOD : un angle mort des études urbaines

2.2.1. Les changements des cultures professionnelles des concepteurs par la participation publique

Les professionnels en urbanisme et en architecture font, de plus en plus, face à l'intégration des paradigmes de l'urbanisme durable, la lutte contre le changement climatique, les bouleversements technologiques, etc., qui introduisent de nouveaux métiers dans la production des villes et qui questionnent leurs rôles et leurs pratiques professionnelles (Biau *et al.*, 2013). En parallèle, « un nouveau regard est posé sur les habitants » (Biau *et al.*, 2012, p.11), favorisé par l'émergence des travaux académiques qui interrogent la gouvernance des projets à l'échelle des quartiers et la gestion des démarches participatives (Ibid.).

Tout d'abord, nous abordons les changements opérés sur les cultures professionnelles dans le cadre de la participation publique en mettant en avant leurs perceptions et leurs objectifs vis-à-vis de l'intégration des habitants. Aussi, nous faisons ressortir les rôles et les tâches des concepteurs dans le cadre de l'élaboration des démarches participatives des projets urbains.

Le concepteur, « *au cœur de la coproduction du projet* »¹² deviendrait le transformateur et le traducteur des perceptions, des revendications et des demandes des divers acteurs, en une vision collective (Camus *et al.*, 2010) et autour d'un projet négocié et socialement accepté (Gardesse, 2013).

¹² Pierre Mabey, «PARTICIPER-Le concepteur, coeur de la coproduction du projet», *Architecture d'Aujourd'hui, L'*, no. 368 (2007).

2.2.1.1. L'intégration des habitants dans la production urbaine : perceptions et objectifs des concepteurs

Les transformations opérées sur le rôle du concepteur, à la suite de l'émergence de l'impératif participatif dans les projets urbains, nous amènent à nous questionner sur comment les professionnels de l'urbain perçoivent-ils la participation publique, dans le processus de planification urbaine et dans quel but réel impliquent-ils les habitants dans ce processus. En effet, pour certains concepteurs urbains : « la notion de participation, elle est super floue, c'est un vrai sujet d'atelier à part, parce qu'on (concepteurs) ne lui associe pas tous la même signification » (Biau *et al.*, 2013, p.211; Tribout, 2013). En effet, plusieurs significations et objectifs sont possibles :

Tout d'abord, nous constatons un engagement véritable envers la participation publique par certains professionnels qui mettent en avant les approches *bottom-up* pour la production des projets urbains (Bond et Thompson-Fawcett, 2007). Effectivement, pour certains professionnels, notamment les architectes dans le cadre de la production des grands développements résidentiels en France, ont utilisé la participation publique comme moyen d'encourager les revendications citoyennes, en occasionnant la prise de pouvoir des citoyens dans le processus décisionnel (Schuman et Audureau, 1989). Aussi, aux États-Unis, les *Community Design Centers*, ont été créés par de jeunes professionnels en urbanisme et en architecture qui travaillent avec les mouvements sociaux (Bacqué et Gauthier, 2011; Fezer et Heyden, 2007), afin d'encourager les projets participatifs.

En intégrant les habitants aux arènes du débat et aux processus de prise de décision, le concepteur favoriserait leur apprentissage technique et social (Tribout, 2013). Il renforcerait également leurs aptitudes militantes et générerait ainsi un capital social et un engagement accru vis-à-vis à la prise de décision des projets urbains qui affectent leur milieu de vie (Bond et Thompson-Fawcett, 2007).

Cependant, même s'ils se perçoivent comme des militants engagés en faveur de la participation citoyenne, plusieurs de ces professionnels veulent uniquement rendre la planification « éthique », c.-à-d. adaptable, réversible et résiliente, dans laquelle :

Chaque solution ou intervention doit être conçue en tenant compte des évolutions et conséquences possibles qui se vérifieront à l'intérieur du système et qui respecteront le contexte extérieur. (Feudo, 2014, p.18).

Cette évolution constante de la planification, recherchée par les professionnels, aurait besoin d'une implication et d'une mobilisation constante des habitants, à chaque étape de la réalisation du projet (Ibid.). Ainsi, les concepteurs se considèrent, avant tout, comme des professionnels qui auraient besoin des habitants, non pas pour produire le plan, mais pour « faire de l'habitable » (Camus *et al.*, 2010, p.48). Ils adoptent un discours d'expert et utiliseraient les habitants comme des éléments intégrés dans le processus de conception du projet, en appliquant leurs propres règles et leurs propres conditions : « ils (les concepteurs) veulent tout maîtriser, jusqu'au détail, sans aucun contrôle extérieur d'usagers » (Camus *et al.*, 2010, p.47).

D'un côté, les concepteurs en urbanisme sont pour la plupart convaincus de la « valeur technique » de leur discours professionnel, perçu comme une expertise par les habitants qui se conforment souvent à la parole de l'expert (Deboulet, 2012). Les concepteurs considèrent tous leur métier comme *noble*, *grave* ou *capital* qui repose sur la compétence et l'expérience (Chadoin, 2006; Pinson, 1993). Ils se voient également comme des créateurs dont la liberté serait restreinte quelques fois par les impératifs de l'urbanisme durable et participatif. Ce frein à leur créativité serait perçu comme une remise en question de leur savoir-faire (Adam, 2017). Ainsi, ces professionnels de l'urbain tenteraient d'interpréter les revendications citoyennes au lieu d'intégrer les habitants au processus d'élaboration des projets. Pour Healey (1992), ils n'auraient pas encore entièrement accepté la présence de ces « non-experts ».

D'un autre côté, certains concepteurs sont sceptiques et ressentent même de l'agacement à l'égard de la participation publique, compte tenu de la faible capacité des habitants participants à être porteurs de l'intérêt général (Adam, 2017; Tribout, 2013). En effet, Tribout (2013) avance quelques postures des habitants qui justifieraient les inquiétudes des concepteurs vis-à-vis des démarches participatives :

1. Certains individus seraient considérés comme individualistes et vindicatifs qui font valoir un certain *nimbyisme* dans les dispositifs participatifs.
2. La présence de militants ou de participants politisés, plus aptes à faire passer leurs revendications, défavoriserait les habitants moins habitués à prendre la parole en public (Adam et al., 2015).
3. Certaines revendications des habitants contribueraient à produire de territoires fractionnés dans la ville et seraient incompatibles avec la durabilité des projets urbains.

Par ailleurs, il est constaté une réelle hétérogénéité dans les discours et les perceptions des professionnels de l'urbain vis-à-vis de la participation publique (Tribout, 2013). En effet, nonobstant des inquiétudes et de la complexité qu'engendre la participation publique dans le processus de production du projet, certains concepteurs ressentent du plaisir à concevoir les projets participatifs (Hatzfeld dans, Biau *et al.*, 2013). Pour eux, l'inclusion des habitants permettrait non seulement de « prendre en compte tout à la fois les contraintes du marché et les compétences citoyennes » (Hatzfeld dans, Biau *et al.*, 2013, p.319), mais également de transformer leurs manières de concevoir les projets. D'après plusieurs professionnels, ces renouvellements dans l'exercice du métier de l'urbain leur « feraient du bien à tous » (Tribout, 2013).

Enfin, la participation publique, qu'elle soit souhaitée, organisée ou subie par les concepteurs, ces derniers tenteraient souvent de la canaliser et de la diriger autant que possible (Adam *et al.*, 2015), afin de garder un certain contrôle sur le processus. Ainsi, la participation pourrait devenir formelle et normative, une « boîte à outils » à in-

tégrer dans le processus de production des projets. Elle serait par conséquent utilisée par le concepteur pour vendre sa propre vision de la planification (Bond et Thompson-Fawcett, 2007).

Les perceptions et les objectifs des concepteurs vis-à-vis de la participation publique sont hétérogènes et parfois antinomiques, entre l'enthousiasme à faire participer la population locale aux différentes étapes du projet et les doutes face à cet impératif participatif, parfois imposé. Ces perceptions et ses objectifs contribueraient à définir la portée de la participation publique, dépendamment du rôle du concepteur dans l'élaboration de la démarche participative.

2.2.1.2. La portée de la participation publique : le rôle et les tâches du concepteur

La portée de la participation publique, qui fait référence aux : « pouvoirs des citoyens et leur accès à la délibération et à la décision » (Bacqué et Gauthier, 2011, p.56), est influencée par plusieurs facteurs : les types de savoirs légitimés et mobilisés dans les débats, les activités et les outils mis en place dans les dispositifs participatifs, les moments d'intégration des habitants dans le processus. Ces éléments sont mobilisés par les professionnels dans le cadre de l'élaboration des démarches participatives.

Dans les théories de l'urbanisme participatif et durable, le statut des professionnels de l'urbain se basant sur sa capacité à mobiliser un foisonnement de connaissances et savoirs diversifiés, aurait un impact certain sur la manière de concevoir le projet (Bacqué et Gauthier, 2011). Distinguer ces savoirs dans les processus participatifs, permettrait de connaître le degré de légitimation des savoirs citoyens par les concepteurs ainsi que la portée de la participation sur l'action publique (Nez, 2012).

Aussi, un lien fort existe entre le savoir et le pouvoir. En effet, la reconnaissance des savoirs de l'habitant, par les concepteurs, pourrait remettre en question non seulement la légitimité de leur propre savoir professionnel, mais également leur pouvoir, en tant

qu'acteur principal de la gestion urbaine (Biau *et al.*, 2013). Ils doivent ainsi adapter leurs savoirs qui tendent à « se recomposer » dans le débat :

La réintroduction du citoyen dans la prise de décision politique et technique redéfinit la relation entre savoir et le pouvoir, et brouille les frontières traditionnelles entre savoirs experts et savoirs profanes. (Nez, 2012, p.03).

Ainsi, la reconnaissance des professionnels de l'insuffisance de leur savoir (Hatzfeld dans, Biau *et al.*, 2013) permettrait d'élargir la définition de l'expert qui se ferait en fonction de la contribution de son savoir à la prise de décision, dans le cadre d'un débat (Casillo *et al.*, 2013). Les savoirs des habitants qui pourraient être mobilisés dans les démarches participatives, sont classifiés suivant différentes typologies que nous regroupons en trois catégories : « savoir ordinaire ou profane », « savoir usager ou d'usage » et « savoir professionnel ou militant » (Nez, 2011, 2012; Sintomer, 2008). Par ailleurs, pour les concepteurs, c'est le « savoir local » qui serait une source de connaissance de l'environnement immédiat, des usages et du fonctionnement du territoire, à un moment donné. Il constituerait ce qui est nommé la « mémoire du lieu » (Nez, 2011), comme l'explique cet urbaniste :

On sait tous où sont les problèmes. On sait où sont les dangers de la circulation, on sait où sont les dépôts d'ordures. On sait où sont les adolescents désœuvrés, on sait où sont les *dealers* de drogue. Ce sont des experts. C'est un fait : les gens connaissent bien l'endroit où ils vivent. (Forester, 2008; Nez, 2011, p.212-213).

En prenant en considération ce type de savoir, le concepteur pourrait adapter et améliorer ses planifications qui répondraient davantage aux enjeux locaux et aux besoins des habitants (Sintomer, 2008).

Face aux savoirs diversifiés des citoyens, les concepteurs seraient contraints à développer des compétences, communicationnelles, pédagogiques et de négociation pour

légitimer leurs interventions face au public. Ils seront également plus enclins à revoir leur façon de présenter les projets urbains en améliorant les activités et les outils pour atteindre leurs objectifs vis-à-vis de l'intégration des habitants.

Dans les dispositifs participatifs qu'il organise, le concepteur devrait connaître les différents outils participatifs pour intéresser et intégrer les habitants aux débats : « connaître les techniques pour les (dispositifs participatifs) mettre en œuvre, bien que ce ne soit pas très compliqué, il faut savoir que ça existe » (Biau *et al.*, 2013, p.211; Tribout, 2013). Afin d'élaborer les démarches participatives, les professionnels de l'urbanisme devraient tout d'abord, identifier la population ciblée pour adapter et développer les activités et des outils participatifs adéquats. La démarche permettrait ainsi d'inclure les diverses catégories de publics et équilibrer le pouvoir entre eux (Bohl, 2000; Pyatok, 2000).

Le concepteur, « pour compenser la démonétisation progressive de leur capital terrain » (Nonjon, 2012, p.91), mettrait en place des méthodes et des outils participatifs, intégrés désormais à leurs savoirs traditionnels. Ils les adaptent à n'importe quel territoire d'intervention (Nonjon, 2012). L'évolution constatée dans le « design des dispositifs participatifs », c.-à-d. les méthodologies et les outils élaborés, donnerait non seulement un aperçu sur le rôle des concepteurs dans les démarches participatives, mais éclairerait également les transformations de leurs cultures professionnelles (Berger, 2014; Bonaccorsi et Nonjon, 2012).

Ainsi, dans le contexte d'institutionnalisation de la participation dans les politiques urbaines, il est observé un foisonnement des dispositifs et outils participatifs qui sont devenus des « boîtes à outils » des concepteurs-organiseurs des démarches participatives (Bonaccorsi et Nonjon, 2012). Ces méthodes et outils sont variés : des ateliers de coproduction « charrettes », des séances publiques d'informations (Bonaccorsi et Nonjon, 2012; Bond et Thompson-Fawcett, 2007), des marches exploratoires (Cuny, 2010) ainsi que des outils interactifs issus des technologies de l'information et de la

communication (Bailleul, 2008), tels que les plateformes numériques et les questionnaires en ligne, etc.

Le choix des dispositifs et des outils de participation publique détermine grandement les relations de pouvoir, entre les concepteurs et les acteurs publics d'un côté, et les citoyens de l'autre. Ces outils pourraient également inclure ou exclure certaines catégories de la population. Ainsi, l'intégration des outils adéquats à chaque contexte contribuerait à rendre les processus participatifs équitables et inclusifs (Bond et Thompson-Fawcett, 2007). Par exemple, les outils du *e-participation* qui se veulent souples et faciles d'accès pour les familles et les jeunes, pourraient exclure les personnes ayant des difficultés d'accès à internet ou de compréhension des nouvelles technologies, notamment les personnes âgées (Bailleul, 2008; Mamou, 2015).

Cependant, la participation publique serait souvent réduite à la question des outils qui seraient de plus en plus perçus comme une « prestation », une sorte de « kit », intégré par les concepteurs dans la production des projets urbains (Bonaccorsi et Nonjon, 2012). Elle serait employée non seulement pour mettre en œuvre la commande publique (Nonjon, 2006) et pour favoriser certaines solutions annoncées par les concepteurs (Bohl, 2000; Pyatok, 2000), mais également pour manipuler le public (Bond et Thompson-Fawcett, 2007), souvent d'une manière involontaire.

Enfin, la dimension temporelle, dans la mise en place d'une méthodologie participative par les professionnels, est un facteur important (Lacaze, 2007). En effet, choisir le moment d'intégration de la démarche dans le processus de mise en œuvre d'un projet, donnerait lieu à des démarches participatives différenciées qui pourraient être : informative, consultative, de concertation ou de coconception (Zetlaoui-Léger, 2012). Ces moments d'intégration des habitants éclairent les pratiques et les objectifs des concepteurs vis-à-vis de la démarche participative (Ibid.). Cette intégration est programmée généralement en amont de la conception du projet urbain ou bien en aval, tardive.

2.2.2. Le concepteur dans les processus participatifs des TOD : une inconnue

Depuis sa formalisation par l'architecte-urbaniste *Peter Calthorpe*, le TOD a fait adhérer plusieurs urbanistes et architectes à ces concepts d'aménagements. Cette situation a engendré une profusion de documents, de recherches descriptives et de guides pratiques, afin d'encourager l'application de ce type de planification urbaine (Schiff, 2009). De ce fait, le TOD serait devenu un des instruments qu'adoptent ces professionnels de l'urbanisme, en l'occurrence nord-américains, pour « contrer la dépendance automobile et la dispersion métropolitaine de la population » (Roy-Baillargeon, 2017, p.03). Toutefois, les projets TOD, généralement programmés dans des territoires partiellement ou totalement construits, comporteraient des défis pour les professionnels de l'urbanisme, étant donné que ces derniers interviendraient dans des milieux de vie établis et peu denses (Cournoyer-Gendron, 2017).

En parallèle, la participation publique est devenue un impératif dans le cadre de la mise en œuvre des projets TOD localement (Feudo, 2014). Dans ce contexte, l'intégration des habitants dans les processus de production du TOD aurait des effets substantiels sur le contenu des projets TOD ainsi que des effets procéduraux sur le système d'acteurs, notamment les concepteurs (Maulat, 2016; Maulat *et al.*, 2018).

Tout d'abord, le concepteur voudrait intégrer les besoins locaux dans les plans d'aménagements en prenant en considération les revendications et des aspirations locales des habitants et l'apprentissage pour la population locale (Feudo, 2014). Aussi, une récente étude sur les TOD à Montréal fait référence à la contribution de certains consultants en urbanisme et des urbanistes municipaux à favoriser une « adhésion progressive » des habitants au concept du TOD (Maulat, 2016). Le concepteur jouerait ainsi le rôle de *facilitateur* ou de *médiateur* dans les échanges entre les citoyens, les promoteurs et la municipalité. Il se positionnerait également, dans certains débats, comme *médiateurs* ou *négociateurs* dans le cadre de certains enjeux tels que la densification, les espaces publics et la circulation automobile (Ibid.). En-

fin, Maulat (2016) constate un « appel à compétences », dans le cadre de la professionnalisation de la participation, en lien avec les projets TOD initiés par l'action publique. Ce contexte inciterait l'urbaniste à développer des outils participatifs spécifiques et consoliderait ainsi ses compétences.

Comme il est constaté précédemment, très peu de travaux analysent la participation dans les TOD, notamment les rôles des différents acteurs dans les processus participatifs. Bien que nous ayons identifié précédemment l'importance du rôle des concepteurs dans les démarches participatives des projets urbains et l'impact de la participation sur la transformation des métiers de l'urbanisme :

Aucune recherche à notre connaissance n'appréhende les concepteurs de l'urbain dans les processus participatifs des projets TOD.

Ainsi, une question se pose : quels sont les rôles et les tâches, attribués aux concepteurs en urbanisme, dans le cadre des processus participatifs des projets TOD ?

2.3. Objectif général de la recherche

Nous avons pour ambition de combler ce vide constaté dans la littérature scientifique et d'enrichir la connaissance sur les modalités de fonctionnement d'un acteur particulier « le concepteur ». Cette recherche contribue également à la compréhension des mécanismes d'appropriation du TOD, par les acteurs des processus de sa mise en œuvre, notamment le concepteur en urbanisme. Ainsi, notre recherche a comme objectifs d'identifier, en premier lieu, les rôles et les tâches du concepteur dans le cadre de son influence sur la portée des démarches participatives des projets TOD. Pour ce faire, nous mettons en avant : ses objectifs vis-à-vis de l'intégration des habitants dans ces démarches et les dispositifs qu'il mobilise pour atteindre ses objectifs. En deuxième lieu, il s'agit d'appréhender l'impact de la participation publique sur ses pratiques traditionnelles et participatives.

Comme l'explique le schéma de la problématique ci-dessous, cette recherche met en avant d'une part le rôle des concepteurs de par leurs cultures professionnelles dans la portée que peut avoir la participation publique. D'autre part, elle démontre l'impact de la portée de la participation publique sur la transformation des cultures professionnelles des concepteurs. En d'autres termes, plus la portée de la participation est grande, plus son impact est transformateur du métier de la conception et plus le concepteur intervient d'une manière qui rend la participation encore plus porteuse.

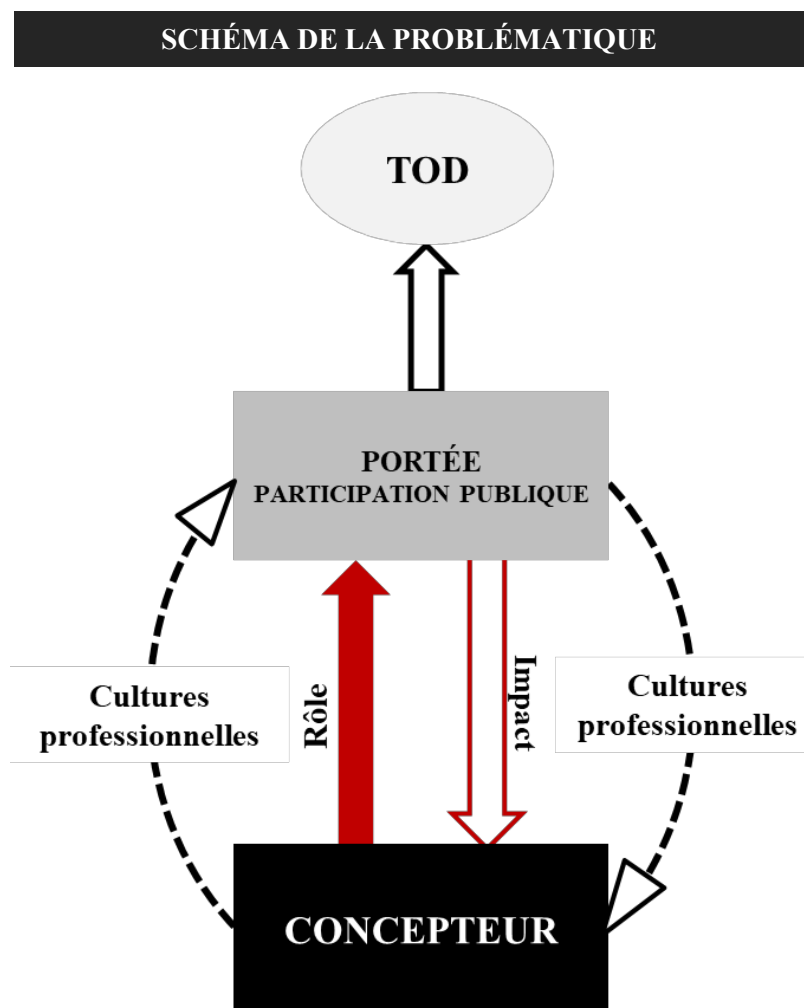


Figure 2.3 Schéma de la problématique
Auteure : Nadia Bouhend, 2019

CHAPITRE 3.

CADRE CONCEPTUEL

Dans ce troisième chapitre, nous présenterons les bases conceptuelles de cette recherche. Nous nous baserons sur l'approche par les cultures professionnelles des professionnels en urbanisme dans le cadre des projets urbains. Cette approche propose deux concepts clés pour notre recherche : celui des savoirs et du pouvoir et celui des codes culturels. Nous élaborons ensuite des questions et des hypothèses de recherche relatives aux concepts mobilisés précédemment. Enfin, nous présenterons le schéma conceptuel de la recherche.

3.1. L'approche par les cultures professionnelles

Tout d'abord, notre recherche s'inscrit dans le foisonnement des travaux sur l'intégration urbanisme-transport, notamment ceux qui analysent les facteurs influençant les processus de mise en œuvre de ces projets intégrés, les TOD. Dans le cadre de ces travaux, plusieurs approches sont mobilisées : les cultures professionnelles et les valeurs partagées entre les différents acteurs, l'architecture institutionnelle, la structure du financement, ainsi que le contexte territorial dans lequel ces projets intégrés s'appliquent (Kaufmann *et al.*, 2003). Ces recherches analysent l'écosystème d'acteurs dans les processus de production des projets TOD, la structure des processus et le contexte de programmation des politiques urbaines intégrées.

Ainsi, dans le cadre de notre recherche, nous mobilisons un facteur important, identifié par Kaufmann *et al.* (2003), qui influence ce processus. Celui des cultures professionnelles des urbanistes impliqués non seulement dans la conception urbaine, mais également dans les processus participatifs des projets TOD.

L'approche par les « cultures professionnelles » a pour objectif principal, selon le réseau RAMAU¹³ de :

mobiliser la réflexion des milieux de recherche et des professionnels concernés, sur des sujets révélateurs des évolutions à l'œuvre dans l'organisation des projets et des métiers de la conception architecturale et urbaine. (Biau *et al.*, 2012, p.11).

Selon Champy (2012), les cultures professionnelles interrogent les : savoirs, savoir-faire, valeurs, pratiques, méthodes et habitus des professionnels de l'urbain. L'évolution de ces cultures nécessiterait : le temps long, l'appropriation de nouveaux principes et de nouvelles valeurs (Tribout, 2013). Elles sont issues d'un croisement entre les sciences politiques et sociales et questionnent tout d'abord le rôle des concepteurs dans la gouvernance des projets urbains durables (Biau *et al.*, 2012). Elles permettent ensuite d'appréhender la transformation de leurs pratiques professionnelles dans le cadre des démarches participatives, notamment celles initiées par l'acteur public (Ibid.).

En mobilisons cette approche nous poursuivons deux objectifs, mis en avant par Fourcaut (1989) : privilégier l'étude des conditions d'exercice du métier liées aux dimensions du débat sur la ville et articuler notre diagnostic de recherche avec l'expérience des praticiens. Pour ce faire, nous nous appuyons sur deux concepts arimés et complémentaires qui nous permettent de développer un cadre d'analyse structuré : par les « savoirs et le pouvoir » et par « les codes culturels ».

¹³ Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme (RAMAU) est un réseau de recherche et d'information créé en 1998 et portant sur les diverses activités d'élaboration et de conception des projets de construction, d'urbanisme, d'aménagement ou de paysage en France et en Europe. Source : site internet de RAMAU (www.ramau.archi.fr).

3.1.1. Les savoirs et le pouvoir

Couture dans Biau *et al.* (2013) qui s'appuie sur l'approche par les savoirs d'action de Barbier et Galatanu (2004), définit la participation publique comme étant :

une activité non normalisée, reposant sur des processus inédits, à la rencontre de sujets et de contextes socio-historiques singuliers.] Aussi, [sa constitution comme champ technique et cognitif repose donc sur de véritables savoirs d'action, fondés sur l'expérience, et sa traduction via le récit et l'analyse. (Couture, dans Biau *et al.*, 2013, p.109).

Dans le cadre de notre recherche, nous analysons les modalités d'actions des professionnels dans leur manière d'agir et leur capacité d'influencer les démarches participatives. À cet effet, nous nous basons sur les dimensions suivantes : les savoirs des habitants ; les dispositifs participatifs ; les moments de participation ainsi que les objectifs des concepteurs vis-à-vis de l'intégration des savoirs habitants.

3.1.1.1. Le concepteur face aux savoirs habitants

Une première typologie des savoirs « citoyens » ou « habitants » est mise en place par Sintomer (2008) et développée par Nez (2011), dans le cadre des dispositifs participatifs des projets urbains. Cette approche par les savoirs est issue d'un cadre théorique pluridisciplinaire (Nez, 2011) qui avance les différentes typologies de savoirs :

- la sociologie urbaine met en avant les « savoirs d'usage » des habitants et leurs pratiques du territoire ;
- la sociologie des sciences permet d'identifier les différents groupes qui sont amenés à développer des contre-expertises, à caractère technique et scientifique, en mettant en avant leurs propres « savoirs professionnels » ;
- les sciences politiques font ressortir les compétences politiques et civiques des citoyens ordinaires qui font valoir leur « savoir militant ».

Pour Nez (2012), il serait intéressant de complexifier cette typologie des savoirs « pour intégrer à l'analyse des savoirs citoyens, les dynamiques sociales, les conflits de légitimité et les enjeux de pouvoir » (Nez, 2012, p.06). En effet, l'acteur public et le concepteur ne font pas « appel de manière égale à tous les savoirs citoyens » :

Premièrement, lorsque les citoyens font face aux professionnels de l'urbain, ils sont généralement qualifiés de « citoyens ordinaires », « non-professionnels » ou « riverains », éligibles uniquement à intervenir sur l'aire immédiate de leur territoire (Blondiaux, 2008). Les habitants sont également qualifiés de « profanes », sans savoirs techniques, qui doivent être informés et éduqués par les concepteurs (Faburel, 2013). Pour ces derniers, le « savoir profane » lui offre l'occasion de « relativiser » sa vision de la planification, de négocier et de garantir la légitimité du projet urbain et architectural (Vodoz et Ruzicka-Rossier, 2010).

Deuxièmement, les « savoirs d'usage » ou « savoirs usagers » sont les « savoirs non spécialisés » les plus souvent sollicités, légitimés et reconnus, par l'action publique et les concepteurs en urbanisme (Nez, 2011). Cette notion d'usage du savoir, basée sur la pratique du territoire, est la plus mobilisée par les acteurs publics (Sintomer, 2008) dans le cadre des processus participatifs institutionnalisés. Elle est souvent instrumentalisée par l'acteur public et le professionnel de l'urbain (Nez, 2011, 2012). En effet, l'intégration du « savoir usager » contribue non seulement à légitimer les politiques urbaines mises en œuvre, mais également à éviter les oppositions et les litiges, même dans le cadre d'une participation publique *bottom-up* (Nez, 2011, 2012). Par ailleurs, ce « savoir local » qui procure la légitimité à l'habitant, le cantonne à être uniquement l'expert de la proximité en l'amenant à discuter principalement sur les enjeux secondaires de la planification (Faburel, 2013). Effectivement, pour les concepteurs convaincus de la valeur technique de leur pratique professionnelle, seules les connaissances du milieu de vie des habitants sont retenues suite aux débats (Deboulet, 2012). Toutefois, la prise en considération de ce « savoir local » encourage non seulement le

dialogue entre les professionnels urbains et les citoyens, mais également l'émergence d'un apprentissage réciproque (Nez, 2012).

Troisièmement, les « savoirs professionnels » et « les savoirs militants » sont fondés sur des expertises et des compétences techniques et politiques (Nez, 2011, 2012). Ils sont acquis généralement dans le cadre des pratiques personnelles, en dehors des circuits de la participation. Aussi, ils sont imposés par les citoyens, dans les dispositifs participatifs, afin de faire valoir leurs intérêts personnels ou collectifs (Nez, 2012). Les « savoirs professionnels » sont mobilisés souvent par les architectes et les urbanistes qui maîtrisent le vocabulaire et les outils techniques de l'urbanisme (Nez, 2011). En effet, les habitants-professionnels peuvent mobiliser leur capacité à dessiner, à lire un plan pour légitimer leurs interventions dans les débats (Damay, 2009; Nez, 2011). Par conséquent, les concepteurs sont souvent réticents face à l'intégration des « savoirs techniques » qui non seulement procurent une légitimité accrue aux habitants dans les dispositifs participatifs, mais concurrencent également les savoirs des concepteurs de l'urbain (Biau *et al.*, 2013).

Dans le cadre de notre recherche, nous mobilisons cette typologie qui arrime savoirs et pouvoirs, afin de distinguer entre les savoirs « sollicités » et ceux « déniés » (Nez, 2012) par le concepteur dans le cadre de la production urbaine. Cette connaissance du savoir légitimé par le concepteur, nous éclaire non seulement sur les objectifs du professionnel de l'urbanisme vis-à-vis de l'intégration des habitants dans les démarches participatives, mais également sur les mécanismes de participation mis en place pour favoriser l'intégration des savoirs sollicités. Selon le Maire (2013), c'est « la nature des savoirs, la façon dont ceux-ci sont pris en compte et échangés par les protagonistes du processus participatif » (le Maire, 2013, p.156) qu'il faudra analyser étant donné que c'est « la modalité d'échange des savoirs (qui) constitue l'élément déterminant du rapport de pouvoir entre les participants » (Ibid.).

3.1.1.2. Le dispositif participatif : un mécanisme d'intégration des savoirs habitants

Le mécanisme de participation comporte des outils et des activités élaborés par le professionnel en urbanisme afin d'intégrer les savoirs des habitants dans les processus de participation. Le choix de ces dispositifs participatifs dépend de l'objectif et du type de savoir sollicité. Dans le cadre des démarches participatives des projets urbains, nous avons recensé trois types d'outils et d'activités intégrés par les concepteurs.

Tout d'abord, les ateliers de « coconception » ou de « codesign », appelés aussi charrettes, sont intégrés dans les dispositifs participatifs depuis l'émergence du *New Urbanism*, afin de favoriser la coproduction des aménagements urbains avec les habitants (Bond et Thompson-Fawcett, 2007). Dans ces ateliers, le concepteur a le rôle de « facilitateur » ou « informateur » avec les habitants quant à leur apprentissage des enjeux du territoire et des concepts d'aménagements proposés. Il est également le « traducteur » des besoins et des « savoirs usagers » dans les planifications urbaines proposées (Ibid.). Ce type d'activité est généralement mis en place par les concepteurs, par crainte d'opposition au projet (Grant, 2009). En effet, dans le cadre de ces séances « interactives », les participants se focalisent plus souvent sur les questions de design, moins controversées que les enjeux politiques et environnementaux qui sont mis de côté (Ibid.).

La « marche exploratoire » est une des activités privilégiées des architectes et des urbanistes (Cuny, 2010). Elle est mobilisée afin d'intégrer les habitants dans les processus participatifs en tant que « connaisseurs » de leur territoire, en rapport avec leurs pratiques quotidiennes de l'espace (Ibid.). Pour ces concepteurs de l'urbain, la marche serait un outil d'aide : à la compréhension, au diagnostic et à la conception (le Maire, 2013). Cependant, cette activité, suivie généralement par des séances de discussions, aurait davantage des effets cognitifs que des effets substantiels sur le contenu des plans ou sur la prise de décision (Cuny, 2010). En effet, la marche permettrait

généralement aux habitants d'exposer leurs problèmes et aux concepteurs de guider les débats (Ibid.).

Enfin, les outils de « *e-participation* » : sites internet, plateformes interactives de conception, les questionnaires en lignes, l'image de synthèse, etc., foisonnent dans les dispositifs participatifs (Bailleul, 2008). Ils sont mis en place afin de faciliter : l'intégration du plus grand nombre d'habitants de diverses catégories sociales, notamment les jeunes (Ibid.) ; l'accessibilité à l'information et à la diffusion des opinions, dans un cadre plus transparent et plus libre (Ibid.). Néanmoins, le recours à cette technologie ferait disparaître la ligne entre la volonté de mobiliser la population dans des conditions plus souples et son utilisation comme une stratégie de marketing et de manipulation (Bailleul, 2008; Mamou, 2015). Par exemple, le recours à l'image de synthèse qui tend à réduire la difficulté de lecture des plans et à « séduire » les habitants contribuerait également à les désinformer (Nez, 2013). En utilisant cet outil, le concepteur imposerait sa vision par le biais de l'esthétisme (Ibid.). Aussi, le foisonnement des images (3D, vidéos, etc.), dans les dispositifs participatifs, laisserait peu l'occasion aux habitants de renégocier et d'intégrer la complexité du contexte territoriale (Bailleul, 2008). Enfin, ces outils seraient confiés aux firmes privées de designers graphiques et aux agences de communications qui les considèrent généralement comme des produits de marketing, même si des firmes d'architectes-urbanistes développent également leurs propres outils de *e-participation* (Mamou, 2015).

3.1.1.3. Les moments d'intégration des savoirs habitants

Le moment d'intégration des savoirs habitants, à l'aide des outils et des activités, est un facteur important qui contribue à définir, non seulement la forme de la participation publique et sa portée, mais également les processus de conception urbaine. En effet, pour le concepteur, il est important d'inclure les savoirs citoyens dans les

phases décisives du processus participatif, notamment en amont de la conception du projet urbain (Nez, 2012).

À la première étape du processus de conception, le diagnostic du territoire s'alimente des « savoirs usagers » ainsi que des connaissances et les expertises des élus et des concepteurs (Deboulet, 2012). Ces derniers seraient davantage à l'écoute des avis et des revendications des habitants et les oppositions seraient subséquentement limitées et contrôlées (Ibid.). En intégrant les habitants en amont de la conception, des ajustements dans les cultures professionnelles seraient observés étant donné qu'ils apprennent à communiquer, négocier et orienter les participants dans le cadre d'une coproduction du projet (Hamel et Trân, 2000). Par ailleurs, le concepteur pourrait jouer le rôle de « figurant » sur la scène de la participation publique, s'il n'est pas animateur ou organisateur de la démarche participative : il écouterait, observerait et prendrait note de toutes les informations variées qui fusent pendant les débats (Nez, 2011).

En aval de la production du plan, la participation est généralement programmée pour exposer une vision finalisée du territoire, dans un objectif « informatif » et « éducatif », afin de limiter les conflits (Faburel, 2013). Cette programmation tardive est préconisée par certains concepteurs puisque, d'après eux, les habitants seraient inaptes à produire des solutions adaptées aux enjeux territoriaux (Ibid.). Toutefois, cette démarche, ne favorisant pas les échanges entre les concepteurs et les habitants, conduirait à des oppositions et un refus d'adhésion au projet urbain (Adam *et al.*, 2015). D'après un habitant participant :

là je sais qu'on est convié à une réunion pour la construction de ce qui va se faire à côté, mais a priori, d'après ce que j'ai compris, le projet il est plié quoi] [c'est plus une information descendante. (Adam *et al.*, 2015, p.07).

3.1.1.4. Les objectifs des concepteurs vis-à-vis de la participation publique

L'objectif du concepteur, vis-à-vis de l'intégration des habitants dans les démarches participatives, contribue à déterminer tout d'abord : les savoirs des habitants à intégrer dans la démarche participative, les dispositifs participatifs à élaborer pour répondre aux objectifs. En effet, la démarche participative est élaborée en partie en fonction de l'objectif. Nous avons recensé trois objectifs mobilisés dans les processus participatifs des projets urbains.

Premièrement, le concepteur définit la participation publique comme étant une méthode qui vise à déterminer les besoins des habitants, présents et futurs (Feudo, 2014). Elle leur permettrait de mieux définir les priorités de planification et de mieux optimiser les investissements publics (Feudo, 2014; Schuman et Audureau, 1989). En effet, la notion de « besoin »¹⁴, l'enjeu principal qui légitimerait l'intégration des habitants dans la prise de décision, est de plus en plus intégrée par les professionnels de l'urbanisme (Lacaze, 2007) afin de connaître les besoins des habitants et les dynamiques sociales de la ville. Deux éléments indispensables pour la pratique du concepteur (Bond et Thompson-Fawcett, 2007). Aussi, l'inclusion de la diversité des participants favoriserait l'élaboration d'approches diversifiées qui répondraient aux contextes socio-territoriaux des projets (Biau *et al.*, 2013). Cependant, il lui est souvent reproché de rechercher la connaissance locale, uniquement pour l'injecter dans les résultats du projet au lieu d'adopter le discours vertueux de l'urbanisme participatif et durable (Ibid.). Parallèlement, le processus participatif, qui permettrait au concepteur de valider son diagnostic du territoire et de connaître la perception des habitants de leur milieu de vie, pourrait être vécu comme une remise en question de ses compétences traditionnelles (Chadoin, 2006) : d'un côté, les modalités de conception,

¹⁴ Avant l'intégration de la participation, les concepteurs se référaient à des listes normes souhaitables pour les différentes planifications architecturales et urbaines. Un exemple : la grille Dupont (France) élaborée dans le cadre de la planification des grands ensembles résidentiels René Tabouret et I Mallet, « L'urbanisme à Strasbourg : l'intervention de P. Vivien, 1959-1965 », (1989).

le cœur de son métier, se trouvent renouvelées. D'un autre côté, l'unité du projet habituellement assumée par le professionnel de l'urbanisme serait remise en question par l'intégration des habitants dans la production du projet (Tribout, 2013).

Deuxièmement, la maîtrise des aspects techniques, pluridisciplinaires et scientifiques du métier de l'urbanisme, qui rendent le projet urbain réalisable techniquement et durable, n'est plus suffisante. Le projet devrait également être accepté socialement (Pinson, 2004). D'après les concepteurs, l'intégration des habitants et les usagers dans des dispositifs participatifs permettrait de les faire adhérer au plan et de créer un consensus autour du projet urbain (Tribout, 2013). Cette notion d'acceptabilité sociale est de plus en plus recherchée par les concepteurs, étant donné qu'elle est également souvent intégrée dans la commande publique. Néanmoins, ils auraient tendance, une fois ce consensus obtenu, à la remettre en question. En effet, certains concepteurs nieraient l'influence réelle du processus participatif, en remettant en question son caractère court et ponctuel, face à une réalisation du projet urbain qui s'étale sur le moyen et le long terme (Jones *et al.*, 2013). Afin de garantir la prolongation des effets de la participation, l'adhésion au plan devrait être continuellement renouvelée, et le processus de conception urbaine reproduit à chaque étape de la réalisation du projet urbain (Ibid.). Par exemple, dans le cadre l'expérience des Robins des Villes¹⁵, les professionnels intègrent les habitants à toutes les étapes de la conception et de la réalisation du projet. Ils leur offrent également des cours en concertation afin de garantir la plus haute échelle de la participation publique, celle de la coproduction de la planification (Roudil et Macaire, 2013).

Troisièmement, les concepteurs considèrent la participation publique comme étant une occasion d'apprentissage entre les différents acteurs, par le transfert des savoir-

¹⁵ Une association, regroupant architectes, sociologues, artistes, designers et urbanistes, qui est porteuse d'un projet militant de démocratisation en urbanisme. Créée en 1997 par des étudiants en architecture, elle intervient à partir d'ateliers auprès de différents publics, en offrant des cours de formation pédagogique sur la concertation en urbanisme notamment. Source: robinsdesvilles.org

faire. Elle leur permettrait l'acquisition de nouvelles « compétences sociales », telles que l'adaptation face aux demandes inattendues et parfois contradictoires des participants, l'écoute et l'empathie (Biau *et al.*, 2013). Cet apprentissage leur permettrait ainsi à faire évoluer leur pratique : « L'apprentissage de l'action collective est la vraie source de développement, parce que c'est avec l'expérience qu'on peut étendre son champ d'action » (Coit, 1985, p.20; Schuman et Audureau, 1989).

3.1.2. Les codes culturels

Selon Gardesse (2013), les postures des professionnels de l'urbanisme, vis-à-vis de l'intégration des habitants dans la mise en œuvre du projet urbain, nous éclairent sur la confrontation qui existe entre : la reconnaissance de l'impératif participatif comme un incontournable dans la planification urbaine et la mise en valeur des compétences techniques du concepteur, le : « créateur qui détient les savoirs et des dons inaccessibles aux habitants » (Gardesse dans Biau *et al.*, 2013, p.133). Ces postures renvoient à ce qui est nommé les « codes culturels » (Ibid.).

Tout d'abord, se baser de l'approche par les « codes culturels » des professionnels de l'urbanisme, permet de définir ce qui est commun au groupe des concepteurs et ce qui leur permet de revendiquer leur légitimité (Gardesse, 2013). En effet, les codes qui « correspondent ce qui est transmis socialement et à ce qui peut structurer un groupe » (Gardesse dans Biau *et al.*, 2013, p.134), appréhendent ce qui va « définir » et « souder » le groupe des concepteurs. En parallèle, cette approche, par sa mobilisation de ce qui est commun, ne doit pas négliger pour autant les particularités individuelles des professionnels : leur expérience personnelle dans les dispositifs participatifs, leur formation académique, leur trajectoire professionnelle, leurs sensibilités et leurs intérêts personnels à l'intégration des habitants : « utiliser la notion de codes culturels permet de ne pas méconnaître la diversité des pratiques, mais bien de souligner les traits communs malgré les différences » (Biau *et al.*, 2013, p.136).

Selon Gardesse (2013), le facteur qui « définit » le plus souvent le groupe de concepteurs dans la participation publique, est celui qui leur permet de « revendiquer leur légitimité ». Cette légitimation de leur rôle d'acteur, dans les processus participatifs, est effectivement un élément important dans la constitution du groupe des professionnels de l'urbain (Biau et Tapie, 2009). D'un côté, l'intégration de l'habitant représenterait un risque de « fragilisation de la légitimité » de ces acteurs, les amenant à revendiquer leurs « codes culturels », c.-à-d. leurs postures de concepteurs de l'urbain (Ibid.). D'un autre côté, mobiliser ces codes peut conduire à une évolution des perceptions et des pratiques de conception urbaine, en fabriquant de nouveaux codes culturels intégrés à leurs pratiques traditionnelles (Gardesse, 2013).

3.1.2.1. Les apprentissages : expériences et adaptation

En mobilisant cette approche, Gardesse (2013), analyse la « portée » des dispositifs participatifs sur les acteurs impliqués dans les démarches participatives, notamment les concepteurs en urbanisme. Pour ce faire, elle avance deux éléments corrélés :

les logiques d'apprentissage engendrées par l'expérience de participation pour l'ensemble des acteurs ainsi que les changements auxquels ces logiques peuvent aboutir. (Biau *et al.*, 2013, p.134).

Dans ce contexte, il s'agit de contester non seulement l'apport pédagogique de la participation publique, mais également l'influence de cette « fonction pédagogique » de la participation sur les perceptions et les actions des acteurs, notamment les urbanistes. Cette corrélation permet également d'appréhender une possibilité de « capitalisation » des expériences et des apprentissages pour d'autres projets urbains (Gardesse, 2013)

En effet, face à l'intégration de l'impératif participatif dans les politiques urbaines, les concepteurs sont conscients qu'il ne « pourra plus y avoir de projets sans concerta-

tion » (Biau *et al.*, 2013, p.140). La présence même du concepteur dans les dispositifs participatifs contribue à l'évolution de ses pratiques : « C'est en effet l'expérience participative elle-même qui engendre des apprentissages » (Ibid.). Ainsi, les professionnels de l'urbain sont amenés à modifier non seulement leurs manières de concevoir les projets urbains et, mais également leurs façons d'appréhender le processus de prise de décision (Gardesse dans Biau *et al.*, 2013). De ce fait, l'implication des habitants devient un élément constitutif de la démarche de projet urbain, au-delà de la simple volonté de valider le projet (Ibid.).

D'un côté, cet apprentissage des concepteurs dans la démarche participative est envisagé tout d'abord sous l'angle de la « capitalisation des expériences », qui permet d'investir les apprentissages acquis dans d'autres projets urbains (Biau *et al.*, 2013). Aussi, les erreurs effectuées et les contraintes rencontrées dans le cadre de l'intégration des habitants, sont mobilisées par les professionnels pour améliorer leurs façons de faire dans les futurs projets : « un d'apprentissage en négatif » (Ibid.). En effet, selon (Simard et Fourniau, 2007, p.320) « l'expérience et son évaluation en termes de succès et d'échecs favorisent l'adoption d'attitudes nouvelles dans la conduite des projets ». Interroger la posture de l'urbaniste, par l'analyse de la « dimension expérientielle de l'apprentissage » (Biau *et al.*, 2012, p.18), est basée sur : les échanges et le dialogue dans les forums de débats ainsi que « l'acceptation d'une certaine prise de risque qu'implique la confrontation de légitimités pour produire du commun » (Biau *et al.*, 2013, p.131). Dans ce contexte, considérer la participation publique comme « un levier d'évolution de la posture même du professionnel de l'urbain », passerait impérativement par une remise en cause de la hiérarchie instituée des savoirs¹⁶ : « il s'agit pour les techniciens d'accepter de se laisser influencer » (Ibid.). D'un autre côté, ces apprentissages sont capitalisés également suite à un « processus d'adaptation » étant donné que les concepteurs ne sont généralement pas

¹⁶ La hiérarchie instituée des savoirs se définit par « la primauté des savoirs techniques sur les savoirs habitants ». Source : Hélène Hatzfeld, *Les légitimités ordinaires. Au nom de quoi devrions-nous nous taire?*, (2011).

formés aux méthodes d'implication d'habitants, en dehors des circuits de la participation publique (Gardesse, 2013). Ils adaptent ainsi leurs pratiques traditionnelles à l'intégration de l'impératif participatif.

Ainsi, même s'il n'est pas constaté un « bousculement des pratiques » des concepteurs, les apprentissages apportent des ajustements dans la façon de faire le projet urbain et contribuent à développer une nouvelle réflexivité vis-à-vis à l'intégration des habitants (Ibid.). Toutefois, le professionnel de l'urbain ne va pas jusqu'à remettre en question son travail de conception et de production du projet. Il voudrait uniquement dialoguer avec les habitants autour du projet afin de les associer à la réflexion (Gardesse dans Biau *et al.*, 2013).

3.1.2.2. Résistance au changement ou les nœuds de résistance

En effet, la « fragilisation de la légitimité » du groupe de professionnels par l'intégration des habitants est considérée comme étant « un facteur de limitation de l'implication des habitants » (Gardesse dans Biau *et al.*, 2013, p.134). Face à cette fragilisation émergent des résistances du professionnel, vis-à-vis de l'implication des habitants, appelées également des « *nœuds de résistance* » (Hatzfeld, 2011). Elles sont éclairées par : « le vocabulaire de la crise, des tensions, des obstacles, des difficultés, de l'absence de reconnaissance, de la douleur, de la peur » (Hatzfeld dans Biau *et al.*, 2013, p.321).

Selon (Hatzfeld, 2011, p.322) : « c'est le partage du pouvoir (avec les habitants) qui est loin d'être accepté », et cela pour plusieurs raisons : premièrement, la formation académique des concepteurs, architectes et urbanistes, ne comporte pas souvent, l'intégration de l'apprentissage des savoir-faire qui conduisent à la conception des projets participatifs. En effet, plusieurs enseignants et étudiants en architecture se questionnent l'intégration de la dimension sociale de la ville dans la formation (Macaire, 2009) étant donné qu'il s'agirait désormais « faire avec la ville », avec le

citoyen au lieu de lui « faire la ville » (Jacquier, 2008). Deuxièmement, les cultures professionnelles font plus souvent la promotion du pragmatisme technique et du rôle de « concepteur-créateur », que celle de l'intégration du principe participatif dans la production urbaine. Le concepteur consent uniquement à intégrer le « savoir d'usage » de l'habitant et à écarter toute intervention qualifiée de technique, lorsque l'habitant détient un savoir professionnel (Nez, 2013). Troisièmement, la démocratie représentative, dans laquelle l'action publique est encore détentrice du pouvoir décisionnel, réduit souvent la participation publique en un instrument d'apaisement des revendications citoyennes (Biau *et al.*, 2013). Dans ce cas, le concepteur serait obligé de répondre à la demande de l'acteur public, son client (Jones *et al.*, 2013).

3.2. Questions spécifiques de la recherche et hypothèses

1- Mobiliser l'approche par les savoirs, permet d'appréhender le rôle des concepteurs dans les démarches participatives des projets TOD et de répondre à notre objectif de recherche. Elle met en avant les interactions entre les savoirs professionnels et ceux des habitants, le choix des dispositifs participatifs élaborés par le concepteur selon les objectifs des projets ainsi que les moments de les mettre en œuvre. Une question se pose : quels sont les savoirs et savoir-faire mobilisés par les concepteurs pour intégrer les habitants dans les processus participatifs des projets TOD ?

Nous avançons l'hypothèse que les concepteurs mobilisent des savoirs sociaux et communicationnels et pédagogiques afin de bien gérer les processus participatifs et traduire les savoirs et les demandes des habitants.

2- Dans notre recherche, l'approche par les codes culturels nous permet de définir la portée ou l'impact de la participation publique sur les cultures professionnelles des concepteurs, en mettant en avant les apprentissages et les résistances face à l'intégration des habitants dans la production des projets TOD. Ces apprentissages

amènent les professionnels en urbanisme à ajuster leurs modalités de conception des projets. Une question se pose : comment les professionnels de l'urbanisme sont-ils amenés à intégrer l'impératif participatif dans leurs pratiques traditionnelles de conception urbaine, à l'occasion des projets participatifs de TOD ?

Nous avançons l'hypothèse que les concepteurs, dans le cadre des démarches participatives des projets TOD, arrivent le processus de participation publique à leurs modalités de conception urbaine pour atteindre leurs objectifs vis-à-vis de l'intégration des habitants et garder également un contrôle sur le processus.

3- Dans le cadre des processus participatifs des TOD montréalais, le concepteur intervient dans un système d'acteurs complexe et peu étudié. Une question se pose : quel rôle joue le concepteur de l'urbanisme dans ce système d'acteurs qui intervient dans les dispositifs participatifs ?

Nous avançons l'hypothèse que la présence des concepteurs, dans le contexte participatif des projets TOD, a un impact sur l'écosystème d'acteurs en termes d'apprentissage et de transmission des savoirs aux principaux participants, notamment l'acteur public, les habitants et les consultants en participation.

Le schéma conceptuel ci-dessous résume notre démarche conceptuelle expliquée précédemment. En effet, l'approche par les savoirs et le pouvoir permet d'éclairer le rôle des concepteurs dans la portée des processus participatifs des projets TOD. De ce fait, elle met en avant : les attentes des concepteurs vis-à-vis de la participation publique ainsi que les types savoirs habitants, les moments et les dispositifs participatifs mobilisés par les concepteurs pour l'atteinte leurs objectifs. L'approche par les codes culturels, quant à elle, met en perspective l'impact de la participation publique sur les cultures professionnelles des concepteurs en mobilisant les notions d'apprentissage acquis et les facteurs de résistance à l'inclusion des habitants dans la production des projets urbains.

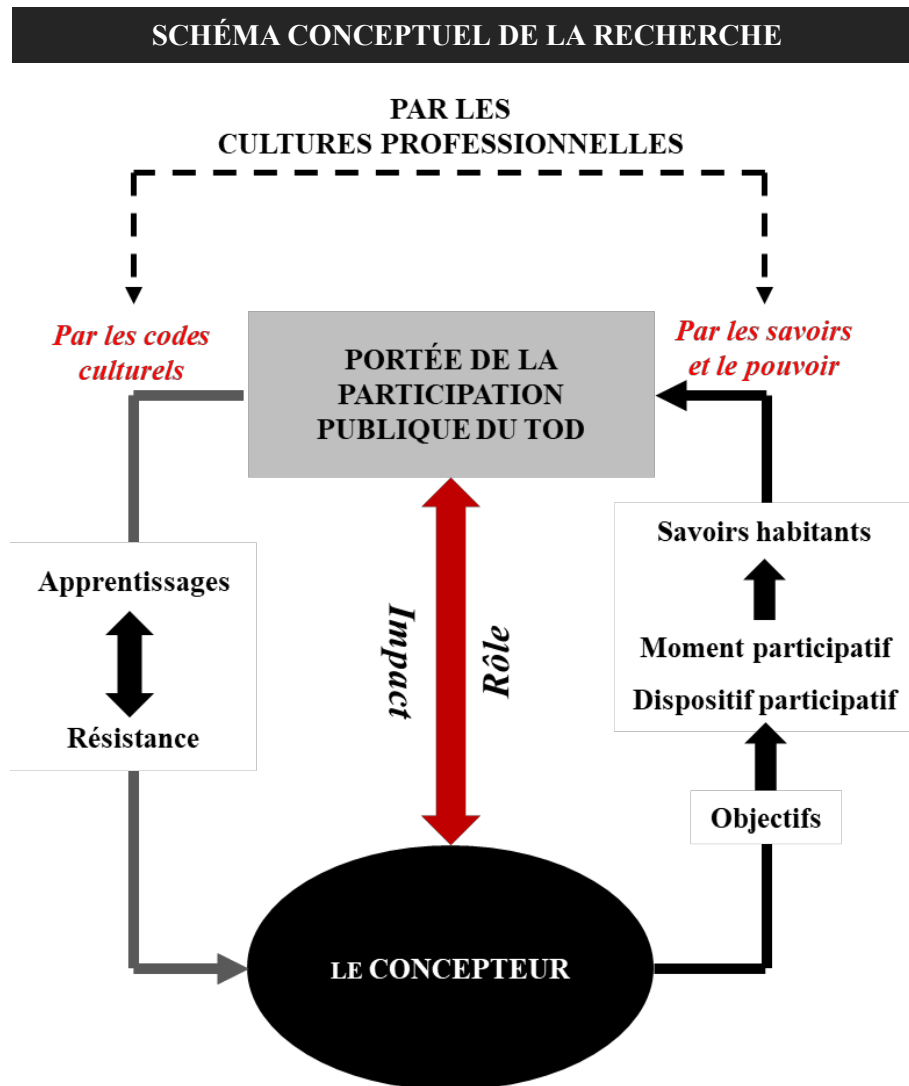


Figure 3.1 Schéma conceptuel de la recherche

Auteure : Nadia Bouhend, 2019

CHAPITRE 4.

CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Ce chapitre vise à présenter le cadre méthodologique adopté pour cette recherche. Dans la première partie, nous aborderons le contexte territorial de notre recherche, celui des TOD montréalais. Dans la deuxième partie, il s'agira de décrire la méthodologie élaborée afin d'opérationnaliser cette recherche. Dans la troisième partie, nous identifierons les différents aspects éthiques adoptés pour la bonne conduite déontologique de la recherche.

4.1. Cas d'étude : les TOD à Montréal

Tout d'abord, nous mettrons en avant le contexte d'émergence du TOD montréalais. Ensuite, nous avancerons les différents instruments de mise en œuvre du TOD, dont la participation publique. Enfin, nous ferons ressortir les conditions d'implication du concepteur dans la démarche participative des projets TOD à Montréal.

4.1.1. Le TOD : un instrument de gouvernance urbaine métropolitaine

Le Grand Montréal accueille presque la moitié de la population du Québec. Il est composé d'un tissu urbain varié : un centre-ville compact avec un réseau de transport collectif dense ; des banlieues planifiées en fonction de l'automobile qui se caractérisent par une faible densité et un réseau de transport en commun peu efficace (Maulat *et al.*, 2018). Ces spécificités territoriales sont accompagnées d'un processus de décroissance des centres-villes¹⁷, en faveur d'une « suburbanisation » effrénée des territoires limitrophes (Bassand, 2007).

¹⁷ Dans le cadre de la politique de revitalisation des centres-villes de 1984, le gouvernement du Québec introduit des lois municipales afin de revitaliser ces secteurs en adoptant des programmes particuliers en urbanisme et en accordant aux municipalités, notamment Québec et Montréal, des financements

Par conséquent, des politiques urbaines durables sont mises en place et des outils de coordination du transport et de l'urbanisme sont adoptés, en l'occurrence le TOD, pour planifier le territoire montréalais d'une manière durable (Roy-Baillargeon, 2015). En 1984, le gouvernement du Québec adopte la politique de revitalisation des centres-ville pour faire suite à la perte de « vitalité » des noyaux urbains, compte tenu de la forte croissance automobile qui favorise l'étalement urbain (Dushina *et al.*, 2015). Cette politique est soutenue par d'importantes transformations de la gouvernance urbaine et celle des transports, avec la mise en place de deux instances métropolitaines : l'Agence Métropolitaine de transport (AMT)¹⁸ en 1996 et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en 2000 (CMM, 2005; Dushina *et al.*, 2015; Maulat, 2016). La CMM est un organisme métropolitain de coordination, de planification et de financement, mis en place pour répondre à la compétitivité économique internationale. Il regroupe 82 municipalités dont 11 Municipalités Régionales de Comté (MRC) (MAMOT, 2010).

4.1.1.1. L'émergence du TOD dans les politiques urbaines métropolitaines

Afin d'atteindre ses différents objectifs, la CMM élabore son Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement (PMAD). Elle travaille en étroite collaboration avec les MRC et les municipalités pour intégrer les plans d'urbanisme et les schémas d'aménagements existants (MAMOT, 2010). Dans ce contexte, le gouvernement provincial a joué un rôle important en imposant le gel du périmètre du PMAD. En effet, cette action a contraint les acteurs régionaux à optimiser les usages au sol et soutenir

pour la revitalisation du cadre bâti de leurs secteurs centraux. Source : Bulletin d'information du ministère des Affaires municipales N° 04 de mai 1997.

¹⁸ Suite à une refonte majeure dans l'organisation du transport en commun dans le Grand Montréal en 2016. Le gouvernement du Québec a aboli l'AMT en la remplaçant par deux entités, le Réseau des transports métropolitains (RTM) et l'Agence régionale de transport (ART) ainsi que la création de l'Autorité Régionale de Transport Métropolitain (ARTM). Source : Plan Stratégique de 2001. <http://www.bv.transports.gouv.qc.ca>.

la participation publique pour : appliquer les politiques urbaines locales, enrichir la prise de décision et augmenter l'acceptabilité sociale des projets mis en œuvre (Ibid.).

Le PMAD, adopté par la CMM en 2012, définit les critères de diversification et de densification du territoire de la CMM (CMM, 2014). Son objectif est celui d'orienter au moins 40 %, voire jusqu'à 60 % si de nouveaux investissements en transport collectif sont réalisés, des nouveaux ménages dans les 155 aires TOD identifiées et localisées aux points d'accès d'un réseau de transport structurant (Ibid.).

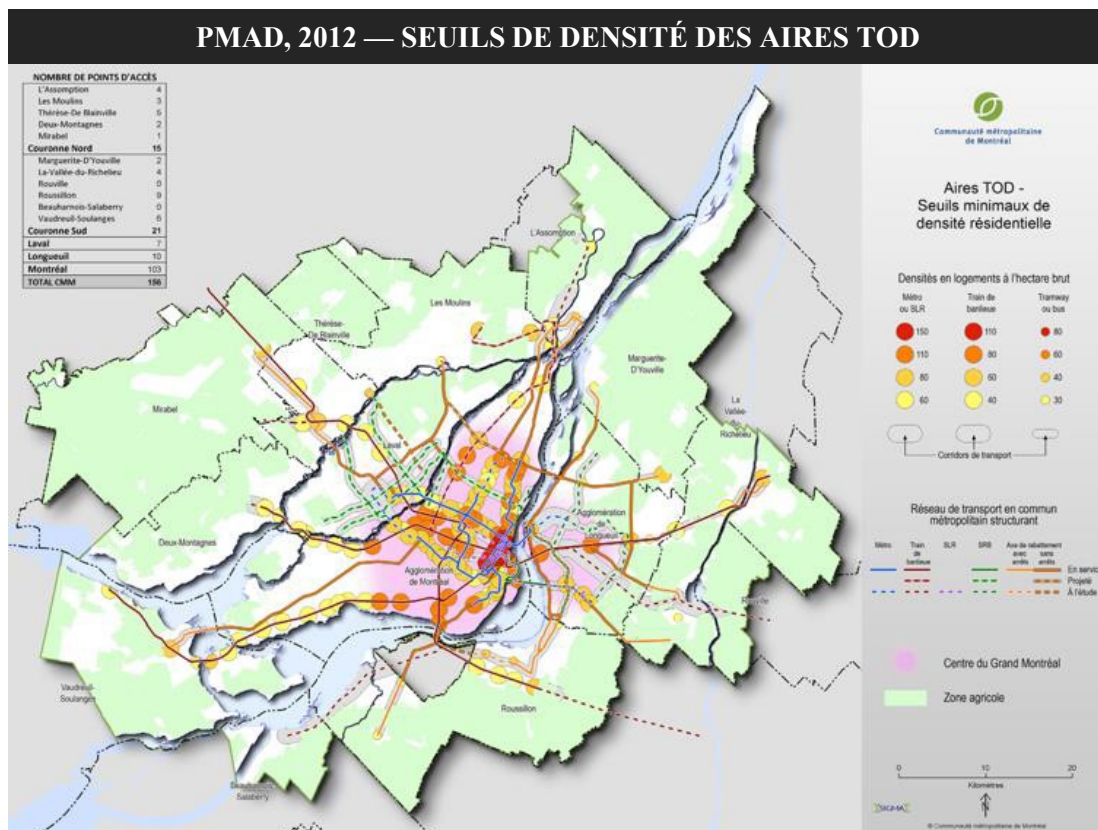


Figure 4.1 PMAD de 2012 - Seuils de densité des aires TOD

Source : (CMM, 2012)

Le TOD qui est considéré comme étant l'instrument central de la mise en œuvre du PMAD, décline ce plan sur deux échelles (Maulat *et al.*, 2018) :

- à l'échelle « subrégionales », en élaborant des Schémas d'aménagement et de développement des MRC ;
- à l'échelle « locale », au niveau des municipalités, en élaborant des plans détaillés d'urbanisme.

De ce fait, afin de mettre en œuvre le TOD localement, la CMM a créé plusieurs outils, parmi lesquels : les projets novateurs, les bureaux de projet. Elle a encouragé également la mise en place de processus participatifs innovants. Ces outils contribuent à réaliser les projets TOD, à l'échelle des municipalités, et à les ancrer localement.

4.1.1.2. Les bureaux de projet dans les projets novateurs

Tout d'abord, la démarche des projets novateurs est initiée par la CMM pour accompagner les municipalités dans la mise en œuvre des TOD en leur accordant, avec la contribution du MAMOT, une aide financière¹⁹ de 100 000 CAD, afin d'élaborer et d'adopter des planifications détaillées (CMM, 2011; Maulat, 2016). Ainsi, six premiers projets, des 17 projets programmés, sont sélectionnés en 2012 en prenant en considération certains enjeux politiques et territoriaux. À partir de 2015, les onze projets restants entament leur processus d'adoption de leurs aménagements spécifiques pour recevoir l'aide financière (Maulat, 2016; Maulat *et al.*, 2018). En septembre 2018, la CMM annonce une aide financière attribuée à 14 municipalités et arrondissements pour la planification de dix-huit nouveaux quartiers TOD (CMM, 2018).

¹⁹ En février 2015, la CMM modifie son Programme d'aide financière afin de permettre le financement, en plus des planifications détaillées, d'études spécifiques en lien avec la mise en œuvre des aires TOD dans le cadre de la résolution CC15-003 du conseil de la CMM. Source : Rapport d'activités des projets novateurs TOD (2015-2016).



Figure 4.2 Carte d'identification des 17 projets novateurs

Source : (CMM, 2012)

Cette démarche « novatrice » a comme objectifs : d'appliquer les principes du PMAD, principalement les seuils de densité fixés ; d'engager les différents acteurs dans une démarche ouverte et inclusive (CMM, 2017) ; de favoriser la mise en place de processus collaboratifs « multiscalaires » (métropolitaine, régionale et locale) et pluridisciplinaires (intégration de différents professionnels) dans une démarche de « coproduction » de la politique urbaine (Maulat *et al.*, 2018). Dans la recherche récente sur les TOD à Montréal, Maulat *et al.* (2018) considère le projet novateur comme étant un instrument de conception en urbanisme, dont la programmation comporte deux volets, technique et institutionnel.

Le premier volet « technique » dans le cadre de la subvention accordée à la municipalité, est constitué de 4 étapes qui se succèdent (CMM, 2014, 2017, 2018) :

- Le *démarrage*, consiste en la préparation du lancement de la démarche ainsi que les appels d'offres pour le choix du consultant externe et la préparation de l'échéancier ;
- La *préconception*, comporte la création des outils de diagnostics pour l'élaboration de l'état des lieux du territoire ; l'annonce de la vision de la planification pour guider les processus de planification urbaine ainsi que la mise en place d'une stratégie de communication pour la programmation du processus de participation publique ;
- La *conception*, inclut la production des scénarios à confronter entre les différents acteurs, dans le cadre des processus participatifs et collaboratifs, afin d'établir un scénario préférentiel, pour l'élaboration de la planification détaillée et les règlements qui facilitent la mise en œuvre ;
- La *finalisation*, comporte l'adoption de la planification détaillée, en l'occurrence le Programme Particulier d'Urbanisme (PPU), par les élus ; l'évaluation de la démarche et l'élaboration du bilan et de la synthèse du processus de mise en œuvre du projet novateur.

Le second volet « institutionnel » et « organisationnel » comporte la phase opérationnelle du volet technique, par l'intermédiaire du « Bureau de projet ». Ce bureau de projet local a comme mandat de : soutenir les municipalités, mobiliser les acteurs du projet et les investisseurs potentiels, contribuer à solutionner les problématiques, encourager les approches innovantes, anticiper et minimiser les risques, créer un lieu qui permet d'échanger les informations et les expériences entre les projets novateurs (CMM, 2018). Son mandat est encadré par une convention signée entre la CMM et la municipalité (CMM, 2018; Maulat *et al.*, 2018).



Figure 4.3 Étapes de la démarche des projets novateurs

Auteure : Nadia Bouhend, 2019

Source : (CMM, 2011)

Ce bureau de projet vise à alimenter et enrichir la démarche de conception du projet TOD, en regroupant les principaux partenaires concernés qui se rencontrent 4 à 5 fois, durant le processus. Ce bureau compte des représentants : de la CMM, du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), de l'Autorité Régionale de Transport Métropolitain (ARTM), de l'Organisme Public de Transport en Commun (OPTC) et de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) concernée. D'autres acteurs peuvent être également associés à la démarche selon les besoins de chaque projet novateur, notamment les : Conseils Locaux de Développement (CLD), entreprises de transport, investisseurs, associations de citoyens, etc. (Maulat, 2016; Maulat *et al.*, 2018). La coordination, l'animation et le suivi de ce bureau de projet sont assurés par la municipalité. À chacune des étapes de la démarche des projets novateurs, elle consulte le bureau de projet et au besoin la CMM, sur tout sujet jugé pertinent (CMM, 2018).

4.1.2. Mise en œuvre des TOD montréalais : la participation publique

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques urbaines, la CMM a mobilisé la participation publique, au niveau métropolitain lors de l'adoption du PMAD et pour son suivi également. À l'échelle locale, la CMM encourage les municipalités à faire participer leurs citoyens, en les intégrant dans des démarches participatives innovantes et diversifiées, en amont du processus de planification. Selon la CMM (2017), les activités participatives contribuent à sensibiliser les citoyens aux enjeux de leur territoire et à les impliquer dans l'atteinte des objectifs du TOD :

Les réalisations mentionnées précédemment n'auraient pas pu voir le jour sans la contribution des parties prenantes par l'entremise des bureaux de projets ou des activités de concertation et de participation citoyenne. (CMM, 2017, p.32).

Aussi, la CMM avance que l'apport réflexif des citoyens et l'expertise diversifiée des professionnels dans le cadre des bureaux de projets, contribuent à solutionner les problématiques et apporter des innovations dans le processus (CMM, 2017). Ainsi, la mise en œuvre du TOD, par l'intermédiaire des bureaux de projets, impliquerait une « participation continue » des citoyens et des différents acteurs en mettant en place des mécanismes de communication et de consultation (Ibid.).

Par ailleurs, chaque municipalité détermine sa propre démarche participative en assurant l'animation et la coordination du processus participatif (CMM, 2018). Elle met en place la participation publique non seulement pour respecter les exigences de la CMM, mais également pour anticiper d'éventuelles contestations des habitants (Maulat, 2016). En effet, l'enjeu de l'acceptabilité sociale des projets semble un impératif dans les actions mises en place pour faire participer les habitants à la production du TOD (Ibid.). Outre les recommandations de la CMM, la municipalité doit se référer à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), dans le cadre de la mise en œuvre des projets urbains. Cette loi établit les bases en matière d'information et de

consultation publique, permettant d'associer les citoyens à la prise de décision. Elle stipule aussi que la ville détient le pouvoir décisionnel quant à la définition des besoins locaux et des choix des aménagements (MAMOT, 2010).

4.1.3. Mise en œuvre des TOD montréalais : le rôle attribué au concepteur

Dans le cadre du volet technique de la démarche des projets novateurs, les réalisations du diagnostic, de la planification urbaine détaillée et généralement de la démarche de participation publique, sont confiées à une firme externe (CMM, 2018). Ce consultant est mandaté par la municipalité, à la suite d'un appel d'offres, dans le cadre de la subvention accordée par la CMM qui couvre les frais de l'élaboration du plan et de la démarche participative (CMM, 2018; Maulat *et al.*, 2018). Dans le cadre de son mandat, le concepteur (urbaniste, architecte, aménageur ou designer urbain) élabore la démarche participative pour intégrer les habitants aux étapes clefs, notamment en amont de la conception du projet détaillé, via des dispositifs participatifs « innovants » (Ibid.). Par ailleurs, la municipalité pourrait décider d'octroyer des mandats séparés : celui de la conception de la planification urbaine est accordé au professionnel en urbanisme et celui de la démarche participative à un consultant en participation publique (CMM, 2017; Maulat, 2016) :

La municipalité élabore un devis de travail qui précise les tâches à accomplir pour la conception du quartier. La municipalité doit également remettre, au début du processus, un calendrier de travail et informer la Communauté du suivi de ce calendrier tout au long du processus et des modifications, s'il y a lieu. (CMM, 2018, p.10).

4.2. Approche méthodologique

La démarche méthodologique employée dans cette recherche est de nature qualitative. Elle est structurée autour d'une étude du cas des TOD montréalais, et d'une lecture transversale des 17 projets novateurs initiés par la CMM. L'étude de cas nous a per-

mis d'explorer le rôle inconnu du concepteur dans la démarche participative des TOD et l'impact de celle-ci sur ses cultures professionnelles. Elle nous a offert l'occasion de développer une méthodologie d'analyse de cette thématique jamais abordée à notre connaissance, qui pourrait être appliquée dans d'autres cas de programmation des projets TOD. Afin d'opérationnaliser cette démarche, nous avons opté pour deux phases de collecte des données : préparatoire et principale.

4.2.1. Phase préparatoire de la collecte de données

4.2.1.1. Sélection des TOD et des firmes d'urbanisme

Tout d'abord, nous avons sélectionné les projets TOD admissibles dans le cadre de notre recherche (voir ANNEXE 1, p.151). Ainsi, nous avons identifié les projets novateurs qui ont fait l'objet d'une démarche participative dans le cadre d'un Plan de Planification détaillé (PPU) ou d'un programme d'aménagement. Nous avons procédé ensuite à la classification des projets sélectionnés suivant les deux premières phases de lancement de la CMM²⁰ (voir ANNEXE 2, p.153).

Cette démarche a abouti à la sélection de 10 projets novateurs admissibles :

- Phase 01 de lancement : Période 2013-2015

À Longueuil : TOD Saint-Hubert

En couronne nord : TOD Deux-Montagnes et TOD Repentigny

En couronne sud : TOD Candiac et TOD Mont-Saint-Hilaire.

- Phase 02 de lancement : Période 2015-2016

À Laval : TOD De la Concorde et TOD Cartier

En couronne nord : TOD Sainte-Thérèse

²⁰ Nous avons pris en considération uniquement les 02 premières phases de lancement. La 3^{ème} phase des projets novateurs, pour la période de 2018, est en cours de lancement.

En couronne sud : TOD Châteauguay et TOD McMasterville.

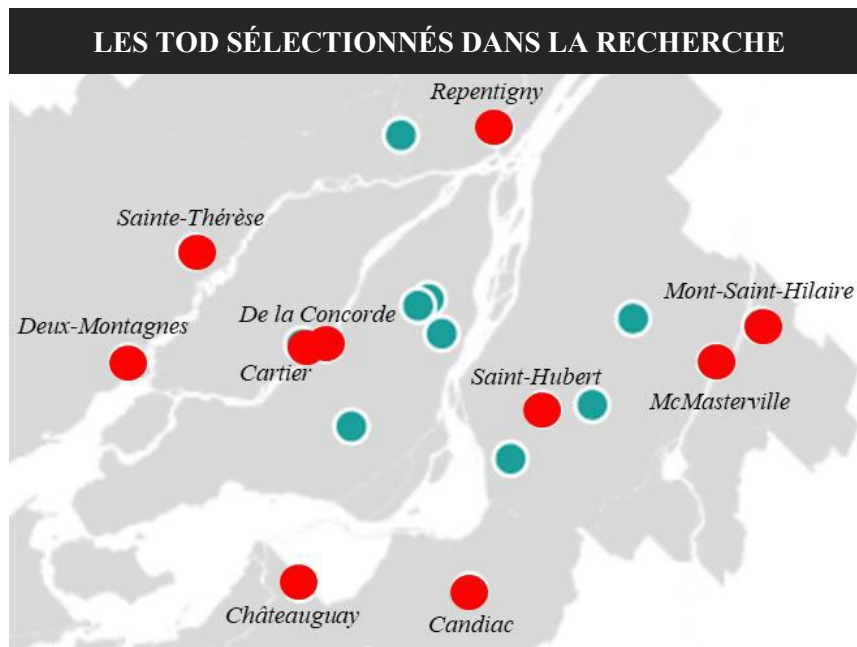


Figure 4.4 TOD montréalais sélectionnés dans la recherche
 Auteure : Nadia Bouhend, 2019
 Source : (CMM, 2014)

À partir cette sélection des projets novateurs, nous avons retenu au départ toutes les firmes d'urbanisme qui avaient en charge le mandat de conception des projets TOD. Nous avons élaboré de ce fait un tableau de synthèse des TOD/Concepteurs en identifiant : le type de mandat octroyé à la firme d'urbanisme (mandat de conception du PPU ou bien un double mandat de conception et de réalisation la démarche participative) ; les professionnels de la participation publique présents dans la démarche ; les éventuelles récurrences dans les mandats des firmes d'urbanisme (le nombre de projets TOD réalisés et dans quelle phase de lancement). Nous avons également voulu apporter la perspective des urbanistes municipaux, œuvrant dans le secteur public, afin de pouvoir croiser certaines informations relatives aux processus participatifs.

TABLEAU SYNTHÈSE DES ENTREVUES EFFECTUÉES			
Firmes sélectionnées	Les TOD réalisés	Les autres acteurs interviewés (municipaux, CMM, consultants de la participation)	Observations
Lemay	Candiac	Urbaniste concepteur chargé de la participation dans la firme	Nous n'avons pas pu joindre les acteurs municipaux
BC2	Deux-Montagnes Sainte-Thérèse Repentigny	Urbaniste concepteur de la firme urbaniste professionnel de la firme Urbaniste municipal	Nous n'avons pas pu joindre les acteurs municipaux
Apur	McMasterville	Urbaniste concepteur chargé de la participation dans la firme	Nous n'avons pas pu joindre les acteurs municipaux
Affleck de la Riva Architectes	Cartier De la Concorde	Urbaniste concepteur de la firme urbaniste municipal	Nous avons pu interviewer la professionnelle de la participation au niveau de la ville et la professionnelle externe mandatée par la Ville dans le cadre des entrevues que nous avons dirigées dans notre collaboration avec Paulhiac 2019
AECOM	Saint-Hubert Châteauguay		Les personnes impliquées dans ce projet ont quitté la firme. Nous n'avons pas pu joindre les acteurs municipaux
SM. International	Mont-Saint-Hilaire		Nous n'avons pas pu joindre les professionnels de la firme ni les acteurs municipaux
CMM	les projets novateurs Bureaux de projets		Les personnes impliquées dans les bureau de projets ont quitté la CMM Toutefois nous avons quelques intervention dans le cadre de conférences et les entrevues que nous avons dirigées dans notre collaboration avec Paulhiac 2019

Figure 4.5 Synthèse des firmes dans les TOD sélectionnés

Auteure : Nadia Bouhend, 2019

Source : (CMM, 2012b, 2014, 2017)

Par ailleurs, nous n'avons pas pu joindre tous les participants en contactons les firmes en questions expliqué, principalement, par le départ des gérants de projets dans certaines firmes (voir fig.4.5). Cependant, les firmes sélectionnées dont nous avons pu interviewer un représentant ont intervenu dans plusieurs projets TOD dans le Grand Montréal. Aussi, cet échantillonnage de firmes d'urbanisme correspond au profil des firmes qui exercent au Québec et qui se spécialisent dans les domaines de

l'architecture, de l'urbanisme ou dans le design urbain : des grandes structures qui offrent un large panel de services de consultation, des firmes moyennes à petites qui se spécialisent dans les domaines de l'urbanisme ou du design urbain.

4.2.1.2. Bilan de la participation publique des TOD sélectionnés

Nous avons documenté les démarches participatives, des TOD sélectionnés, afin de décrire le déroulement et le contenu du processus participatif, en identifiant : les dispositifs participatifs mis en place, les outils participatifs mobilisés dans ces dispositifs, les moments d'intégration des habitants. Aussi, ce bilan de la démarche participative a été élaboré pour appréhender les thématiques discutées et la nature et la dynamique des débats.

4.2.1.3. L'analyse documentaire

Dans le cadre de cette phase préparatoire, nous avons opté pour la méthode d'analyse documentaire qui réduit en partie l'influence externe et les biais liés au chercheur (Poupart, 1997). En effet, la rigueur de cet outil nous oblige fondamentalement à prendre le recul nécessaire à l'égard de nos perceptions et de nos propres interprétations (Quivy, 1995). L'analyse documentaire nous a permis également d'appréhender l'implication des firmes d'urbanisme dans la démarche et de documenter la démarche participative pour chaque projet TOD sélectionné.

Pour ce faire, nous avons utilisé divers matériaux issus de 03 sources différentes :

- Sources supralocales : les documents relatifs au cadre réglementaire et de planification tels que le PMAD, les rapports d'activité de la CMM, le programme de subvention de la CMM, les fiches techniques des TOD élaborées par la CMM, etc.
- Sources locales : les sites internet des municipalités, les rapports et les procès-verbaux des processus participatifs, les supports visuels présentés dans le cadre des

séances de consultation, les supports de promotion des démarches participatives, les planifications détaillées et les plans d'aménagement produits, etc.

- Sources académiques : nous avons également utilisé la documentation collectée dans le cadre de notre collaboration avec *Florence Paulhiac*, et celle issue de la recherche de Maulat (2016).
- Sources médiatiques : les articles de médias qui abordent les thèmes de la réalisation des TOD à Montréal, notamment dans le cadre des démarches participatives mises en place.

4.2.2. Phase principale de la collecte de données

Dans cette phase, nous avons mobilisé la méthode des entrevues semi-dirigées afin de répondre à notre question de recherche et aux hypothèses présentées dans le cadre conceptuel de la recherche.

4.2.2.1. L'entrevue semi-dirigée

Dans le cadre des recherches qualitatives, notamment celles qui mobilisent les études de cas, l'entrevue constitue un outil de collecte de données privilégié (Gauthier, B., 2016). En effet, elle est considérée comme étant « un procédé d'investigation scientifique, utilisant un processus de communication verbale, pour recueillir des informations, en relation avec le but fixé » (Dépelteau, 2010, p.314). C'est une méthode qui permet non seulement d'approfondir la compréhension d'un phénomène particulier, mais aussi d'établir une dynamique de « coconstruction » avec l'interlocuteur et de stimuler l'émergence d'un nouveau discours venant enrichir la recherche. (Gauthier, B., 2016). Elle permet également de rendre explicite l'univers de l'autre et élucider la compréhension de son monde, en mettant en lumière les perspectives individuelles à propos d'un phénomène particulier (Savoie-Zajc, 1997).

Dans cette recherche, l'entrevue individuelle est l'outil principal utilisé pour répondre à nos objectifs de recherche. En effet, cette méthode de l'entrevue, auprès des personnes ayant vécu le processus de projet de l'intérieur, nous a renseignés sur le rôle des concepteurs dans ces processus participatifs et à l'impact de ces derniers sur leurs pratiques. Cette méthode nous a permis de : discerner les relations subjectives entre le concepteur et les autres acteurs (acteurs publics, consultants de la participation) ; appréhender les objectifs et les perceptions des concepteurs vis-à-vis à l'implication des habitants dans la production des projets TOD, définir les arrimages entre le processus participatif et les modalités de conception urbaines ; éclairer les effets de la participation publique sur les pratiques des concepteurs.

La méthode de l'entrevue individuelle semi-dirigée est privilégiée afin d'accorder une certaine flexibilité au répondant. Elle a permis également de ne pas exclure des éléments de réponse, auxquels nous n'aurons pas pu obtenir avec nos questions, tout en gardant un certain cadre qui garantit l'obtention des informations pertinentes à la recherche. Pour ce faire, nous avons élaboré un guide d'entretien.

4.2.2.2. Le guide d'entretien

Les questions élaborées dans ce guide ont contribué à répondre à nos questions tout gardant un fil conducteur. Ce dernier nous a permis de cadrer la séance d'entrevue et de guider la discussion, pour qu'elle ne s'étale pas sur des sujets éloignés de nos intérêts. Les questions du guide d'entretien (voir ANNEXE 4, p.163) ont été regroupées sous différentes thématiques : des questions introductives sur le parcours professionnel de la personne interviewée ainsi que sur l'organisme d'attache ; la perception et les objectifs des acteurs vis-à-vis de la participation publique ; l'arrimage des dispositifs participatifs aux modalités de conception urbaine ; les effets des processus participatifs sur les cultures professionnelles (innovations, adaptations, les apprentissages, etc.).

4.2.2.3. Le choix de l'échantillon des personnes interviewées

Plusieurs critères ont été appliqués pour la sélection des participants. Le premier critère de sélection était celui de l'implication directe de la personne interviewée dans le processus participatif du projet novateur (TOD) initié par la CMM. Le deuxième critère de sélection était celui de la fonction occupée au sein du processus de mise en œuvre du projet. Nous avons pu interroger dans la plupart des firmes sélectionnées le professionnel en urbanisme, ayant travaillé sur la conception des plans détaillés dans le cadre de la mise en œuvre du projet TOD. Chaque participant était impliqué dans le cadre de la démarche participative du projet TOD. Aussi, nous avons également inclus d'autres acteurs ayant participé à la production des processus participatifs de ces projets, notamment des urbanistes municipaux et des représentants de la CMM

4.2.2.4. Analyse du contenu des entretiens.

Nous avons analysé le contenu des entrevues selon les différentes dimensions de la grille d'analyse, afin de faire ressortir les divers éléments de réponse à notre recherche. Les réponses données dans le cadre de ces entrevues ont été groupées et classées suivant les thèmes de la grille, tout en les confrontant à ceux analysés dans le cadre de l'analyse documentaire. Cette confrontation nous a permis de faire la distinction entre ce qui est perçu par les acteurs et ce qui est rédigé dans les différents documents.

GRILLE D'ANALYSE – LE CONCEPTEUR DANS LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE DU TOD	
Rôle des concepteurs dans la participation publique des projets TOD	
Les cultures professionnelles mobilisées	
Les concepts	Les dimensions mobilisées
Par les savoirs et le pouvoir	Savoirs légitimés / sollicités dispositifs participatifs Moments de la participation
L'impact de la participation sur les concepteurs	
Les cultures professionnelles transformées	
Par les codes culturels	Apprentissages par l'expérience Nœuds de résistance

Figure 4.6 Grille d'analyse
Auteure : Nadia Bouhend, 2019

4.2.2.5. Les modalités de contact des répondants et de déroulement des entretiens

Nous avons utilisé les différents documents récoltés à la première étape de collecte des données afin d'obtenir : les coordonnées des firmes impliquées dans le projet, du représentant du service d'urbanisme de la municipalité et des personnes chargées des projets TOD au sein de la CMM. Cette étape nous a permis d'obtenir également des renseignements sur les personnes ayant travaillé sur le projet en question, leur fonction et un moyen de les contacter. Une fois en possession de ces informations, nous avons contacté ces personnes par courriel ou par téléphone pour leur faire part brièvement du projet et vérifier leur intérêt à participer. Après leur accord, nous avons envoyé un courriel d'invitation à participer (voir ANNEXE 6, P.169), accompagné d'une description du projet ainsi qu'un formulaire de consentement (voir ANNEXE 5, p. 165). Le message était accompagné de nos coordonnées afin de permettre à la

personne de nous joindre au cas où elle voudrait davantage d'informations concernant le projet, l'entretien individuel semi-dirigé ou ses droits en tant que participant. Chaque répondant nous a soumis le formulaire de consentement signé, avant de début de l'entretien. Les répondants ont pu choisir le lieu, la date et l'horaire de l'entretien. Les entretiens ont duré entre 60 et 90 minutes.

4.3. Les aspects éthiques de la recherche

Notre recherche a été soumise à un processus d'approbation éthique régi par le Comité d'éthique de la recherche pour les étudiants (CERPE) de l'ESG-UQAM. À la fin du processus, le Comité nous a octroyé un Certificat d'approbation éthique afin que nous puissions entamer le recrutement des participants (voir ANNEXE 7, p.171). L'ensemble des règles éthiques, définies par le Comité, a été respecté dans le cadre de cette recherche.

Cette recherche comporte des aspects éthiques importants, étant donné que le recours à la méthode des entretiens individuels semi-dirigés suppose la participation d'êtres humains au cours du processus de recherche. L'ensemble des répondants sont des professionnels de l'aménagement ou de la participation citoyenne qui sont habitués de parler de sujets similaires à ceux qui ont été abordés en entrevue. Les entrevues n'ont pas été source de malaises ou d'inconvénients particuliers. Il se pourrait que les informations mentionnées dans les résultats d'étude puissent être reliées aux participants. Il sera difficile d'assurer compétemment l'anonymat. À cet effet, chacun des participants avait signé un formulaire de consentement lui signifiant cette éventualité.

ANONYMISATION DES PARTICIPANTS			
Entrevue	Fonctions des concepteurs	Entrevue	Fonctions des divers acteurs
Entrevue 1	Urbaniste	Entrevue 6	Consultant en participation publique
Entrevue 2	Urbaniste - Designer urbain	Entrevue 7	Urbaniste - Conseiller CMM
Entrevue 3	Urbaniste - Consultant en participation publique	Entrevue 8	Conseiller municipal en participation publique
Entrevue 4	Urbaniste	Entrevue 9	Urbaniste municipal
Entrevue 5	Architecte - Designer urbain	Entrevue 10	Urbaniste municipal

Figure 4.7 Anonymisation des participants

Auteure : Nadia Bouhend, 2019

L'objectif de cette recherche est celui de comprendre les processus à l'œuvre et n'est en aucun cas de porter préjudice aux personnes ou à leurs institutions. Les répondants sont demeurés libres de ne pas répondre à une question qu'ils estimaient embarrassante. Nous avons clairement expliqué aux participants la possibilité de leur identification par des tiers, expliquée préalablement à l'entretien. Chacun des participants avait signé un formulaire de consentement (voir ANNEXE 5, p.165), lui signifiant cette éventualité. Chaque participant a eu également la possibilité de refuser de répondre à certaines questions jugées embarrassantes ou de demander leur exclusion du processus, à n'importe quel moment de la recherche.

CHAPITRE 5.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Dans ce dernier chapitre, nous présenterons les résultats de notre analyse qui comporte quatre niveaux. Premièrement, nous exposerons les résultats de l'analyse documentaire sur les démarches participatives des TOD montréalais retenus. Deuxièmement, nous décrirons les rôles et les tâches des concepteurs dans les processus participatifs des TOD. Troisièmement, nous aborderons l'impact de la participation publique sur les cultures professionnelles des concepteurs. En dernier, nous mettrons en avant les spécificités relatives au contexte montréalais des projets TOD.

5.1. La participation publique des TOD montréalais : des processus différenciés

Dans cette première section d'analyse, nous abordons les modalités d'intégration des processus participatifs dans la démarche des bureaux de projets ainsi que les différents enjeux et dynamiques de débats.

5.1.1. Arrimage des processus participatifs à la démarche des bureaux de projets

Dans le cadre de la démarche des projets novateurs, l'acteur public local est porteur du projet TOD et son processus participatif. Pour lui, la participation publique sert à : informer la population locale, intégrer de nouvelles idées, bonifier les projets, garantir l'acceptabilité sociale et sécuriser ainsi la mise en œuvre des projets. La population locale quant à elle, veut être informée en amont et pendant les différentes étapes du processus, sur la démarche et le contenu des projets. Elle permet également d'intégrer les projets TOD localement.

En effet, bien que les citoyens ne soient généralement pas représentés dans les bureaux de projets, il est observé dans le cadre des projets TOD montréalais, un arri-

mage des processus participatifs à la démarche des projets novateurs (voir ANNEXE 3, p.155). Les activités consultatives et informatives s'intègrent à différents moments et étapes de la démarche des projets novateurs. Aussi, combien même la démarche des bureaux de projets découle d'un processus standardisé, initié par la CMM, cette analyse démontre que la participation citoyenne à l'échelle locale, menée sous l'égide des municipalités, peut transformer la trajectoire des projets novateurs. De ce point de vue, elle apparaît comme un facteur qui différencie la mise en œuvre locale du TOD. En effet, chaque municipalité avait la possibilité de choisir la méthode qui susciterait la participation et la manière d'intégrer les habitants.

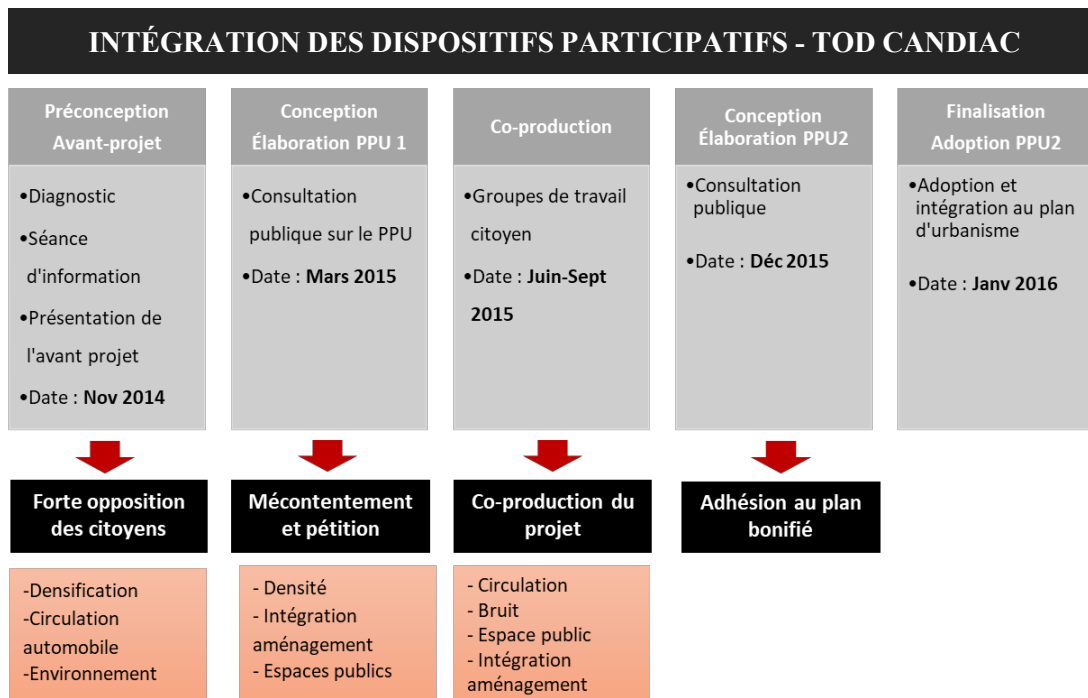


Figure 5.1 Intégration des dispositifs participatifs - TOD de Candiac

Auteure : Nadia Bouhend, 2019

Sources : Site internet de la Ville, PPU, (CMM, 2017), (Maulat, 2016)

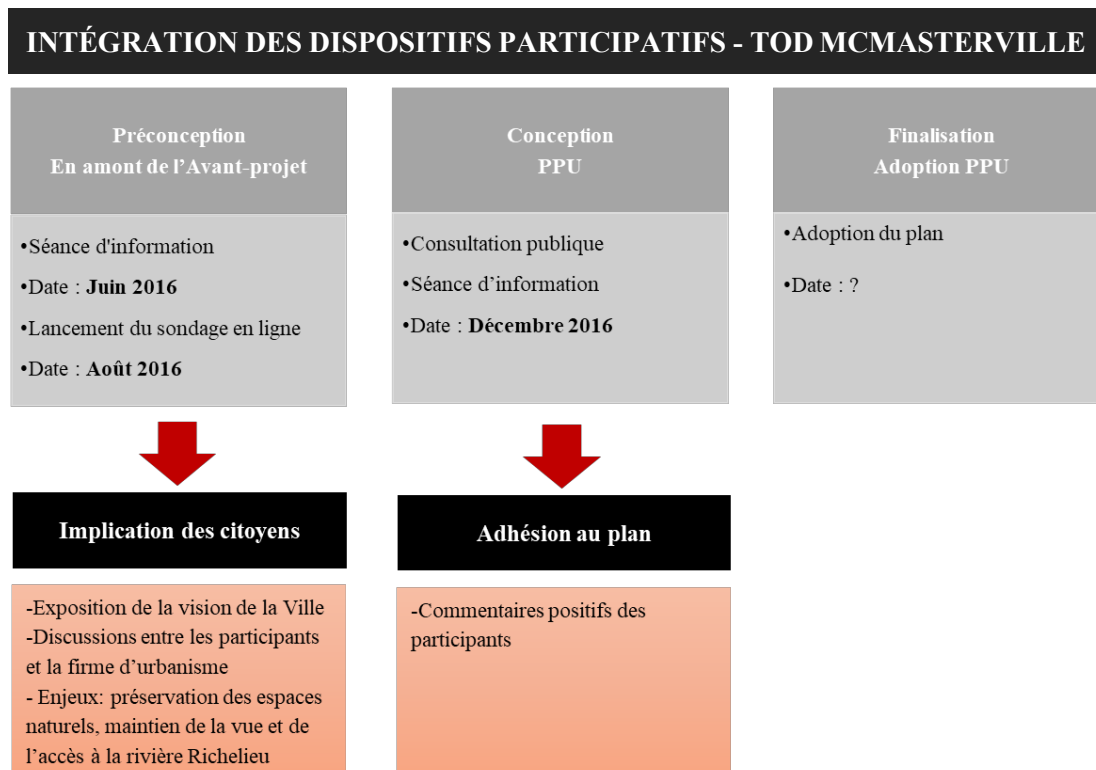


Figure 5.2 Intégration des dispositifs participatifs - TOD de McMasterville
Auteure : Nadia Bouhend, 2019
Sources : PPU, (CMM, 2017).

Dans ces processus participatifs, nous constatons un foisonnement d'instruments et de dispositifs participatifs : ateliers d'idéation, sites internet, réseaux sociaux, marches exploratoires, projection du film (villes à l'échelle humaine de *Jan Gehl*) ainsi que des consultations publiques classiques. Ces activités et outils participatifs sont élaborés selon les enjeux territoriaux, les moyens humains et matériels dont dispose chaque municipalité ainsi que son expérience passée dans les démarches participatives. Ainsi, la municipalité fait appel généralement à des firmes d'urbanisme mandatées pour les études urbaines qui se chargent également de la participation. Par ailleurs, elle peut également mandater des firmes spécialisées en participation publique. Ces dernières proposent une « boîte à outils » de la participation et un accompagnement pour la mise en place des bonnes pratiques en participation citoyenne.



Figure 5.3 Diversification des activités et des outils participatifs
Sources : PPU, (CMM, 2017), Sites internet des municipalités.

5.1.2. Enjeux et dynamiques des débats dans les processus participatifs des TOD

Dans le cadre de ces dispositifs participatifs, plusieurs enjeux sont soulevés par les habitants : tout d'abord, la densité, les hauteurs, et l'intégration des nouveaux développements immobiliers dans les quartiers existants sont les thèmes les plus débattus. Aussi, la circulation automobile, les transports collectifs et actifs ainsi que le stationnement sont également des sujets discutés par les habitants. Les positions varient entre la préservation des facilités automobiles et la promotion des alternatives plus douces. La préservation du cadre de vie, le paysage et les espaces publics font l'objet d'échanges importants en lien avec des préoccupations relatives au désir d'animation des quartiers, et à un besoin d'espaces de sociabilité et de rencontre. Les autres

thèmes soulevés sont la mixité fonctionnelle et résidentielle, l'offre commerciale, la qualité architecturale, l'environnement dont l'énergie et les différentes nuisances.

Dans certains projets, nous constatons de fortes oppositions *nimbyistes* très marquées dans les processus participatifs. Les habitants sont souvent très inquiets de la préservation de leur cadre de vie en banlieue et de l'identité de leur territoire. Ces controverses sont soulevées principalement sur les enjeux de densification et de hauteurs, mais aussi des inquiétudes face à la faisabilité du projet et son intégration dans le territoire, notamment dans le cadre des TOD de Candiac. Néanmoins, certains processus participatifs révèlent des adhésions au projet de la part des citoyens. Ces adhésions peuvent s'exprimer dès le début des projets, à l'exemple du TOD de McMasterville. Les dynamiques temporelles des débats participatifs quant à elles diffèrent d'un cas à un autre. D'un côté, certaines démarches participatives connaissent une réception positive du projet dès l'amorce du processus. D'un autre côté, les processus peuvent passer des controverses ou des craintes fortes à l'adhésion au projet TOD.

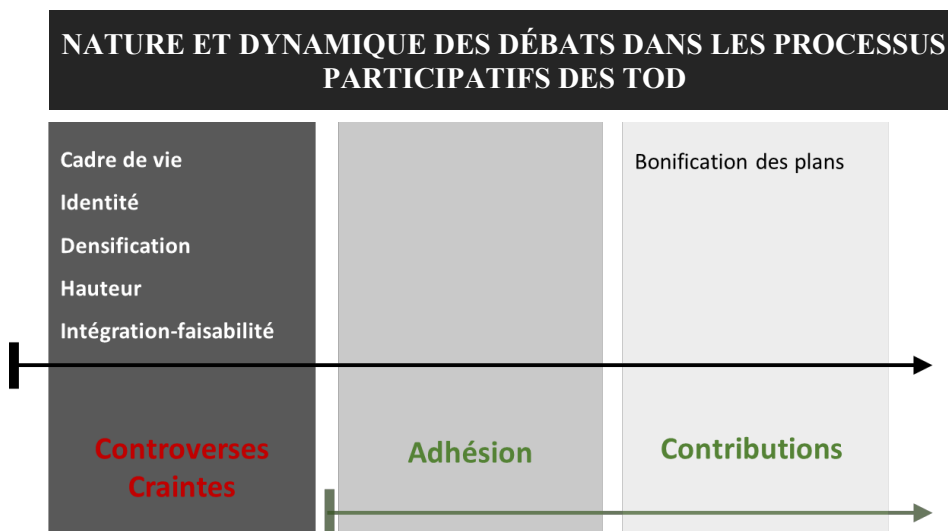


Figure 5.4 Nature et dynamique des débats dans les processus participatifs des TOD
Auteure : Nadia Bouhend

5.2. Le rôle du concepteur dans la participation publique : différenciation et portée

À partir du bilan des démarches participatives, nous pouvons mieux appréhender le rôle des concepteurs dans le cadre des projets TOD dans le Grand Montréal. Tout d'abord, nous nous intéresserons aux objectifs des concepteurs vis-à-vis de la participation publique. Ensuite, nous aborderons les mécanismes d'intégration des habitants dans les processus participatifs. Enfin, nous identifierons les savoirs et savoir-faire mobilisés par les concepteurs pour favoriser cette intégration.

5.2.1. Les objectifs du concepteur vis-à-vis de l'intégration des habitants

Les urbanistes interprètent différemment leur rôle et ces différences de perceptions influencent la façon dont ils assument ce rôle au cours du processus de consultation publique] [Ce qui importe avant tout c'est la perception que les urbanistes ont de leur rôle et de leur mandat ainsi que la manière dont ils choisissent de les assumer. (Hamel et Trân, 2000, p.53).

Pour les concepteurs des projets TOD, la participation publique est devenue un incontournable en urbanisme. Pour eux, bien que les processus participatifs aient existé depuis quelques années dans le cadre des projets urbains à Montréal, ils n'étaient pas totalement intégrés dans leurs pratiques : « elle (la participation publique) était mise en place par acquit de conscience » (Entrevue 1, 2019). Toutefois, même si ces professionnels de l'urbain convergent tous sur la nécessité d'inclure les citoyens dans le cadre des démarches participatives, nous constatons quelques divergences et certaines contradictions dans les discours.

Pour certains urbanistes, leurs connaissances et leurs expériences sont suffisantes pour concevoir un projet urbain sans faire de la participation et sans l'aide de la population locale. Tandis que pour d'autres, l'intégration des habitants est primordiale pour leur métier avance un concepteur : « ce qui est public, doit être conçu et déve-

loppé par le public » (Entrevue 5, 2019). Ce concepteur avance tout de même que la forme de la participation serait plus importante que son contenu. Néanmoins, nous discernons deux objectifs communs aux professionnels de l'urbanisme interviewés : l'adhésion au plan et la construction des connaissances.

5.2.1.1. Adhésion au plan ou acceptabilité sociale

Pour les concepteurs interviewés, l'intégration des habitants dans le cadre des dispositifs participatifs, est un outil essentiel pour les faire adhérer au plan et créer un consensus autour du projet urbain. Cette recherche du consensus ou de l'acceptabilité sociale est, selon eux, l'objectif principal de la participation publique dans la mise en œuvre des projets TOD. En effet, pour les concepteurs, se prévenir des conflits permettrait de réduire les éventuels coûts, engendrés par les délais allongés et les modifications majeures des plans.

Cet objectif du concepteur, vis-à-vis de la participation, est non seulement relayé dans littérature scientifique dans le cadre des projets urbains (Jones *et al.*, 2013; Pinson, 2004; Tribout, 2013), mais il est également un enjeu important avancé par la CMM, dans le cadre de la mise en œuvre des projets TOD :

La participation citoyenne est centrale dans la présente démarche. Si l'on n'implique pas les citoyens en amont des processus de projet, il risque d'y avoir certains blocages et les citoyens risquent d'être réfractaires au processus. (Entrevue 7, 2019).

C'est également le cas pour certaines municipalités pour laquelle, l'absence de controverses est un signe de réussite de la participation et l'élaboration d'une conception qui correspond aux attentes des habitants : « L'objectif pour sa mise en place (la participation publique) est avant tout l'acceptabilité sociale qui est très importante pour la municipalité » (Entrevue 9, 2019). En effet, les conflits pouvaient engendrer un coût politique pour les élus. Les municipalités perçoivent la participation publique

comme une activité risquée qui devrait être encadrée par des professionnels. Ces derniers devraient adopter leurs objectifs de la participation, en l'occurrence l'acceptabilité sociale.

Dans ce contexte, pour répondre à la demande du client « l'acteur public », l'enjeu de l'acceptabilité sociale devient également important à considérer par les professionnels de l'urbanisme, dans le cadre de la mise en place des dispositifs participatifs. Par ailleurs, un écart d'objectifs envers l'acceptabilité sociale du projet pourrait contribuer à faire émerger des incompréhensions et des divergences entre les concepteurs et les acteurs publics. Dans le cadre de la mise en œuvre d'un TOD de la couronne Nord, cette situation a abouti à une remise en question d'une partie du mandat de la planification²¹. Pour ce concepteur, l'adhésion au plan n'était pas l'objectif ultime de la participation et « un projet incomplet n'est pas grave » (Entrevue 5, 2019). Néanmoins, il n'avait pas le mandat de la démarche participative dans le cadre de ce projet.

5.2.1.2. Construction des connaissances

Selon les concepteurs interviewés, au-delà de l'acceptabilité sociale, la participation publique est une activité d'interrelation entre eux et les habitants. Elle favoriserait les échanges enrichissants qui mènent à la « construction des connaissances » nommée également « l'intelligence collective ». Cette dernière aurait des apports concrets sur la conception et la population locale :

Premièrement, les projets TOD étudiés étant implantés dans des milieux suburbains peu denses, la participation permettrait tout d'abord aux concepteurs d'appréhender « le seuil de tolérance » de la population à la densification. Elle leur permet également

²¹ Dans le cadre de ce TOD, il est constaté un conflit entre le concepteur et la municipalité sur l'aménagement du stationnement et le positionnement d'une ligne d'Hydro-Québec (une problématique débattue avec les habitants en amont du projet TOD). Ainsi, le concepteur aurait préféré soustraire ce secteur de son mandat de planification. À l'opposé, la municipalité avait un grand enjeu d'acceptabilité sociale étant donné que les premiers processus participatifs des TOD seraient considérés comme étant ses premières expériences en participation publique.

d'identifier les enjeux qui suscitent le conflit et ceux qui occasionnent le consensus : « Savoir ce qui passe et ce qui casse » dans la démarche participative, avance un concepteur (Entrevue 3, 2019).

Selon les concepteurs, la démarche participative est un outil qui sert à « compléter » et « affiner » leur compréhension du territoire. Ainsi, l'implication des habitants a permis de valider le diagnostic du territoire et la planification urbaine en révélant aux concepteurs les enjeux du territoire et la réalité locale des usagers : « on est des experts, mais c'est important de connaître la réalité locale des habitants » (Entrevue 1, 2019). En effet, la connaissance des besoins des habitants est indispensable pour la pratique de l'urbaniste dans le cadre de la conception des projets participatifs (Lacaze, 2007).

Toutefois, cette recherche de la connaissance locale pour l'injecter dans les projets, plutôt que d'adopter le discours vertueux de l'urbanisme participatif, est souvent reprochée au concepteur dans la littérature scientifique (Bond et Thompson-Fawcett, 2007). Effectivement, bien que la participation publique contribue à identifier certains enjeux locaux, elle est perçue par les professionnels de l'urbanisme comme un outil de conception urbaine, au lieu qu'elle soit un droit accordé au citoyen pour l'impliquer dans le processus de production urbaine. Pour la plupart des concepteurs, elle ne serait pas essentielle dans tous les projets urbains : « la participation n'est pas indispensable... si elle n'apporte rien au projet » (Entrevue 3, 2019). Certains concepteurs avancent que la planification des aires TOD nécessiterait un exercice de réflexion inaccessible aux habitants. Toutefois, ils intègrent certains enjeux importants aux yeux de la population locale, pour bonifier le plan. Par exemple, dans le cadre du TOD de La Prairie, les habitants ont mis en avant la présence d'étangs d'eau, créés par des remblais et qui n'avaient aucune valeur environnementale. Cependant, ces étangs ont été intégrés au plan d'aménagement du fait qu'ils avaient une certaine valeur esthétique pour les habitants et pour le concepteur également. Pour ce dernier,

l'implication des habitants n'influencerait pas la conception. Elle ne permettait que des ajustements mineurs sur les plans.

Deuxièmement, pour les concepteurs interrogés, la population locale voulait, essentiellement, « se faire écouter ». Les habitants considèrent les dispositifs participatifs comme étant une plateforme pour faire inscrire leurs revendications par rapport aux enjeux locaux, mais également un milieu où ils peuvent connaître les besoins de chacun. La participation publique permettrait aux habitants d'appréhender toutes les facettes de la planification urbaine (le transport, l'aménagement, le logement, les infrastructures urbains, etc.). Elle vise également à atténuer les préoccupations relatives aux projets TOD, en « informant » et en « éduquant » les habitants sur le concept du TOD, notamment sur l'enjeu de la densité. Pour les concepteurs, la participation publique garantit la compréhension du projet pour éventuellement adhérer au plan : « sans elle (la démarche participative) les habitants ne comprendraient pas le résultat (la planification) » (Entrevue 1, 2019). Enfin, pour certains professionnels, leurs interactions avec les habitants dans les dispositifs participatifs sont une forme de légitimité de leurs savoirs d'usagers.

Cependant, la participation est perçue, en même temps, comme une contrainte par plusieurs concepteurs : « un mal nécessaire » (Entrevue 4, 2019), parce qu'elle ralentit le processus de conception et rajoute une complexité à la gestion du projet. En effet, même si la participation publique est considérée comme un « impératif » dans la production urbaine, elle est parfois un processus qui implique un partage de pouvoir (Hatzfeld, 2011). Effectivement, il s'agirait pour les concepteurs de laisser aux habitants un peu de contrôle et donc un certain impact sur le processus décisionnel (Thévoz et Dekkil, 2009). Sur cet aspect, certains concepteurs interviewés ressentent de la frustration lorsque leur projet, ou leur savoir expert, est évalué par le citoyen « profane » qui ne possède aucune expertise. Par exemple, un des concepteurs avance

que dans le cadre des Comité consultatif d'urbanisme (CCU), le pouvoir décisionnel qui est donné aux citoyens : « dilue le travail de l'urbaniste » (Entrevue 4, 2019).

Néanmoins, ce scepticisme à l'égard de la participation publique est également dicté par d'autres facteurs, mis en avant dans la littérature scientifique, notamment, la faible capacité des habitants d'être porteurs de l'intérêt général (Adam, 2017; Tribout, 2013). Certains participants sont considérés comme individualistes et vindicatifs qui font valoir un certain *nimbyisme* dans les dispositifs participatifs, tandis que d'autres font passer leurs revendications au détriment des habitants moins habitués à prendre la parole. Aussi, certaines demandes des habitants sont inadéquates avec la durabilité des projets urbains. Cette perception n'est cependant pas partagée par tous les concepteurs des projets TOD. Un professionnel avance qu'il serait important de suivre les recommandations de la population locale : « c'est une obligation morale » (Entrevue 5, 2019).

La participation sert également à construire une relation de confiance avec la population. Pour ce faire, les concepteurs avancent l'importance de la clarté et de l'honnêteté, de leurs intentions et de leurs objectifs. Ils expliquent aux participants, dès l'amorce de la démarche participative, les objectifs et les différentes étapes du processus, tout en leur signalant, les limites de leur implication dans le processus : « la démarche est un carré de sable délimité... ils (les habitants) ne doivent pas dépasser » (Entrevue 1, 2019). « Il faut tout d'abord placer le citoyen dans un contexte, ne pas lui attribuer un mandat large, encadrer les débats avec des thématiques selon des enjeux locaux tirés du diagnostic » (Entrevue 2, 2019)

5.2.2. Le rôle du concepteur dans la portée de la participation publique : savoirs, mécanismes et moments

Les objectifs des concepteurs, vis-à-vis de la participation publique, dictent en partie le type de « savoir habitant » à légitimer et intégrer dans le processus. Ce rapport au

savoir citoyen est lié également au pouvoir concédé aux participants. Il influence en partie le choix de la méthodologie, des activités et des outils participatifs mis en place. Pour les concepteurs, principalement ceux qui ont le double mandat de la conception du TOD et de la démarche participative, c'est la finalité, le projet « adhéré » qui démontre la portée de la participation. Les dispositifs participatifs élaborés influenceraient la façon par laquelle le citoyen exprime ses besoins réels, et la posture du concepteur dans la démarche : formateur-éducateur, animateur, médiateur-facilitateur ou négociateur.

5.2.2.1. Savoirs légitimés par le concepteur dans les processus participatifs des TOD

Les professionnels de l'urbanisme intègrent la notion de « besoin » comme enjeu principal, de la légitimité des habitants, dans les modalités de conception du projet (Lacaze, 2007). Ils définissent ainsi la participation publique, comme une méthode qui contribue à déterminer les besoins des habitants afin de mieux définir les priorités de planification (Feudo, 2014; Schuman et Audureau, 1989). Dans cette perspective, les concepteurs du TOD montréalais recherchent avant tout les connaissances ou plutôt les « microconnaissances » locales des habitants, en amont de la conception du projet, pour appréhender « rapidement » le quotidien des habitants. Ils visent principalement l'identification des perceptions des habitants : « comment les gens perçoivent-ils la mise en place de ce projet », « qu'est-ce qui les irrite ou les intéresse dans leur environnement » (Entrevue 1, 2019). Les réponses à ces questionnements ont permis aux concepteurs de : « connaître ceux qui habitent le territoire » (Entrevue 5, 2019). Elles sont mobilisées par les concepteurs dans le processus afin de bâtir un consensus autour de la vision de planification, tout en étant conscients des divergences entre les habitants. Ces connaissances locales ou « savoirs de l'usage » permettent aux professionnels de l'urbain d'intégrer le projet au territoire, de bonifier les plans pour finalement favoriser l'acceptabilité sociale du projet.

En effet, en prenant en considération ce type de savoirs, les concepteurs pourraient adapter et améliorer leur planification et répondre plus adéquatement aux besoins locaux (Sintomer, 2008). Ainsi, les savoirs d'usage, basés sur une pratique du territoire, sont les savoirs les plus sollicités et légitimés par les concepteurs en urbanisme, dans le cadre des dispositifs participatifs des projets urbains (Nez, 2011). Néanmoins, le contexte local qui donne cette légitimité au « savoir habitant », le réduit en même temps à être uniquement l'expert de la proximité. Ceci l'amènerait à discuter uniquement des enjeux secondaires de la planification (Faburel, 2013). Les professionnels, convaincus de la valeur de leur expertise, seules les connaissances locales du territoire seraient retenues suite aux débats (Deboulet, 2012).

D'après notre analyse du contexte montréalais des TOD, les habitants possèdent uniquement une expertise d'usage et nullement une expertise professionnelle, selon les concepteurs. Ainsi, ces derniers « s'inspirent » de ce que les habitants communiquent, mais c'est leur savoir professionnel qui « traduit » les savoirs citoyens pour : valider le diagnostic, alimenter la vision du projet et finalement ancrer la planification urbaine localement. Un des urbanistes interviewés avance : « chaque citoyen a sa propre opinion que je respecte, mais il faudra en retour qu'il (le citoyen) respecte l'expertise de l'urbaniste » (Entrevue 4, 2019). Pour lui, il serait plus intéressant de consulter les professionnels des services municipaux, par exemple, pour bénéficier de l'expertise technique des différents services (pompiers, le foncier, etc.). Lors de la séance de consultation, le concepteur du TOD fait valoir son expérience et sa formation en parlant de son Curriculum Vitae, ses expériences et ses projets. Il se positionne dès le départ comme le professionnel du processus, d'autant plus que les habitants, eux-mêmes, le perçoivent comme « l'expert » de l'urbain (Entrevue 3, 2019) et se conforment souvent à la parole de cet expert, selon Deboulet (2012).

Les concepteurs ont, tous, une grande estime de leur métier qui repose sur la compétence ou l'expérience (Chadoin, 2006; Pinson, 1993). Ils se considèrent comme des

créateurs dont la liberté est restreinte parfois par les impératifs l'urbanisme durable et participatif. Cette restriction est perçue comme étant une remise en question de leurs savoir et savoir-faire (Adam, 2017). Dans ce contexte, ces professionnels hésitent d'intégrer totalement les habitants dans le processus d'élaboration des planifications urbaines et dans la prise de décision. Ils n'auraient pas encore entièrement accepté la présence des « profanes » (Healey, 1992).

5.2.2.2. Mécanismes d'intégration des habitants par les concepteurs : activités et outils

- *La démarche participative*

Le concepteur élabore la méthodologie de la participation en fonction de son objectif vis-à-vis de l'implication des citoyens et celui que l'acteur public lui attribue. Dans le cadre des TOD montréalais, les démarches participatives élaborées sont assez diversifiées. Ainsi, ce qui nous intéresse, c'est de discerner les facteurs communs qui orientent le choix des dispositifs et des moments participatifs. Ce parti pris nous permet de déceler le rôle du concepteur en urbanisme dans le processus et son impact sur la différenciation des démarches participatives lors de la mise en œuvre locale des TOD.

Tout d'abord, les consultants sont impliqués dès la première étape de la démarche des projets novateurs, suite à l'appel d'offres lancé par les municipalités. Pour eux, incluant ceux mandatés uniquement pour la conception, il était important qu'ils soient présents à toutes les séances de consultation :

... ne pas se contenter de lire le rapport de la séance, parce qu'il peut y avoir des idées soulevées par les participants en marge des séances qui peuvent éclairer les réalités locales] [il doit même faire partie intégrante de l'équipe qui élabore la synthèse de participation. (Entrevue 4, 2019).

Les concepteurs mandatés pour concevoir le TOD et pour organiser la participation publique ont proposé aux acteurs publics des méthodologies participatives, personna-

lisées pour chaque contexte territorial. Ils cherchent à bonifier la participation publique et augmenter sa performance, en modifiant la formule proposée par la municipalité lors des appels d'offres. Ainsi, les dispositifs informatifs, d'idéation, de *codesign* en amont de la conception du plan, ont servi à diffuser l'information, bonifier la vision de planification et assurer l'acceptabilité sociale. Dans la majorité des processus participatifs étudiés, ces dispositifs sont suivis d'une séance de présentation du projet finalisé et enfin une séance de consultation dans le cadre de la LAU. Cette dernière est considérée comme une simple formalité, par le concepteur, dans laquelle sa présence n'est pas requise.

Dans le cadre du TOD de McMasterville, le concepteur a modifié la démarche participative du mandat en incluant une plateforme numérique de sondage, au lieu de la séance d'idéation, suivie de deux séances portes ouvertes d'information et de présentation. À Sainte-Thérèse, au-delà du mandat de la municipalité, le concepteur a modifié la démarche participative initiale en y injectant une séance de *codesign* et une séance de présentation, au lieu des séances d'idéation et de consultation. Ainsi, le concepteur a programmé une journée complète de participation qui comportait : une activité d'information, une marche exploratoire, une activité de *codesign*, une plénière à la fin de la journée ainsi qu'une séance de présentation du projet finalisé. Dans toutes ces démarches, il était important pour les professionnels de l'urbanisme, à chaque séance, de faire le lien avec la séance précédente, afin de rappeler aux habitants ce qu'ils avaient déjà effectué ou su, avant d'amorcer l'objet de la consultation en cours.

Dans les dispositifs mis en place, les concepteurs cherchent à orienter les débats en encadrant les activités selon des thématiques ou des contraintes précises, issues des enjeux locaux émergeant du diagnostic : « sinon on ne va pas en finir » avance un urbaniste (Entrevue 1, 2019). En effet, orienter la discussion et les débats dans ces dispositifs est un objectif incontournable pour les concepteurs. Selon eux, les con-

traintes techniques, celles du marché ainsi que des enjeux locaux et métropolitains sont importants à considérer dans la planification urbaine. Par exemple, à Longueuil, compte tenu de l'existence de terrains contaminés, le concepteur devait orienter les habitants sur les secteurs susceptibles d'être développés. Aussi, dans le cadre du raccordement des réseaux de transport actifs, les potentialités et les contraintes sont présentées et expliquées par le concepteur, afin de guider les habitants dans leurs propositions. Cette démarche permet non seulement au professionnel de faire participer les habitants, mais de les orienter également vers la solution la plus adéquate selon lui. En effet, ce concepteur connaissait pertinemment la manière par laquelle les habitants solutionneraient cet enjeu : « on leur montre les contraintes et les possibilités tout en sachant comment les habitants vont solutionner ce problème ... parce que $1 + 1 = 2$ » (Entrevue 1, 2019). Ainsi, en expliquant dès le départ les contraintes techniques (les infrastructures urbaines et de transport, les sites contaminés, etc.), permettrait non seulement aux concepteurs de faire comprendre aux habitants leurs choix en matière d'aménagement : « le pourquoi des scénarios d'aménagement » (Entrevue 4, 2019), mais également de les faire adhérer au projet, parce qu'ils se sentiraient impliqués dans la conception et dans le processus de mise en œuvre.

L'objectif initial, est d'arriver à concevoir des projets acceptés par la population locale tout en considérant les enjeux locaux et les attentes des acteurs publics (municipalité et CMM). Ainsi, le concepteur évite de multiplier les séances de consultation pouvant engendrer la déception des habitants, suite aux attentes non satisfaites, et susciter en conséquence des conflits et des blocages. Ce parti pris du concepteur est renforcé par la difficulté de mobiliser et de garder les habitants motivés tout au long de la démarche des projets novateurs, qui dure plus ou moins une année. En effet, les participants ne voudraient pas être impliqués à chaque étape de la démarche, d'après les concepteurs. Ces derniers préfèrent ainsi concentrer les consultations « au bon moment », dans le processus de mise en œuvre du TOD.

Dans le processus participatif, le concepteur met également en place des stratégies pour désamorcer les potentiels conflits ou débats, autour d'enjeux connus, en fonction du contexte territorial local : la densité, la circulation, le stationnement, etc. Les concepteurs s'accordent sur la nécessité d'aborder ouvertement les questionnements des habitants, mais en les balisant en même temps dans le cadre d'activités, d'outils et de thématiques spécifiques. Ils appuient leurs propos sur des « faits », en présentant des rapports et des expertises techniques, par exemple, des études environnementales. Ils documentent également le thème de la densité, par la présentation d'exemples de projets déjà réalisés, notamment ceux issus du contexte européen. Cette stratégie vise à diminuer la pression dans les débats et à susciter une certaine compréhension des habitants : « même s'ils ne sont pas d'accord (les habitants), ils vont comprendre » (Entrevue 3, 2019).

Ces dispositifs participatifs sont mobilisés, par les professionnels en urbanisme, en fonction des enjeux territoriaux et les contraintes potentielles de débat. Ils intègrent des outils participatifs qui facilitent la démarche participative et leur travail de conception. Pour la plupart des concepteurs, la démarche est plus importante que les outils et les activités qui répondent uniquement aux objectifs de la participation. Pour certains, les ateliers de *codesign* ne sont pas à préconiser en raison du risque élevé d'une perte de contrôle des débats sur certains enjeux, tandis que pour d'autres, le *codesign* peut-être un moyen d'atteindre l'acceptabilité sociale en bonifiant les plans, tout en gardant un certain contrôle sur les débats.

- *Les activités et les outils de participation publique*

Qu'elle soit intégrée, ou non, aux séances d'idéation ou de *codesign*, une séance d'information est mise en place, après l'élaboration du diagnostic et quelques fois après l'élaboration des idées conceptuelles, c.-à-d. la vision du territoire, les objectifs de la planification et les concepts d'organisation spatiale. Le but de ces séances est, tout d'abord d'informer la population locale sur : le diagnostic élaboré, le concept du

TOD et les outils de planification utilisés à différentes échelles (PMAD, le Schéma d'aménagement, le PPU, le PIIA, etc.). Cette séance est également une occasion de présenter les acteurs chargés de la démarche (les concepteurs, les professionnels de participation, les urbanistes municipaux, etc.) afin de développer un lien de confiance, notamment entre le concepteur et les habitants.



Figure 5.5 Atelier portes ouvertes
TOD McMasterville

Source : PPU



Figure 5.6 Séance d'information
TOD Mont-Saint-Hilaire

Source : Bilan de la participation — Convergence

Cette séance d'information est suivie en générale d'une séance d'idéation ou de *codesign* qui a pour but d'inciter les habitants à imaginer l'aire TOD. En effet, le concepteur veut pousser la réflexion des citoyens sur leur environnement en évitant d'exposer sa propre vision dans le cadre de cette activité, même si elle était déjà élaborée.

Dans ces ateliers, les réflexions suscitées sont souvent orientées vers certaines thématiques, identifiées en fonction des enjeux territoriaux, à l'étape de l'élaboration du diagnostic. Cette stratégie est mise en place pour éviter que le débat engendre des plaintes individualistes, *nimbyistes*. Ainsi, afin de diriger ou contrôler le débat, le concepteur a privilégié, par exemple, la mise en place de tables de travail, au lieu d'un auditoire avec un micro. Il s'est assuré que les tables sont hétérogènes et équilibrées (des catégories de personnes ayant des profils sociodémographiques et des inté-

rêts diversifiés) pour : réduire le risque d'une monopolisation de la discussion par un groupe, permettre la participation d'un plus grand nombre d'habitants (incluant ceux inconfortables de parler en public), favoriser la confrontation des points de vue contrastés qui permet l'émergence d'éléments de consensus et fait évoluer le débat. Selon un concepteur : « ça fait déceler également le pourquoi de l'opposition à certaines questions » (Entrevue 3, 2019).

Par exemple, à La Prairie, des arbres en fin de vie et malades devaient être abattus. Le concepteur a constaté que le motif principal de la réticence des habitants vis-à-vis de l'abattage des arbres était leur rôle d'écran au niveau des arrière-cours des résidences. De ce fait, le concepteur s'était préparé à cette éventualité, en produisant un document technique sur l'état des arbres. Face à cette anticipation, les habitants, informés et conscients de l'enjeu présenté, avaient pu négocier l'abattage contre la réimplantation de nouveaux arbres, sans engendrer des conflits et des revendications.



Figure 5.7 Atelier de *codesign*
TOD de Sainte-Thérèse
Source : PPU



Figure 5.8 Atelier d'idéation
TOD de Mont-Saint-Hilaire
Source : Bilan de la participation

Ces ateliers d'idéation ou de *codesign*, sont adoptés par les professionnels de l'urbanisme et de la participation, depuis l'émergence du *New Urbanism*, afin de favoriser la coproduction des aménagements urbains avec les habitants (Bond et

Thompson-Fawcett, 2007). Le concepteur y a le rôle de « facilitateur » avec les habitants quant à la compréhension des enjeux du territoire et les concepts d'aménagements proposés. Il est également le « traducteur » des besoins et des revendications des habitants sur les planifications urbaines (Ibid.). Dans ce contexte, c'est la crainte d'opposition locale au projet qui pousse également le concepteur à choisir ce type de séances interactives, dans lesquelles, les enjeux politiques et territoriaux sont mis de côté. En effet, les participants se focaliseraient principalement sur les questions d'esthétique et de design (Grant, 2009).

Les concepteurs mobilisent également plusieurs outils et activités dans le cadre des séances de participation qui présentent, pour la plupart, un côté ludique. Ils rendent la séance de consultation intéressante et amusante, mais permettent également de faire ressortir les connaissances des habitants et d'encourager leur réflexion. Pour ce faire, les concepteurs ont mobilisé, dans les séances d'idéation et de *codesign*, des outils de conception habituellement utilisés par les architectes et les urbanistes, comme le dessin sur les cartes et la confection de maquettes. La variation de lecture, des cartes et des plans autour de la table d'idéation, entre les habitants et le concepteur peut non seulement faire émerger les idées et les perceptions des habitants, mais permet aussi de leur montrer un aperçu du travail des urbanistes tout en les positionnant temporairement comme des experts.

À Sainte-Thérèse, afin de connaître le seuil de tolérance de la population à la densification (l'objectif principal de la démarche participative du projet TOD), le professionnel en urbanisme a mis en place une activité dans le cadre de l'atelier de *codesign*, en utilisant des blocs de styromousse pour réaliser une maquette de l'aire TOD. Cette activité a orienté le concepteur dans sa recherche d'un équilibre, entre le seuil de densification exigé par la CMM et les demandes des citoyens, en appréhendant les hauteurs tolérées par la population. Cette activité a non seulement favorisé l'acceptabilité sociale, mais elle a également permis d'optimiser la densification pour

qu'elle soit intéressante pour la municipalité et pour les futurs promoteurs du secteur. Aussi, les participants ont pu dessiner sur des acétates leurs propositions, l'objectif étant de détecter les consensus des habitants sur les enjeux territoriaux : l'activité commerciale de la rue principale, le patrimoine dans le noyau villageois, le stationnement incitatif, l'accessibilité à la gare, etc.



Figure 5.9 Réalisation d'une maquette TOD de Sainte-Thérèse
Source : PPU



Figure 5.10 Dessins sur les plans TOD de Cartier
Source : Documents - Site Repensons Laval

Dans le cadre des dispositifs informatifs ou d'idéation, nous constatons également un foisonnement d'images exposées aux habitants : des affiches, des PowerPoint, des images de synthèse, des perspectives 3D, des écrans géants, etc. D'un côté, pour le concepteur, ces outils visuels permettent aux habitants une meilleure compréhension des aménagements, étant donné que les dessins techniques en urbanisme et en architecture ne sont pas toujours intelligibles pour les participants « profanes ». D'un autre côté, les habitants s'attendent, de plus en plus, à cette profusion d'images. En effet, Mamou (2015) dans sa recherche avance que les participants aux démarches participatives semblent « formatés » à ce type de rendu graphique qui est perçu comme « un gage de qualité de la proposition (la conception) » (Mamou, 2015, p.06) .

Cependant, le recours à « l'image » qui s'est généralisé dans les domaines de la communication et de la production urbaine ces dernières années, pourrait favoriser un conflit de représentation avancé par Bailleul (2008) dans (Mamou, 2015, p.06) :

... dès lors que le débat commence par une représentation, non pas du quartier actuel, mais du quartier tel qu'il pourrait être, il tombe dans le conflit de représentation spatiale. L'espace de la rue, du vécu quotidien deviennent des échappatoires pour les individus qui ne reconnaissent pas leur quartier dans ces images.

Par exemple, le recours à l'image de synthèse qui tend à réduire la difficulté de lecture des plans et à « séduire » les habitants, peut contribuer également à les désinformer, étant donné que le concepteur pourrait imposer sa vision par le biais de l'esthétisme (Nez, 2013). Ces outils deviennent souvent des produits de marketing qui ne permettraient pas d'intégrer la complexité territoriale (Mamou, 2015).



Figure 5.11 Images dans les kiosques participatifs - TOD De la Concorde
Source : Rapport de la participation



Figure 5.12 Perspective TOD de Sainte-Thérèse
Source : PPU



Figure 5.13 Exemple de densification
TOD de Cartier
Source : Rapport de la participation

Nous constatons également que certains concepteurs ont souvent recours aux outils de *e-participation* comme le sondage en ligne, une plateforme développée généralement par la firme d'urbanisme, afin d'intégrer les habitants dans leurs processus.

À McMasterville, cet outil a été mobilisé, avant la rencontre d'information, afin de chercher un « *in put* » sur les orientations et les besoins spécifiques de la population concernant : le type de densification tolérée, les types de commerces, la typologie des bâtiments résidentiels, etc. Ce sondage sert à alimenter le diagnostic et contribue à faire ressortir les enjeux territoriaux. Les concepteurs qui ont privilégié ce type d'outils le font en général pour deux raisons. Premièrement, comme la plupart des autres outils, le sondage en ligne sert à identifier les enjeux qui peuvent susciter l'opposition et ceux qui peuvent faire adhérer la population. Il sert aussi à valider les perceptions du territoire, déterminer les demandes principales des habitants pour alimenter, ou confirmer la vision de planification, et faire adhérer la population à la planification détaillée. Deuxièmement, le concepteur opte pour le sondage, car selon lui, cet outil représenterait un échantillonnage de la population plus élevé que les consultations *in situ* ²² via une meilleure représentativité de la population locale. Il permettrait également d'élargir la participation à des catégories de la population qui ne sont

²² L'échantillonnage dans le cadre des sondages en ligne représenterait 5 à 10 % de la population, tandis que les séances de consultation autour de 0,2 % (Entrevue 4, 2019).

pas souvent représentées dans les séances de consultation, notamment les jeunes, les familles, les personnes actives avec des horaires atypiques, etc. Par ailleurs, certains concepteurs interviewés ne privilégient pas ces types d'activités, moins transparentes, selon eux, que les séances interactives, considérant que la démarche pourrait en conséquence être orientée.

En effet, ses outils de *e-participation* sont mis en place pour intégrer une grande diversité de participants et pour favoriser une plus grande accessibilité à l'information, dans les projets urbains (Bailleul, 2008). Toutefois, cette technologie pourrait être mobilisée uniquement comme une stratégie de marketing ou de manipulation (Bailleul, 2008; Mamou, 2015).



Figure 5.14 Sondage en ligne - TOD McMasterville
Source : PPU

Pour les consultants des TOD à Montréal, la marche exploratoire est également importante pour l'expérience du lieu. Elle suscite les réactions des habitants et par laquelle ces derniers comprennent mieux la vision proposée par le concepteur, ce qui augmenterait la qualité des savoirs usagers sollicités dans le processus participatif.

À Sainte-Thérèse, une marche exploratoire et des circuits guidés ont été mis en place en formant des groupes d'habitants suivant des expertises et des thématiques fixées par le concepteur (culture, patrimoine, familles, jeunes, personnes âgées, travailler et magasiner, nature, loisirs, transport, logement, etc.). Dans le cadre de ces marches, le concepteur a demandé aux habitants de prendre des photos pour faire ressortir les

perceptions de leurs territoires, qu'ils veulent exprimer. En mobilisant l'aspect sensoriel, lors de la prise de photos, l'urbaniste a pu leur soutirer de l'information sans que les habitants aient le besoin de s'exprimer : « ils le font (prendre des photos) instinctivement » (Entrevue 2, 2019). Durant cette activité, les enjeux de débat, détectés par le concepteur dans le diagnostic, ont émergé dans les discussions des habitants. De ce fait, pour désamorcer les éventuelles craintes et oppositions, la stratégie employée par le concepteur, est celle d'aborder les enjeux autour des tables de discussion dans le cadre de l'activité de *codesign*, qui a succédé à la marche. Cette méthode a permis également de faire évoluer la réflexion des habitants, vis-à-vis des sujets inconnus, et d'amorcer une discussion afin d'alimenter efficacement la conception par les savoirs des usagers.

La marche exploratoire est souvent mobilisée par les professionnels de l'urbanisme pour intégrer les connaissances des habitants de leur milieu de vie (Cuny, 2010). Pour les concepteurs, la marche est un outil qui leur permet de : comprendre le territoire, finaliser le diagnostic et valider leur vision de la conception (le Maire, 2013). Néanmoins, cet outil n'a pas souvent des apports substantiels sur les plans d'aménagement. Il permet plutôt aux habitants de revendiquer leurs besoins individuels et aux concepteurs d'encadrer les débats (Cuny, 2010).



Figure 5.15 Marche exploratoire
TOD de Sainte-Thérèse
Source : PPU



Figure 5.16 Marche exploratoire
TOD De la Concorde
Source : Rapport de la participation pu-

5.2.2.3. Les moments de la participation

Le moment d'intégration des dispositifs participatifs, dans le processus de mise en œuvre d'un projet, donnerait lieu également à des démarches participatives différenciées. Elles peuvent être : *informative*, *consultative*, de *concertation* ou de *coconception* (Zetlaoui-Léger, 2012). Ces moments d'inclusion des habitants dans les démarches participatives, éclairent les pratiques et les objectifs des concepteurs vis-à-vis de la démarche participative. Ils sont soit en amont de la conception du projet urbain, ou en aval.

Dans le cadre de la démarche des projets novateurs, la CMM suggère fortement l'intégration de la participation en amont de la conception du plan (CMM, 2018), afin de favoriser l'acceptabilité sociale. Aussi, pour les concepteurs des projets TOD, la participation devrait être programmée en amont de la mise en œuvre du TOD, entre le diagnostic et la conception du projet. Selon un urbaniste interviewé, lorsque les habitants sont impliqués en amont de la conception du projet TOD : « il y a moins de surprise » (Entrevue 2, 2019), ce qui implique : moins de changements sur le plan et moins de risques financiers liés à une éventuelle modification majeure sur le projet. Pour les concepteurs, ce contexte favoriserait la participation des habitants et l'intégration leurs savoirs d'utilisateur dans le plan. En effet, plus la participation est en amont du projet, plus elle est intéressante en termes d'effets sur le plan (Zetlaoui-Léger, 2012).

Cependant, à Laval, les moments participatifs ont été informatifs, car intégrés en aval de la conception du projet. Toutefois, même si le projet était déjà finalisé, la municipalité a décidé de ne pas présenter les plans finaux, mais uniquement les schémas de la vision d'aménagement : « nous avons présenté des plans un peu brouillons pour ne pas susciter les oppositions » (Entrevue 9, 2019). En effet, la participation tardive, ou en aval de la conception du projet, est mise en place uniquement pour exposer une vision du territoire finalisée, dans un objectif informatif et éducatif qui vise à limiter

les conflits (Faburel, 2013). Toutefois, cette démarche tardive qui ne permet pas les échanges pourrait conduire à des oppositions et un refus d'adhésion au projet urbain (Adam *et al.*, 2015).

Inclure les habitants dans les phases décisives du processus de conception urbaine, principalement à l'étape du diagnostic du territoire, peut permettre d'alimenter ce dernier, non seulement des savoirs usagers de la population, mais également des connaissances et des expertises des élus et des concepteurs (Nez, 2012). Aussi, le processus de participation amorcé tôt dans la démarche, favoriserait une meilleure écoute des avis des habitants. Ainsi, les oppositions et les controverses seront limitées et contrôlées (Deboulet, 2012). En amont de la conception, il est constaté des ajustements dans les pratiques des urbanistes, étant donné qu'ils apprennent à *communiquer*, à *négoier* et à *orienter* les participants dans le cadre de la production du plan (Hamel et Trân, 2000). Cependant, le concepteur pourrait avoir le rôle de « figurant » sur la scène de la participation publique, s'il n'est pas « animateur » ou « organisateur » de la démarche participative (Nez, 2011). Ces postures mobilisées par les concepteurs sont additionnées à ces rôles traditionnels de professionnel de l'urbain. Ainsi, il aura à mobiliser de nouveaux savoirs et pratiques afin d'intégrer les habitants dans les démarches participatives qu'il élabore dans le cadre de la mise en œuvre des projets TOD.

5.2.3. Postures, pratiques et savoirs mobilisés

Afin d'intégrer les habitants dans les processus participatifs des TOD et favoriser la construction des connaissances, les concepteurs adoptent plusieurs postures et mobilisent des savoirs et des pratiques diversifiés. Dans le cadre de notre analyse, nous les identifions selon deux étapes articulées entre elles :

Premièrement, le concepteur mobilise des savoirs et savoir-faire techniques, pour l'élaboration du diagnostic et la mobilisation des informations pertinentes pour la

compréhension du projet TOD. En effet, le concepteur informe les habitants, met à niveau leurs connaissances sur les concepts d'aménagement du TOD, démystifie certains enjeux comme la densité²³ et présente le diagnostic et les études élaborées (analyse sociodémographique, l'accessibilité, la croissance économique, les transports collectifs, etc.). Dans cette phase, le concepteur explique également les différents outils de planification utilisés (c'est quoi un PPU, un schéma, un PIIA, etc.). Cette mise à niveau des connaissances permet de réduire les incompréhensions des habitants et finalement désamorcer certaines oppositions. Pour ce faire, les concepteurs des projets TOD vulgarisent les informations, les concepts d'aménagement et les enjeux de la gouvernance multi-échelle du contexte montréalais. Ils simplifient également leur langage technique pour favoriser les échanges, avec les participants, qui mènent à l'adhésion au plan : « plus il y a partage de l'information, plus l'orientation qu'on propose est partagée par les habitants » (Entrevue 1, 2019). Aussi, les concepteurs expliquent également le déroulement de la démarche participative et les objectifs de chaque étape du processus. Le concepteur va assumer ainsi le rôle de « formateur et d'éducateur » (Hamel et Trân, 2000) pour rendre les échanges constructifs : « je (le concepteur) suis formateur... je mets à niveau les connaissances et amène les gens à reconnaître les besoins des uns des autres » (Entrevue 3, 2019).

Ce rôle nécessite la mobilisation de compétences pédagogiques et communicationnelles, tout en les adaptant à la diversité des participants : « On doit adapter notre langage à celui des habitants... Adapter les façons de communiquer dans l'atelier selon les catégories de population présentes » (Entrevue 5, 2019). D'un côté, en présence de participants « moins éduqués » et moins familiers avec l'urbanisme et les processus participatifs, le concepteur devient « formateur » et « éducateur » afin de mettre à niveau les connaissances des participants et faire ressortir leurs savoirs d'usage. D'un autre côté, avec les catégories plus éduquées ou celles qui maîtrisent davantage les

²³ Les professionnels en urbanisme définissent la densité et d'autres enjeux d'aménagements (mobilités, espace public, stationnement, etc.), en les définissant et en présentant des exemples de projets densifiés et les différentes alternatives des projets immobiliers réalisés dans le cadre d'autres projets

enjeux urbains, le concepteur endosse systématiquement le rôle d'« expert » et d'« informateur », en se dotant d'études concrètes et précises.

Dans le cadre des projets TOD, même lorsque les habitants sont en faveur des projets urbains durables favorisant la réduction de leur empreinte écologique, la lutte au changement climatique, la mobilité durable, etc., ils sont généralement réticents face aux enjeux de densification, de stationnement, de circulation, etc. Ainsi, le rôle des concepteurs serait de les ramener à réfléchir sur les enjeux locaux et ceux liés au TOD : « les confronter à leurs propres contradictions », selon ce concepteur (Entrevue 1, 2019).

Deuxièmement, pour recueillir les informations perceptuelles des habitants et les connaissances de leurs milieux, le concepteur des projets TOD joue le rôle d'« animateur ». Il gère les dispositifs participatifs et permet aux participants d'entrevoir leur environnement. Pour animer une séance de consultation, le professionnel de l'urbanisme avance qu'il doit savoir évaluer l'humain et adapter ses réactions en fonction de l'objectif de la participation et de l'auditoire. En effet, lorsque le concepteur devient animateur, nous constatons une transformation de sa posture. Il troque temporairement son « savoir expert » et adopte le « dialogue » et la « communication », afin de laisser les habitants s'exprimer en faisant ressortir ainsi leur savoir usager. Pour ce faire, il fait valoir des compétences telles que l'écoute, l'empathie, la compréhension, etc. :

On apprend à bien communiquer et on doit être facilitateur (animateur) pour aider un groupe à comprendre et à communiquer ses connaissances... L'écoute et la diplomatie sont importantes dans ces séances. (Entrevue 2, 2019).

L'écoute permet également d'alimenter le diagnostic et la vision des connaissances locales et finalement favoriser le consensus autour du projet. (Entrevue 1, 2019).

L'écoute, la formation, et la communication sont importantes dans les consultations... être bref, concis et trouver un point commun avec les habitants pour être sur la même longueur d'onde. (Entrevue 5, 2019).

Selon Lacaze (2007), l'animation qui fait partie des règles méthodologiques employées par l'urbaniste, préconise une neutralité totale de sa part tout en évitant d'être porteur d'un projet préalablement élaboré. Cependant, cette condition est difficilement atteinte dans le cadre des projets urbains. En effet, les concepteurs des projets TOD auraient de la difficulté à se détacher complètement de leur vision de planification, qui ressort dès l'élaboration du diagnostic. En outre, les dispositifs participatifs sont souvent élaborés, encadrés et contrôlés par les concepteurs : « on ne peut pas s'empêcher de faire des liens quand on fait le diagnostic... on est souvent dans l'anticipation des solutions » (Entrevue 3, 2019).

Selon les concepteurs interviewés, l'urbaniste doit idéalement être le « médiateur » dans le processus participatif. Par exemple, pour les professionnels qui intègrent des ateliers d'idéation ou de *codesign* dans leurs démarches, il était important qu'ils soient animateurs, et médiateurs des dispositifs participatifs :

S'il y a une déconnexion totale entre les rôles d'animateur, médiateur et le concepteur c'est mieux de faire un sondage au lieu de perdre le temps à préparer un atelier de *codesign*. (Entrevue 3, 2019).

Ce *concepteur-médiateur* met en avant les besoins et les préoccupations exprimés par les habitants afin d'atteindre à un consensus autour d'une vision commune, en ayant recours à l'écoute et à la diplomatie, pour régler les conflits. En parallèle, il mobilise son influence et son expertise pour maintenir la cohésion et les intérêts du projet, tout en prenant en considération les suggestions, les visions des habitants et les divergences entre les groupes de citoyens :

On devait faire de la médiation vue les divergences entre les groupes de citoyens sur le stationnement autour de la gare. (Entrevue 5, 2019).

... développer des stratégies (communicationnelles et de marketing) pour convaincre la population d'adhérer à la vision proposée et pour assurer de l'acceptabilité sociale et éviter que le projet se transforme en un enjeu politique. (Entrevue 4, 2019)

D'après notre analyse, nous constatons que le concepteur dans les projets TOD prend plus souvent la posture de médiateur que celle de « négociateur ». Dans le cadre des démarches participatives des TOD étudiés, nous n'observons que très peu des processus de négociation dans lesquels sont confrontés les savoirs citoyens et ceux des experts. En effet, les processus participatifs des TOD ont comme objectif principal l'acceptabilité sociale, ce qui influence grandement la mise en place de démarches participatives encadrées qui favorisent le consensus : « c'est important de savoir utiliser l'image dans ce contexte (du TOD) pour moduler la densité et assurer l'acceptabilité sociale » (Entrevue 4, 2019). Par ailleurs, vouloir identifier le seuil de tolérance à la densification et aux hauteurs, engendre, dans certains cas, une négociation entre le concepteur et les habitants afin d'arrimer ce seuil avec d'autres facteurs de rentabilité et de disponibilité foncière, etc. Dans ce contexte, le concepteur mobilise un argumentaire autour du plan et développe des stratégies pour aplanir les contestations.

Par exemple, face aux débats sur la densification, les concepteurs se préparent avant la séance de consultation en anticipant les réponses et les solutions à transmettre aux habitants. Ils utilisent également des outils visuels qui intègrent des éléments reflétant l'identité du territoire : une architecture champêtre, la végétation, les vues panoramiques sur la montagne, l'aménagement de parcs et d'espaces publics, etc. Cette « manipulation » par l'image, conduirait les habitants à accepter une densité ancrée dans leur réalité territoriale.

Les interactions entre les savoirs professionnels et ceux des usagers ainsi que les manières dont les outils participatifs sont mobilisés par le concepteur, nous enseignent sur ses différents rôles, postures et objectifs vis-à-vis de l'intégration des habitants

dans les démarches. Son rôle influence grandement la portée de la participation publique. Parallèlement, plus la portée de la participation est grande, plus les pratiques des concepteurs s'ajustent et se transforment (Hamel et Trân, 2000). Ainsi, les compétences mobilisées par les concepteurs, dans le cadre des processus participatifs, engendreraient des transformations de leurs cultures professionnelles (Gardesse, 2015).

5.3. L'impact de la participation publique sur la transformation des cultures professionnelles du concepteur

De la même manière que les citoyens et les élus apprennent au contact des professionnels en urbanisme, ces derniers ne sortent pas indemnes des interactions au sein des dispositifs participatifs. Ils acquièrent au contact des habitants, de nouvelles connaissances. Ils sont amenés également à mobiliser d'autres types de savoirs et à développer de nouvelles compétences sociales. Dans ce contexte de mise en œuvre des TOD à Montréal, l'implication du concepteur en urbanisme dans les processus participatifs révèle un processus d'évolution « incrémentale » de sa pratique professionnelle.

5.3.1. Les apprentissages par la capitalisation des expériences

Selon Gardesse dans Biau *et al.* (2013, p.140) :

Les acteurs professionnels en sont conscients et savent qu'il ne pourra plus y avoir de projets sans concertation] [or la confrontation avec la mise en place de dispositifs participatifs représente le premier facteur d'évolution des pratiques des professionnels. C'est en effet l'expérience participative elle-même qui engendre des apprentissages.

Les concepteurs interviewés sont tous familiers des démarches participatives dans le cadre des projets urbains à Montréal. Plusieurs d'entre eux ont participé à

l'élaboration des démarches participatives précisément dans le cadre des projets novateurs ou d'autres projets TOD. En tant que concepteur expérimenté en participation, l'apprentissage des pratiques participatives s'est fait progressivement dans le cadre de son implication dans les processus participatifs de divers projets. En effet, les évolutions de leurs pratiques par l'acquisition de nouvelles compétences ne reposent pas uniquement sur leur apprentissage dans le cadre des projets TOD. Ainsi, nous constatons que la « capitalisation des expériences » apparaît primordiale dans le phénomène d'apprentissage qui mène à l'évolution de leurs cultures professionnelles.

En effet, dans le cadre des projets urbains durables, Gardesse dans Biau *et al.* (2013) avance que les apprentissages des professionnels de l'urbanisme seraient envisagés sous l'angle d'une capitalisation et d'un réinvestissement dans d'autres projets urbains. Maulat (2016) observe également un processus d'apprentissage des acteurs, notamment les urbanistes impliqués dans les démarches des projets novateurs, qui semblent capitaliser leurs expériences dans les projets TOD et développer des connaissances et des expertises nouvelles :

les expériences de projet se multiplient et certains acteurs, qu'ils s'agissent de la CMM, des entités ministérielles, des MRC, de l'AMT ou des bureaux d'étude, participant à plusieurs projets, capitalisent sur ces expériences et développent de nouvelles connaissances, selon un processus d'apprentissage, à l'échelle individuelle, par l'expérience. (Maulat, 2016, p.150).

Dans le cadre de notre recherche, nous recensons deux effets de ces apprentissages : sur les pratiques participatives des professionnels de l'urbain et sur leurs pratiques de la conception.

5.3.1.1. Sur les pratiques participatives des concepteurs

Pour tous les concepteurs interrogés, le premier apprentissage développé dans le cadre des démarches participatives est celui de « l'écoute », de la population locale.

En effet, pour plusieurs professionnels, c'est la compétence la plus intégrée dans leurs modalités de conception urbaine du fait qu'elle nourrit et valide le diagnostic et la vision de planification. Dans le cadre des processus participatifs, les professionnels « experts » apprennent à adapter leur langage, technique et urbanistique, pour se faire comprendre des habitants. Ils acquièrent également de l'expérience dans l'élaboration d'une démarche participative qui permet de bien arrimer les dispositifs participatifs à leurs modalités de conception urbaine.

Dans le cadre des projets TOD, les concepteurs constatent également la récurrence de certaines préoccupations ou revendications des habitants, vis-à-vis de certains enjeux territoriaux : « À chaque fois, c'est à peu près la même chose... On ne veut pas de bruits, de densité, des tours de logements » (Entrevue 1, 2019). Ces constats répétitifs permettent ainsi aux concepteurs d'anticiper non seulement les éventuels blocages, mais également les résultats de la participation, d'une expérience à l'autre. En effet, les concepteurs développent des réflexes, vis-à-vis des besoins des habitants, selon certains enjeux territoriaux (la densité, la circulation, le stationnement, etc.). Cette compétence d'anticipation des effets de la participation, permet aux professionnels de mieux gérer et réagir face aux imprévus, pendant les séances de consultation, en développant plusieurs stratégies pour désamorcer les conflits. Ils développent, de ce fait, des techniques d'animation et de médiation qui leur permettent d'atteindre le consensus autour du plan. Néanmoins, en anticipant les enjeux des débats, les concepteurs peuvent influencer les résultats de la participation publique ainsi que ses effets sur le plan :

on apprend à anticiper, mais doit apprendre également à contrôler l'anticipation... après le diagnostic on commence déjà à solutionner et on attend s'il y aurait des surprises. (Entrevue 3, 2019).

Selon eux, la capitalisation des expériences amène également, plusieurs concepteurs, à faire la distinction entre les revendications individualistes, *nimbyistes*, des habitants

et celles qui résultent de critiques constructives, sur des préoccupations d'intérêt général.

L'expérience accumulée, dans les processus participatifs, permet d'affiner les stratégies d'élaboration des dispositifs participatifs qui favorisent l'intégration des habitants. En effet, en élaborant une méthodologie participative « adéquate », le concepteur serait capable de canaliser les débats selon des thématiques précises, afin d'orienter les habitants vers les scénarios de planification, prévus au préalable. Ses expériences successives lui permettent non seulement de tester et de développer des activités et des outils participatifs qui contribuent à atteindre l'acceptabilité sociale, mais également d'éviter ceux qui sont moins efficaces pour l'atteinte des objectifs. Par exemple, à McMasterville le concepteur, sur les conseils d'un consultant en communication, a mis en place des séances « portes ouvertes » qui ont engendré une dynamique moins intéressante : « je n'organiserai plus ce type de séances portes ouvertes » (Entrevue 4, 2019). Cet apprentissage « en négatif » est mis en avant par Simard et Fourniau (2007) qui considère que « l'expérience et son évaluation en termes de succès et d'échecs favorisent l'adoption d'attitudes nouvelles dans la conduite des projets » (Biau *et al.*, 2013, p.142) et dans les manières de concevoir les projets urbains.

5.3.1.2. Sur les pratiques de la conception urbaine

La capitalisation des expériences, dans les processus participatifs, permet au concepteur d'apprendre à concevoir des plans qui favorisent l'adhésion de la population locale : « on apprend (dans les processus participatifs) comment faire des plans acceptables » (Entrevue 4, 2019). En effet, elle servirait notamment à développer une expertise dans la modulation des densités dans les territoires suburbains. Nous constatons, également, que cette capitalisation permettrait d'affiner l'arrimage de la participation publique aux modalités de conception urbaine, en évitant de figer les étapes de

la conception urbaine et de les optimiser de façon linéaire. Par exemple, ne pas finaliser la vision de planification avant la séance d'information ou d'idéation, favoriserait une meilleure intégration des savoirs et des revendications des usagers.

Les professionnels capitalisent leurs expériences en intégrant leurs apprentissages, dans le cadre de leur implication dans la conception de projets immobiliers avec les développeurs privés des secteurs TOD, en les sensibilisant sur les enjeux d'acceptabilité sociale et sur les types de projets qui répondraient davantage aux enjeux locaux et aux attentes des citoyens.

5.3.2. Les « nœuds de résistance »

Les transformations des pratiques du concepteur de l'urbain, qui se traduisent plutôt par des apprentissages acquis dans le cadre des démarches participatives, font aussi face à des « nœuds de résistance » (Hatzfeld, 2011). D'un côté, l'apprentissage des savoir-faire participatifs, qui les amènent à concevoir des projets participatifs, n'est pas intégré dans la formation académique des concepteurs, architectes et urbanistes. D'un autre côté, les concepteurs persistent encore actuellement à faire la promotion de leur pragmatisme technique et de leur rôle de « concepteur-créateur ». Ils tenteraient, dans certains cas à réduire la participation publique en un simple instrument d'apaisement des revendications citoyennes (Biau *et al.*, 2013) et un moyen d'assurer « l'acceptabilité sociale » du projet. Un objectif partagé par l'acteur public, son client (Jones *et al.*, 2013).

Dans le cadre des démarches participatives étudiées, même si les concepteurs adhèrent aux démarches participatives et se professionnalisent parfois dans ce domaine, nous observons certaines résistances à l'impératif participatif. D'une part, la plupart des professionnels, en raison de leur formation académique, considèrent la conception comme étant leur « propriété intellectuelle » (Entrevue 2, 2019). Selon ces concepteurs, il serait difficile de concéder le projet aux habitants, notamment lorsque ces

derniers sont intégrés en aval de la conception urbaine. En effet, la participation publique, intégrée tard dans le processus de conception, rendrait difficile la remise en question du concepteur qui aurait du mal à modifier un plan finalisé : « le projet c'est un peu notre bébé... quand un lien se crée avec notre conception, c'est difficile de la remettre en question » (Entrevue 5, 2019). Dans tous les cas, étant donné que c'est la conception qui rend légitime le statut du professionnel en urbanisme, il y aura toujours une forme de résistance face à l'implication des citoyens dans la cadre des processus participatifs, selon Biau *et al.* (2013).

D'autre part, cette résistance à l'implication des habitants dans la production du plan est due, quelques fois, aux doutes des concepteurs vis-à-vis de la pertinence d'intégrer une population, amenée à changer et à se déplacer ailleurs, notamment dans le cadre des projets TOD, réalisés sur le moyen et le long terme. Les consultants seraient ainsi réticents à légitimer le savoir citoyen ou usager, dans le cadre de la planification du TOD. Aussi, pour certains concepteurs, une bonne partie des citoyens qui se déplacent dans les séances de consultation auraient principalement des positions *nimbyistes* vis-à-vis de certains enjeux locaux.

Enfin, nous constatons que plusieurs concepteurs considèrent que les « enjeux orphelins » émergent uniquement dans les détails de la conception et ne peuvent pas remettre en cause l'intégralité du plan. Quelques concepteurs avancent qu'ils ont assez de savoirs et d'expériences pour concevoir une planification urbaine intégrée localement, sans avoir recours à la participation publique. De ce point de vue, ils considèrent la participation publique davantage comme un outil qui favorise l'acceptabilité sociale. Toutefois, d'autres concepteurs avancent que « l'enjeu orphelin », lorsqu'il émerge en amont de la conception du projet TOD, contribue à changer la trajectoire de la réflexion du concepteur, tout en avançant que ce cas de figure est rarement atteint. Pour un urbaniste : « ça me permet surtout de faire un projet à la sauce locale » (Entrevue 2, 2019). En effet, étant donné que les dispositifs participatifs sont encadrés

et orientés par le concepteur vers des thématiques et des scénarios élaborés au préalable, il serait possible que ces enjeux soient le résultat d'une faille dans le diagnostic ou d'un manque d'expérience participative du concepteur. En d'autres termes, mettre en place un diagnostic suivant les B.a.-ba de la conception urbaine, devrait lui permettre de déceler tous les enjeux locaux potentiels.

5.3.3. Arrimage du processus participatif aux modalités de conception urbaine

Les apprentissages acquis par les concepteurs dans le cadre de leurs expériences, sont confrontés à des résistances d'intégrer les habitants dans leur processus de production des projets. Cette dynamique amène les professionnels en urbanisme à ajuster leurs modalités de conception des projets afin d'atteindre leurs objectifs de la participation publique. En effet, pour optimiser la participation et pour mieux intégrer les connaissances et les savoirs des habitants, il serait important d'arrimer la participation à la conception.

Dans les projets TOD, les modalités de conception devaient suivre le mandat de la municipalité élaboré lors de l'appel d'offres. Celui-ci se résume généralement en une séance d'information et d'idéation et une autre de présentation. En effet, la majorité des concepteurs présentent, tout d'abord, une démarche participative qui correspond au mandat de la municipalité, pour remporter l'appel d'offres, tout en sachant que cette démarche pourrait être contradictoire avec leurs façons de faire. Ainsi, il était important pour les concepteurs que les acteurs publics locaux soient ouverts aux changements, pour permettre d'arrimer la participation publique à leurs modalités de conception par la suite.

Les attentes du concepteur, de chaque étape du processus participatif, dépendent de ces objectifs de la participation fixée conjointement avec la municipalité. D'après ce concepteur : « la ligne est fine entre la recherche de validation d'un diagnostic, faire du *codesign* ou chercher *la liste d'épicerie* des besoins de la population » (Entrevue 3,

2019). En effet, bien articuler les objectifs et choisir le bon moment, permet d'atteindre l'objectif de la participation. Selon les concepteurs impliqués dans le processus, la participation doit être « concentrée » aux moments clés de la production urbaine plutôt qu'étalée dans le temps. Dans la méthodologie adoptée par le concepteur et validée par l'acteur public, les dispositifs participatifs sont intégrés selon les différentes étapes de la conception urbaine.

Pour le concepteur de plusieurs projets TOD de la Rive-Sud, il est important, tout d'abord, que le diagnostic territorial comporte les éléments perceptuels issus de la séance d'information, avant de finaliser la vision de la planification. Il est donc important pour lui de choisir le bon moment d'intégrer cette consultation dans le processus de conception urbaine. En effet, cette première séance de consultation est essentielle, dans le cadre de la « construction des connaissances », en amont de l'élaboration de la vision de la planification. Une deuxième séance de consultation est programmée pour : s'assurer de la compréhension des habitants des enjeux communiqués à la première étape, exposer la synthèse des enjeux et présenter finalement le scénario de la planification opté par le concepteur.

À Sainte-Thérèse, selon les recommandations de la CMM, il est demandé deux séances de consultation : un atelier d'idéation et une consultation. Toutefois, la firme a réussi, suite à plusieurs négociations avec les acteurs publics locaux, à les convaincre de la pertinence d'une démarche personnalisée qui intègre un « atelier de codesign », une séance d'information et une séance de présentation. Tout d'abord, la consultation informative a permis de valider le diagnostic élaboré au préalable par le concepteur. En parallèle, ce diagnostic a contribué à nourrir cette même séance d'information : « la détection des enjeux à l'étape du diagnostic permet d'optimiser et encadrer la séance d'information par la mise en place d'activités et d'outils adéquats » (Entrevue 3, 2019). Ensuite, la connaissance locale des habitants ainsi que leur vision du territoire ont permis, dans la séance de *codesign*, de produire une plani-

fication acceptée par la population locale et qui correspond aussi aux enjeux locaux. Ainsi, pour la plupart des concepteurs, le manque d'arrimage entre la conception et la participation, conduirait le processus participatif d'être uniquement un outil de marketing, sans apports particuliers au plan et sans impact sur la portée de la participation, elle-même.

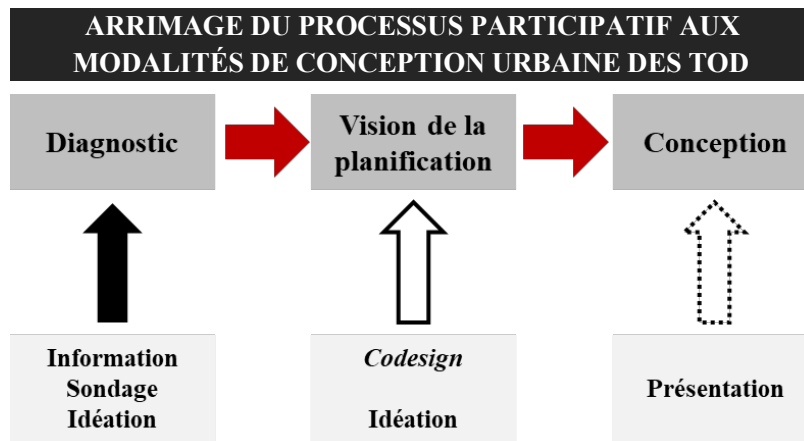


Figure 5.17 Arrimage du processus participatif aux modalités de conception
Auteure : Nadia Bouhend, 2019

S'approprier la participation, comme un outil de conception, démontre une évolution dans les cultures professionnelles des concepteurs de l'urbain, étant donné que la participation devient un élément « constitutif de la démarche de projet urbain » (Biau *et al.*, 2013, p.144). Pour ces concepteurs, les rôles de professionnel de l'urbain et de la participation seraient indissociables. Ce phénomène démontre, de la même façon, que l'institutionnalisation de la participation publique par les municipalités, dans la démarche des projets novateurs, peut en effet avoir contribué à l'évolution des pratiques des concepteurs des projets TOD.

En parallèle, la participation qui permet de valider un diagnostic du territoire et d'appréhender la perception des habitants de leur milieu de vie peut être vécue, par les concepteurs, comme une remise en question des compétences qui leur sont traditionnellement reconnues. Les modalités de conception, le cœur du métier du profes-

sionnel de l'urbain, se retrouvent ainsi renouvelées et l'unité du projet, habituellement assumée par lui, est remise en question par l'intégration des habitants dans la production du projet. En effet, nous constatons que les concepteurs, pour plusieurs raisons, encadrent et dirigent la participation publique pour garder un certain contrôle sur le processus. Dans ce contexte, la participation pourrait devenir quelque peu formelle, « une boîte à outils » (Bond et Thompson-Fawcett, 2007), mobilisée par le professionnel de l'urbain, pour vendre sa propre vision de la planification.

5.4. Le concepteur dans les processus participatifs : spécificités des TOD montréalais

Pour les concepteurs interviewés, l'élaboration d'une démarche participative, dans le cadre des projets TOD, correspond à celle de tout autre projet urbain. Sa méthodologie est élaborée selon les objectifs des acteurs et les enjeux locaux. Cependant, nous distinguons certaines spécificités relatives aux TOD montréalais, en lien avec son processus de mise en œuvre et les enjeux qu'il suscite.

5.4.1. Le contexte local de la participation : TOD Vs banlieue

Tout d'abord, la densité et les hauteurs sont les principaux enjeux du TOD qui suscitent le débat et les oppositions de la population, lors de sa mise en œuvre locale, en banlieue. Les concepteurs avancent que ces débats sont dus principalement à une mauvaise perception des habitants vis-à-vis de la densité. Cette contrainte a nécessité que les concepteurs travaillent à modifier ces perceptions et déconstruire certains préjugés sur ce type d'aménagement. Ce travail effectué, dans le cadre des dispositifs participatifs en amont de la conception, a favorisé également l'acceptabilité sociale du projet : « l'adhésion dans le TOD fait passer la pilule de la densité », avance un concepteur (Entrevue1, 2019).

En effet, les projets novateurs étudiés se situent dans des territoires suburbains peu denses, avec une identité distincte et un milieu de vie établi. Dans ces territoires, le TOD est le plus grand projet urbain et souvent le seul de la municipalité. De surcroît, dans le cas des requalifications urbaines, les enjeux territoriaux forts engendrent de fortes oppositions des habitants, pouvant aller jusqu'à l'annulation du projet. Une démarche participative porteuse et intégrée en amont de la conception du projet ne semble pas susciter l'acceptabilité du projet dans ce cas-là.

Par exemple, à Repentigny, la municipalité et le concepteur avaient de grandes réticences face à l'implication des citoyens dans cette démarche. Ils craignaient de fortes réactions *nimbyistes*, de la part de certains groupes de citoyens, pouvant compromettre l'acceptabilité sociale du projet. En effet, pour intégrer le nouveau secteur à développer, il fallait effectuer de lourds travaux d'infrastructures urbaines, dont le coût aurait été amorti par la réalisation de nouveaux développements immobiliers. Cependant, ces projets devaient s'implanter dans un secteur à développer, dont l'assiette foncière libre est très restreinte²⁴. Ce contexte donnait lieu à un projet urbain avec un tissu très dense, accompagné d'un changement de zonage du secteur des maisons unifamiliales. Selon les habitants, cette vision de planification aurait engendré une grande dévalorisation de leurs propriétés.

De ce fait, la municipalité voulait restreindre la consultation publique pour éviter le rejet du projet. Toutefois, la CMM avait comme exigence d'élargir la participation à tous les habitants (les propriétaires fonciers) du secteur. Ainsi, une séance d'idéation et de présentation du diagnostic a été organisée par le concepteur pour informer les habitants, définir la vision du territoire avec eux et appliquer une stratégie afin de déjouer les oppositions anticipées. Le diagnostic servait à expliquer les enjeux et les opportunités du projet TOD et aucun plan n'a été exposé pour ne pas susciter les dé-

²⁴ Le territoire de l'aire TOD de Repentigny comporte des maisons unifamiliales en majorité, une faible densité (17 log/ha), et un taux d'occupation de 95 %. Source : (Entrevue 10, 2019); CMM, «Rapport d'activités des Projets Novateurs TOD 2015-2016», (2017)

bats. Toutefois, les enjeux territoriaux forts et les exigences de la CMM n'avaient pas favorisé l'acceptabilité sociale. Le PPU a été finalisé par le concepteur sans qu'il soit adopté, étant donné que la municipalité a eu recours à une refonte du secteur. Suite à cet « *échec* » de la participation publique, la ville a modifié ses orientations du territoire et elle a fait appel à l'Institut du Nouveau Monde (un spécialiste en participation publique) pour faire adhérer les habitants à la nouvelle orientation du territoire.

Par ailleurs, selon plusieurs concepteurs, dans certains territoires, la résistance aux changements est moins importante vis-à-vis aux enjeux liés au TOD. À McMasterville, la réalisation d'un important développement immobilier, d'un secteur avoisinant le TOD, a contribué à rendre l'enjeu de la densité moins « problématique » pour les habitants. Ces derniers étaient également favorables à la réalisation d'un développement résidentiel intégré, dans leur secteur.

5.4.2. Le concepteur dans l'écosystème d'acteurs

L'intégration du professionnel de l'urbain, dans les démarches participatives des projets novateurs, engendre non seulement des apprentissages pour lui et pour les différents acteurs, mais également une complexité et des défis.

5.4.2.1. Vis-à-vis de la municipalité

La démarche des projets novateurs a généralement coïncidé avec la mise en place d'une culture participative et l'ouverture d'un dialogue, entre la municipalité et les habitants. En effet, la participation publique permettrait à la Ville de créer un lien de confiance avec la population locale. Le TOD a été une occasion pour plusieurs municipalités de la banlieue montréalaise de faire de la participation publique, principalement dans le cadre de la subvention accordée par la CMM. Cette subvention a permis à la municipalité à faire appel à un « consultant externe » pour produire une planification détaillée, appuyée d'une démarche participative. Ce contexte a favorisé

l'émergence d'un marché de la participation qui attire non seulement les professionnels de la participation, mais également les professionnels de l'urbanisme qui se voient les plus aptes à gérer les processus participatifs en urbanisme.

Tout d'abord, les municipalités présentent deux postures, selon le mandat accordé aux concepteurs. D'un côté, certaines municipalités ont opté pour le choix d'une firme d'urbanisme ou d'architecture pour le double mandat de conception et de participation. Par exemple, la municipalité de McMasterville a décidé de ne pas séparer les mandats d'urbanisme et de participation citoyenne, par crainte de s'engager dans une démarche complexe, sollicitant davantage de moyens humains et matériels. Aussi, le professionnel en urbanisme lui offrirait une occasion pour développer de nouvelles expertises.

En effet, pour certains urbanistes municipaux, le concepteur externe permet de faire développer de nouvelles connaissances et compétences : l'acquisition d'un langage commun avec la population, l'écoute, le dialogue, la communication, l'anticipation des éventuelles réactions des citoyens vis-à-vis de certains enjeux locaux ainsi que l'amélioration de leurs outils de présentation des projets urbains (le graphisme des plans, les perspectives 3D et les images de synthèse, etc.). Selon un urbaniste municipal interviewé : « les concepteurs (externes) ont les capacités d'anticiper les enjeux qui suscitent les débats et la conception, qu'ils produisent, comporte ces éléments » (Entrevue 10, 2019). De ce fait, la municipalité laisse au concepteur la possibilité d'apporter des modifications sur le mandat pour lui permettre d'arrimer la démarche participative au processus de conception urbaine.

À Sainte-Thérèse, le professionnel en urbanisme, a convaincu la municipalité d'adopter une démarche participative plus innovante comme le *codesign* et il a incité les élus et l'urbaniste municipal à participer aux séances de consultation. Ceci a contribué à désamorcer les craintes de ces acteurs face à cette démarche. Aussi, selon le concepteur, suite à l'accueil favorable des habitants à la participation publique, les

acteurs locaux seraient devenus plus ouverts à ce type d'activité. Les élus municipaux, en participant activement à la séance de *codesign*, se sont approprié le projet, tout en apprenant le langage technique et les concepts d'aménagement, avancés par le concepteur.

D'un autre côté, certaines municipalités font le choix de dédoubler le mandat, entre une firme d'urbanisme et une firme spécialisée en participation publique. Cette démarche permet à la municipalité, non seulement d'assurer davantage de transparence dans les dispositifs participatifs, mais également de développer des expertises participatives diversifiées. À Laval, la mise en œuvre du TOD a coïncidé avec le renouvellement de sa politique municipale²⁵. Ceci a favorisé la création d'un service municipal, dédié à la participation publique, pour intégrer les habitants dans les processus participatifs des projets urbains. Ainsi, la Ville de Laval a mandaté la firme *Convercité*, spécialiste en participation citoyenne, non seulement pour le mandat de la participation dans le cadre des TOD de Cartier et De la Concorde, mais également pour former ses agents municipaux et développer leurs expertises participatives. Dans ce contexte, le service de communication et de marketing de la Ville et *Convercité* ont eu le premier rôle dans la gestion de la démarche participative. Le concepteur avait un rôle assez limité dans le processus participatif d'autant plus qu'il a été intégré tard dans la démarche, notamment dans le cadre du TOD de Cartier. Cette dynamique n'a pas permis un arrimage entre la conception et la participation. Elle a engendré par ailleurs des incompréhensions, entre la Ville et le concepteur.

5.4.2.2. Vis-à-vis de la population locale

Selon les concepteurs, les attentes des citoyens vis-à-vis de la participation publique sont principalement, d'être informés et écoutés. Leur présence, dans le processus par-

²⁵ À Laval, après le départ du maire Vaillancourt, la nouvelle administration s'est dotée d'une vision stratégique. L'implication des citoyens est devenu un élément fort de cette vision, d'où la création d'un service de la Ville, dédié à la participation citoyenne. Source : (Entrevues 8 et 9, 2019).

participatif, apporterait davantage de transparence et de neutralité dans la démarche participative. Pour les habitants, le concepteur en urbanisme est « l'expert de la planification ». Cette expertise est fondée sur ses connaissances techniques qu'il partage et les études qu'il élabore. Aussi, les habitants s'attendent à un certain apprentissage en sa présence. En effet, le concepteur, dans le cadre des séances d'information et d'idéation qu'il organise, contribue grandement à faire connaître le concept TOD aux habitants et à faire évoluer leurs discussions sur les enjeux locaux. Les participants peuvent s'informer sur les outils de planification locaux ou métropolitains (PPU, PIIA, PMAD etc.) ainsi que sur la gouvernance urbaine métropolitaine et locale.

Définition d'un TOD



- L'expression transit-oriented development (TOD) est introduite par Peter Calthorpe, l'un des fondateurs du Nouvel Urbanisme
- Définition d'un TOD dans le PMAD : « (...)développement immobilier de moyenne à haute densité structuré autour d'une station de transport en commun à haute capacité, comme une gare de train, une station de métro, une station de SLR ou un arrêt de service rapide par bus (SRB). Situé à distance de marche d'un point d'accès important du réseau de transport collectif(...) »

PMAD de la CMM



Orientation 1 : Un Grand Montréal avec des milieux de vie durables

Orientation 2 : Un Grand Montréal avec des réseaux et des équipements de transport performants et structurants



Figure 5.18 Extraits du document de présentation - Séance d'information

Source : Site internet Ville de Longueuil

À son contact, le concepteur perçoit un transfert progressif du langage du professionnel aux habitants qui contribuerait, selon lui, à une démocratisation de l'urbanisme. Aussi, les gens « font de plus en plus leur devoir », avance un concepteur (Entrevue 3, 2019). Ils se dotent d'un langage urbanistique pour être pris au sérieux par les professionnels dans les démarches participatives. Cette appropriation du langage urbanistique rendrait le processus participatif plus intéressant parce qu'elle facilite les échanges et bonifie le plan. Les participants apprennent également comment participer : « ils apprennent... à ne pas prendre le micro et exprimer leurs revendications comme ils veulent » (Entrevue 1, 2019) et à trouver un équilibre entre les intérêts

individuels et collectifs. Un professionnel souligne : « ils doivent comprendre qu'il ne faut pas exagérer » (Ibid.).

Ces professionnels en urbanisme perçoivent également une certaine satisfaction des participants de leur présence dans les séances de consultation. Ainsi « le concepteur est un acteur qui dynamise le processus participatif », avance un consultant (Entrevue 5, 2019). En effet, il est non seulement en interaction directe avec les habitants, mais ces derniers peuvent s'assurer également que leurs revendications et leurs connaissances seront traduites dans le projet urbain. Dans ce contexte, « les urbanistes sont les médecins de la ville », souligne un urbaniste municipal (Entrevue 9, 2019). Ils seraient les plus aptes à « manager » la participation publique pour les projets urbains, notamment les TOD.

5.4.2.3. Vis-à-vis des professionnels de la participation

Selon certains concepteurs, la présence des professionnels de la participation engendre une « apparence d'objectivité » (Entrevue 1, 2019) dans les dispositifs participatifs, perçus comme étant plus transparents par les habitants. Ils mettent en avant l'importance d'intégrer le « spécialiste en participation », dans le cadre des projets qui comportent des enjeux forts d'opposition. En effet, dans certaines démarches, le concepteur pourrait être perçu comme acteur qui adopterait la même vision que la municipalité.

Pour d'autres concepteurs, la collaboration avec les professionnels de la participation alimente leurs connaissances respectives et leur permet de *coconstruire* des stratégies qui mènent à l'acceptabilité sociale du projet TOD. Aussi, étant donné que c'est la méthodologie de participation qui prime pour les professionnels de la participation, non urbanistes, ils élaborent davantage d'activités et d'outils innovants. Dans un contexte collaboratif, le concepteur s'inspire de ces méthodes en les mobilisant, selon son objectif de la participation. Il acquiert également des compétences communication-

nelles, l'écoute, la diplomatie, etc. En parallèle, les professionnels de la participation s'inspirent des savoirs techniques des concepteurs et de leurs modalités de travail.

Toutefois, certains concepteurs considèrent que leurs expériences en participation favorisent davantage leur apprentissage que leur collaboration avec les professionnels de la participation : « j'ai appris sur le tas] [plus t'en fais, plus tu acquiers de l'expérience en participation » (Entrevue 4, 2019). Ils sont également réticents face à l'intégration des savoirs du professionnel en participation, notamment lorsque ces derniers sont formés en communication et en marketing : « une spécialisation bizarre » dans le cadre des projets urbains, selon un concepteur (Entrevue 5, 2019).

CONCLUSION

Tout d'abord, il est important de rappeler les objectifs de notre recherche. Premièrement, elle visait l'identification des rôles et les tâches du concepteur, cet « inconnu » des arènes de débat des TOD, et son influence sur la portée de la participation publique des projets TOD. Deuxièmement, il s'agissait de déterminer l'impact de la participation publique sur les cultures professionnelles du concepteur.

Avant de répondre notre objectif, nous trouvons important d'identifier les principales limites de cette recherche. En effet, nous avons fait face à l'impossibilité d'inclure tous les professionnels de l'urbanisme en raison du départ de certains professionnels, responsables des projets novateurs, des firmes d'urbanisme sélectionnées. Aussi, nous n'avons pu joindre qu'un nombre restreint d'urbanistes municipaux faute de disponibilité ou parce qu'ils avaient quitté leurs postes. Aucun élu n'a été interrogé dans le cadre cette recherche. Toutefois, leurs interventions n'auraient pas pu remettre en question nos résultats, étant donné leurs rôles secondaires dans notre recherche (voir ANNEXE 8, p.173).

Afin de répondre à ces objectifs, nous avons mis en place un cadre conceptuel innovant qui mobilise l'approche des cultures professionnelles. Cette approche, qui comporte deux concepts corrélés (les savoirs et le pouvoir, les codes culturels), nous a permis d'appréhender le concepteur dans les démarches participatives des TOD montréalais. À partir de ces concepts et des différentes dimensions qui les comportent, nous avons présenté trois hypothèses spécifiques afin de cerner davantage d'aspects de cette recherche.

Tout d'abord, nous avons élaboré un bilan des démarches participatives des TOD montréalais afin d'acquérir une meilleure compréhension des modalités d'intégration de la participation publique dans la démarche des projets novateurs. Ce bilan nous a

permis également d'identifier les enjeux et les dynamiques de débats dans ces processus. Nous avons constaté ainsi que la participation publique peut changer la trajectoire des projets novateurs programmés à l'échelle métropolitaine. De ce fait, elle apparaît comme étant un facteur qui différencie la mise en œuvre locale du TOD et favorise son ancrage dans le territoire, en raison des processus diversifiés mis en place par les municipalités. Par ailleurs, appréhender le rôle et les tâches des concepteurs interrogés nous a permis de constater que les consultants mandatés, dans la mise en œuvre des TOD, influenceraient la forme et la portée de ces processus participatifs.

Effectivement, notre premier objectif qui visait à identifier les rôles et les tâches de ce professionnel nous a permis de constater que ce dernier : modifie généralement le mandat octroyé par la municipalité ; contrôle les dispositifs participatifs en mettant en place des outils et des activités qui contribuent à orienter les débats ; a recours à des stratégies pour contenir les débats et désamorcer les conflits ; choisit les moments d'intégration des habitants dans le processus. Outre cet objectif premier, nous avons avancé l'hypothèse que le concepteur des projets TOD, en plus de ses compétences traditionnelles, mobilise d'autres compétences pédagogiques, communicationnelles et sociales : l'écoute, le dialogue, l'empathie, l'anticipation des réactions des participants, etc. De ce fait, il s'adapte aux objectifs de la séance de consultation, en mobilisant différentes postures. Il est formateur-informateur, animateur, médiateur et quelques fois négociateur. Ces compétences et ces postures lui permettent d'intégrer les habitants et leurs savoirs dans les débats.

Ainsi, le concepteur, en « manipulant » les différentes dimensions, influence la portée et la forme de la participation publique. Nous le considérons ainsi comme étant un des facteurs qui contribuent à différencier la participation publique des TOD localement. Par ailleurs, il était intéressant de constater que pour la plupart des professionnels en urbanisme interrogés, la portée de la participation publique est proportionnelle

au degré d'adhésion des habitants au projet. Tandis que dans la littérature scientifique, c'est le pouvoir concédé à l'habitant qui détermine la forme de la participation. L'acceptabilité sociale semble, ainsi, l'objectif premier des consultants des projets novateurs, bien que ce soit dans le cadre des processus participatifs les plus porteurs que leurs pratiques évolueraient vers plus d'apprentissages et d'acquisition de nouvelles compétences.

Notre deuxième objectif de recherche avait pour ambition d'appréhender l'impact de la participation publique des TOD sur les cultures professionnelles, des consultants en urbanisme. En mobilisant le concept des codes culturels, nous avons identifié un processus d'évolution incrémentale des cultures professionnelles. En effet, bien que nous n'observions aucun bouleversement dans les pratiques du concepteur des TOD, ce dernier a acquis dans le cadre de ses projets, des apprentissages par la capitalisation des expériences dans les divers dispositifs participatifs, notamment ceux des TOD. Nonobstant des résistances du concepteur face à l'intégration des habitants dans ces dispositifs, ces expériences ont eu des effets sur ses pratiques participatives en lui permettant de : acquérir des compétences communicationnelles et pédagogiques, notamment l'écoute ; anticiper les effets de la participation ; distinguer entre les revendications *nimbiystes* et légitimes ; affiner les démarches participatives pour qu'elles correspondent davantage à ses objectifs. Elles ont engendré également des apprentissages dans le cadre de la conception urbaine. D'un côté, le consultant a appris à concevoir des projets qui favorisent l'adhésion de la population. D'un autre côté, il a optimisé cet apprentissage dans le cadre de son travail avec les promoteurs immobiliers qui développent des secteurs des TOD. Aussi cet apprentissage a permis également à affiner leur méthodologie de la participation afin de synchroniser les étapes de la conception urbaine aux différents moments de la participation. Ce phénomène démontre que l'institutionnalisation de la participation publique par les municipalités dans le cadre de la démarche des projets novateurs, a contribué à l'évolution des pratiques des concepteurs des projets TOD.

Ainsi, nous avons avancé la deuxième hypothèse qui stipulait, la présence d'un arrimage des processus participatifs aux modalités de conception urbaine des concepteurs, afin d'atteindre leurs objectifs vis-à-vis de l'intégration des habitants. En effet, dans le cadre des projets TOD, cet arrimage a permis d'articuler les objectifs de chaque étape de la conception, de choisir les moments adéquats pour introduire les outils et les activités qui permettent l'atteinte de ces objectifs. Cette synchronisation démontre une appropriation de la participation publique, par le consultant, comme un outil de la conception urbaine. Ses rôles, de « concepteur » et de « professionnel de la participation », semblent devenir indissociables. Cependant, en contrôlant le processus participatif et en dirigeant les débats, le concepteur mobiliserait la participation publique comme un outil qui lui permet de « vendre » sa propre vision du projet.

Dans le cadre des processus participatifs des TOD montréalais, le concepteur intervient dans un système d'acteurs complexe et peu étudié. Notre troisième hypothèse avançait que l'implication des concepteurs, dans le contexte participatif des projets TOD, a favorisé l'apprentissage des différents acteurs, notamment la municipalité, les habitants et les consultants en participation. Tout d'abord, la subvention de la CMM a été une occasion pour la municipalité de faire appel à un consultant externe en urbanisme. Cette démarche a donc favorisé un apprentissage de l'acteur public, en particulier les urbanistes municipaux. Certains d'entre eux ont appris à mieux : anticiper les enjeux des débats, présenter les projets d'une manière plus « *esthétique* », etc. Aussi, les habitants ont acquis des connaissances sur le concept du TOD, les outils de la planification et les règles de la participation. Enfin, nous avons constaté un apprentissage réciproque avec les consultants de la participation. Les concepteurs ont transmis leurs savoirs techniques et leurs connaissances urbanistiques ainsi que leurs modalités de conception. Ils se sont inspirés à leur tour, des consultants de la participation, en termes d'innovation dans les dispositifs participatifs (outils et activités) et d'acquisition des compétences communicationnelles et pédagogiques. Par ail-

leurs, certains concepteurs relient leurs apprentissages uniquement à leurs expériences dans le cadre des processus participatifs.

Le concepteur a élaboré la démarche participative du TOD selon ses objectifs et les enjeux locaux, de même que dans les autres projets urbains. Cependant, les enjeux du TOD en banlieue sont particulièrement importants. D'un côté, le professionnel de l'urbain intervient dans un milieu de vie établi, dans lequel une requalification susciterait des enjeux forts. Aussi, le principal enjeu du projet novateur est la densité, soit le thème le plus débattu et celui qui engendre le plus souvent des controverses. D'un autre côté, le TOD dans la municipalité est considéré comme étant le plus grand projet urbain et quelques fois le seul projet, de cette ampleur. Ainsi, plusieurs municipalités ont tenté de désamorcer les craintes relatives au TOD, en amont de toute démarche participative, en créant des sites internet, en faisant du porte-à-porte, etc. afin de déconstruire certains préjugés et préparer les habitants à accueillir le projet. Ces démarches, appréciées des concepteurs et qui facilitent leur gestion de la participation, dépendent grandement des moyens humains et matériels dont disposent les municipalités.

Au final, notre recherche a permis de : documenter les démarches participatives des TOD montréalais étudiés, appréhender les concepteurs dans les démarches participatives des projets novateurs, élaborer un cadre conceptuel innovant qui permet d'analyser les rôles et les tâches des concepteurs, dans les dispositifs participatifs, et la portée de la participation sur leurs cultures professionnelles. Ce cadre conceptuel et analytique peut être mobilisé pour évaluer le travail des concepteurs, dans le cadre d'autres projets TOD. Aussi, cette approche, par les cultures professionnelles, ouvre un axe de recherche important pour mieux comprendre les rôles des acteurs vis-à-vis de la participation publique dans le TOD. Il serait ainsi intéressant d'étudier précisément ce qui peut distinguer ces rôles en fonction de leurs trajectoires biographiques.

En effet, cette ouverture représente également une limite dans notre recherche. En mobilisant l'approche par les codes, nous nous sommes basées essentiellement sur les postures et les savoirs qui décrivent ce qui est commun dans les pratiques des concepteurs. Ces éléments, qui renvoient à un apprentissage « sur le tas » et aux résistances face à l'intégration des habitants, font ressortir le manque de formation à la participation publique dans les parcours académiques. L'arrivée de nouveaux professionnels, formés à la participation pourrait, en effet, réduire les contradictions dans les discours, les objectifs et les perceptions vis-à-vis de la participation publique. Ce contexte pourrait introduire de nouvelles manières de concevoir les projets urbains, en associant réellement les habitants dans l'élaboration des projets urbains.

ANNEXE 1.
SYNTHÈSE DES PROJETS NOVATEURS SÉLECTIONNÉS

Projet novateurs	Objectif de la subvention	Démarrage	Date de mise en place de la démarche de consultation	Firmes d'urbanisme Professionnels de la participation
Phase 1				
Candiac	PPU	2012	2013	Firme Lemay - Urbanisme Octane Stratégies
Deux-Montagnes	PPU	2012	2014	BC2 AECOM
Saint-Hubert (Longueuil)	PPU	2012	2013	Living Lab You say City (OCPM)
Namur (Montréal)	Requalification PPU Etudes acoustiques, etc.	2012		WSP STM Ville
Mont-Saint-Hilaire	PPU	2015	2014	SM. Inc Convercité
Repentigny	PPU	2012	2015-2016	BC2

Légende

 Projets disqualifiés

Projet novateurs	Objectif de la subvention	Démarrage	Date de mise en place de la démarche de consultation	Fir nes d'urbanisme Proessionnels de la participation
Phase 2				
Saint-Bruno	Etude de relocalisation de la gare	2015		Lemay Cima+
Sainte-Thérèse	PPU	2015	2016	BC2
Mac-Masterville	PPU	2015	2016	Apur, urbanistes conseil
Mascouche	PPU	2015		AECOM
Cartier (Laval)	PPU	2015	2016	Affleck De la riva (La pépinière) Convercité Ville de Laval
Concorde (Laval)	Etude de design urbain PPU	2015	2016-2017	Affleck De la riva Convercité Ville de Laval
Assomption (Montréal)	Etude sur les aspirations en matière	2015	2016-2017	Adhoc Recherche
Langelier-Anjou (Montréal)	Etude réaménagement des stations	2015	2016-2017	WSP
Châteauguay	PPU	2015	2016-2017	AECOM
Sainte-Julie	Etude stationnement et optimisation du sol	2015	2016	WSP et BC2
Panama (Brossard)	Guide d'aménagement promoteurs	2015	2016-2017	Lemay (système d'évaluation en développement durable de brossard) et Convercité (mandat hors financement projets novateurs pour

Légende

 Projets disqualifiés

	TOD Sélectionnés	Années	Firmes Conception	Professionnel de la Participation	Mandat	Outils et dispositifs	Bilan de la participation
PHASE I	Candiac	2012-2016	Lemay + DAA	Octane Stratégies	PPU	Initialement dispositif minimal . Deux réunions d'informations : sur la vision et le PPU. Comité consultatif citoyen . Page internet dédiée à la participation. Nouvelles réunions d'informations	1-Forte opposition des citoyens 2- Mécontentement des résidents et pétition 3- Co-production du projet 4- Adhésion au plan bonifié
	Deux-Montagnes	2012-2015	BC2	BC2	PPU	Dispositifs « minimaux » prévus par la CMM. Séance d'idéation (diagnostic et enjeux) Séance de consultation sur le PPU	1- Forte opposition des participants au projet 2- Emergence d'enjeux orphelins 3- Adhésion au plan
	Saint-Hubert	2012-2013	AECOM	Leving Lab	PPU	Soirée information . Charrette d'idéation Porte ouverte . Outil participatif numérique de co-design Living Lab	Pas d'informations
	Mont-Saint-Hilaire	2015-2016	SM. Inc	Convercité	PPU	Dispositif poussé 6 séances d'idéation. Site internet avec possibilité d'avis en ligne Projection de film et activités	1- Contestation des citoyens 2- Implication des citoyens 3-Intégration de nouvelles idées 4- Adhésion au plan
	Repentigny	2012-2016	BC2	BC2	PPU	Séance d'idéation . Consultation publique	Pas d'informations
PHASE II	Saint-Thérèse	2016-2017	BC2	BC2	PPU	Charrette d'idéation :présentation du diagnostic ateliers. Visite terrain.Travail sur maquette. Présentation du concept d'aménagement	1- Implication des citoyens 2-Adhésion au plan
	Chateauguay	2015-2016	AECOM	AECOM	PPU	Séance d'idéation. Consultation publique pour présentation du PP. Page internet dédiée à la participation	1- Co-production de la vision 2- Adhésion à la vision et bonification
	Cartier	2016-2018	Affleck De la riva	Convercité Ville de Laval	PPU	Rencontres groupes communautaires et commerçants 2 séances d'information (Après le PPU: Rencontre d'information Suivi du projet de revitalisation. Démarche de Co-design)	1-Implication des citoyens 2- Adhésion au plan 3- Implication des citoyens
	De la Concorde	2016-2017	Affleck De la riva	Convercité Ville de Laval	PPU	Enquête de terrain. Soirée d'information et idéation. Présentation du concept, présentation du projet. (Rendez-vous citoyen. Marche exploratoire. Kiosques)	1-Implication des citoyens 2- Adhésion au plan 3- Implication des citoyens
	TOD Mc-Masterville	2015-2016	Apur, urbanistes conseil	Apur, urbanistes conseil	PPU	Séance d'information. Sondage en ligne Consultation et séance d'information	1-Implication des citoyens 2- Adhésion au plan

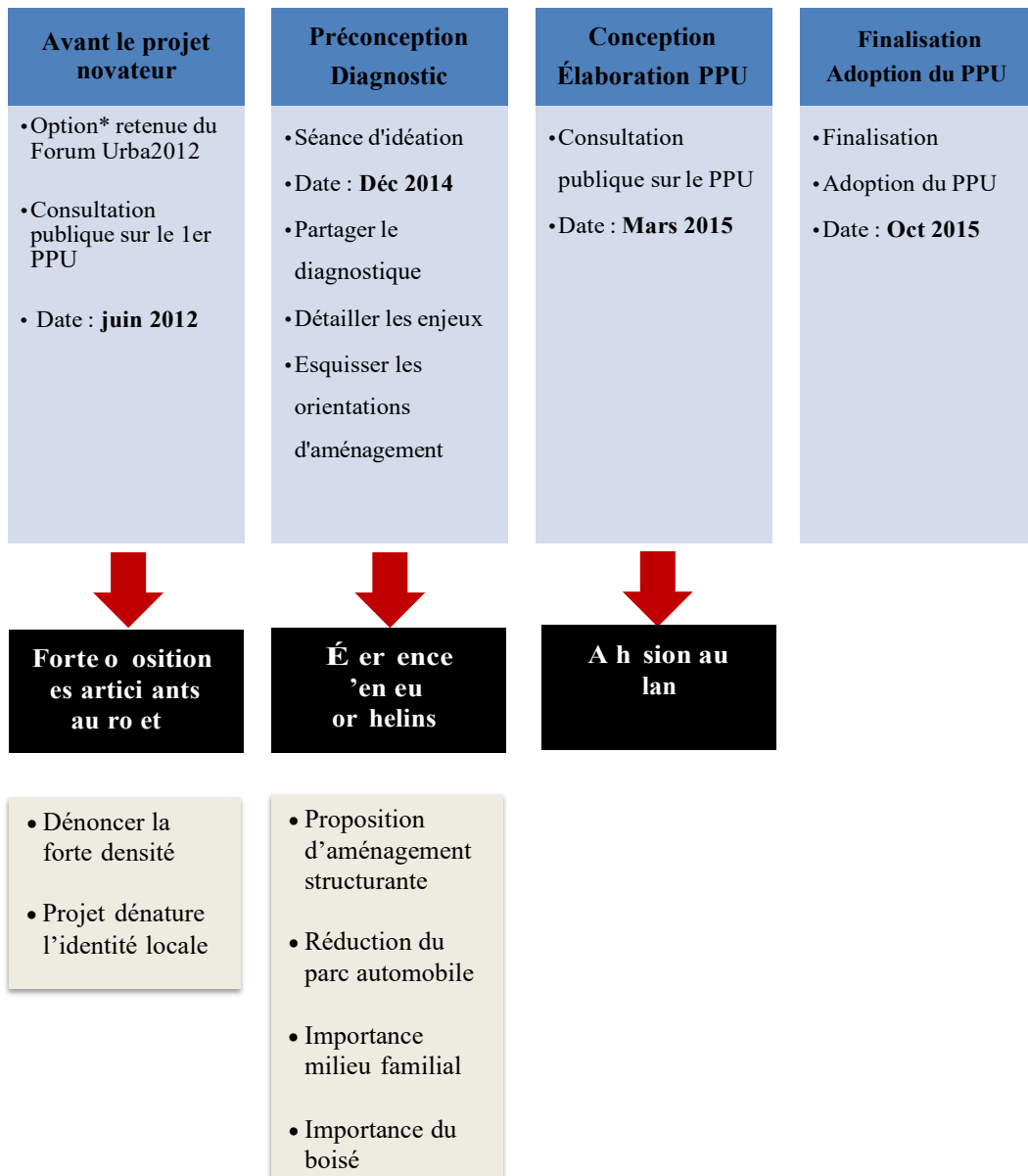
SELECTION DES FIRMES

ANNEXE 2.

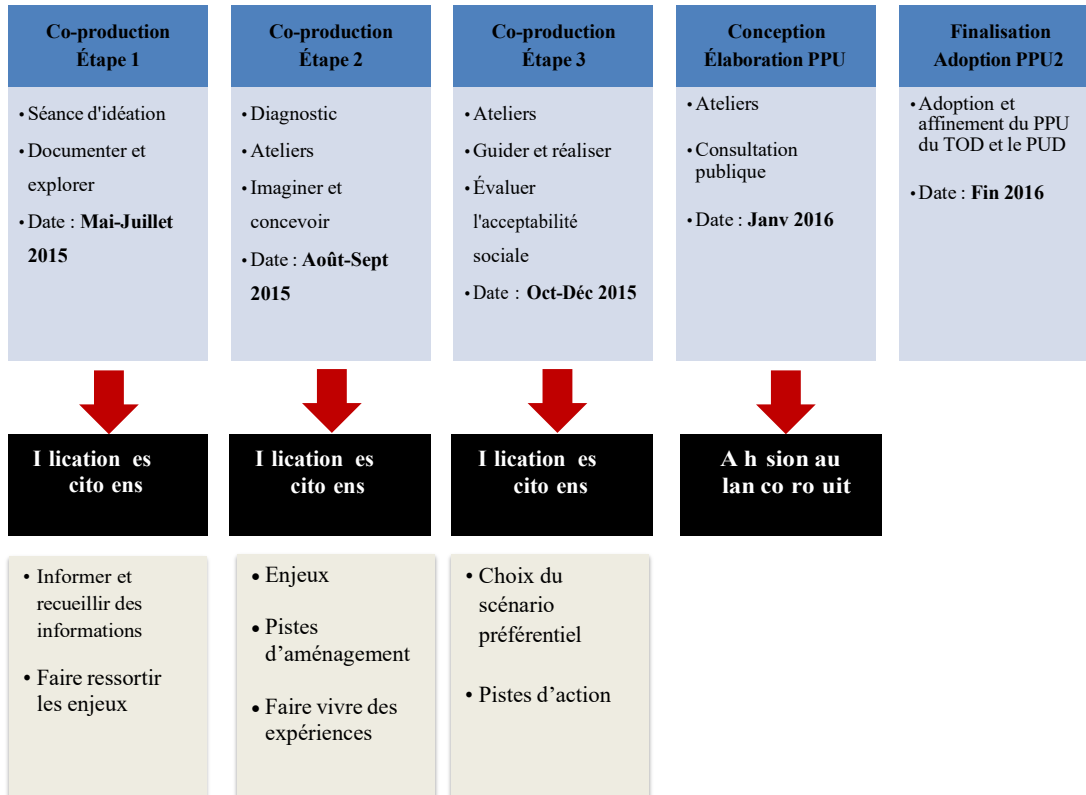
ANNEXE 3.

ARRIMAGE DES PROCESSUS PARTICIPATIF À LA DÉMARCHE DES PROJETS NOVATEURS

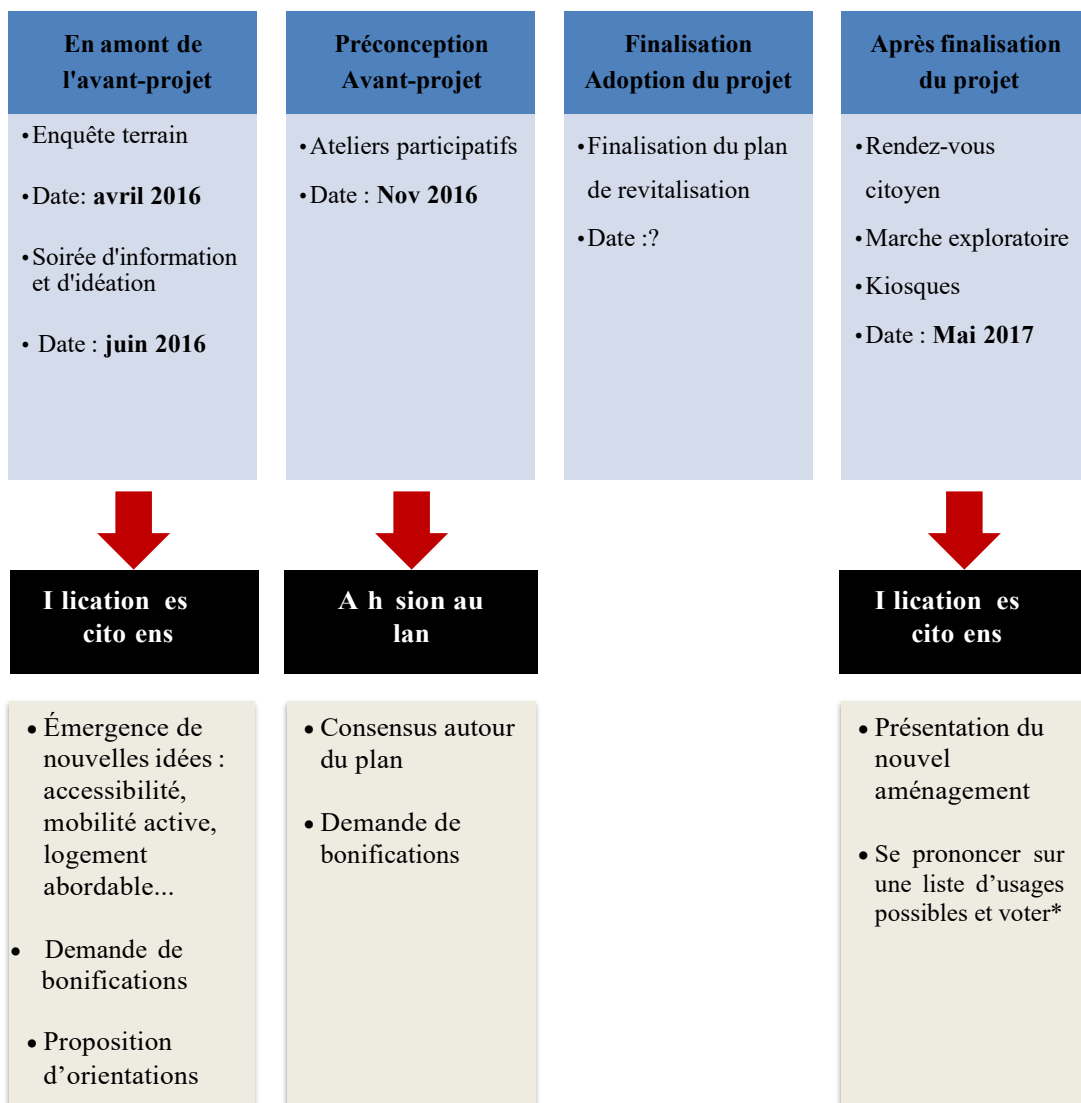
TOD de Deux-Montagnes



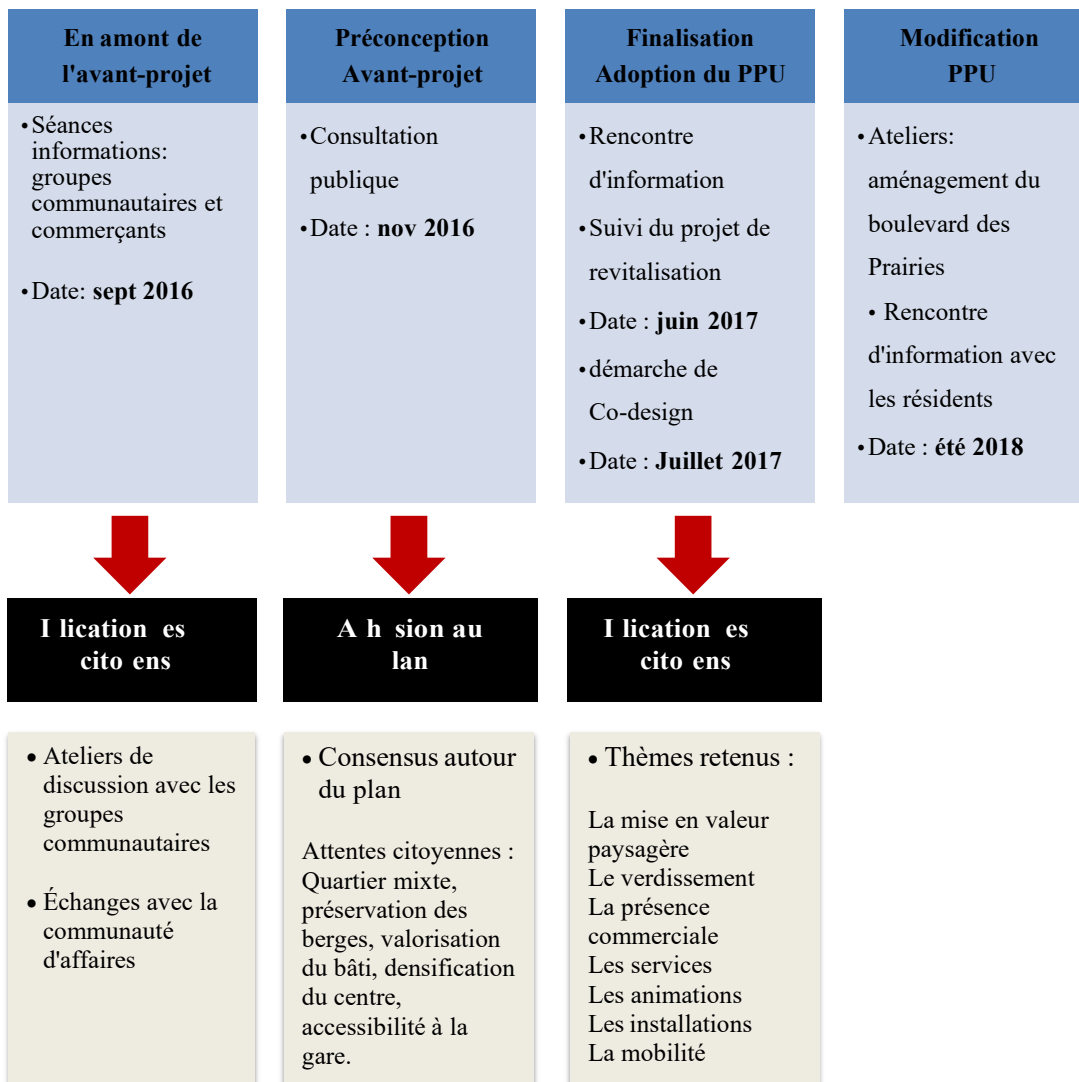
TOD de Mont-Saint-Hilaire



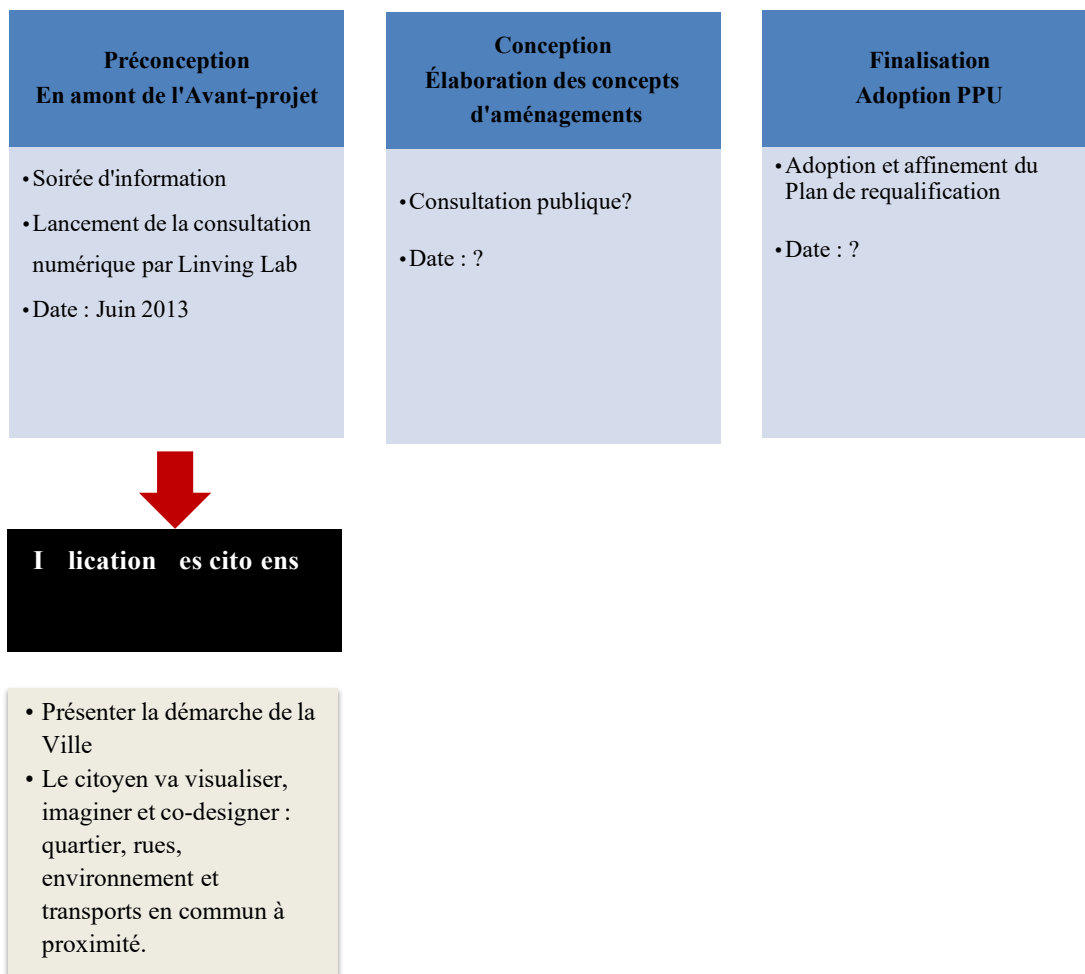
TOD De la Concorde



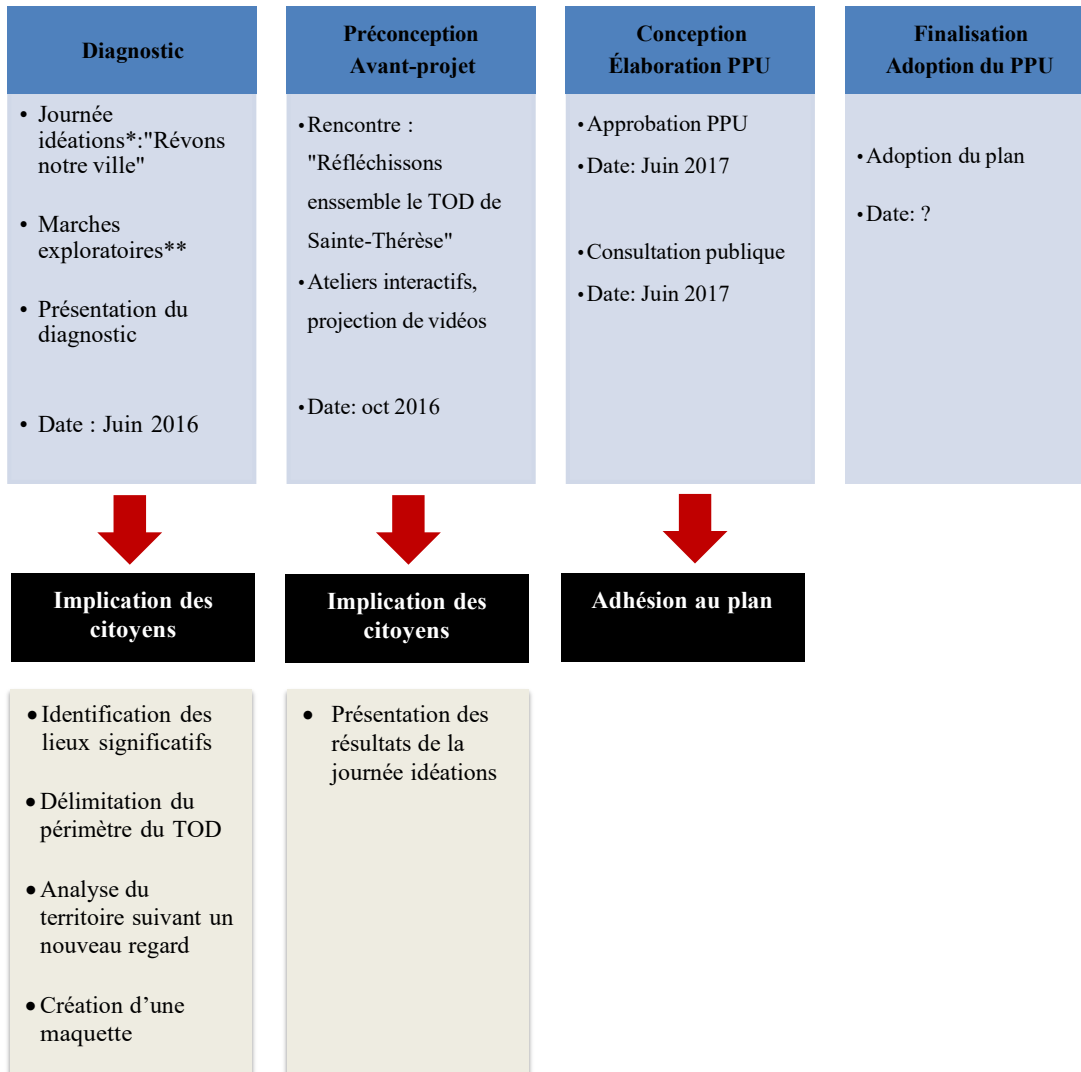
TOD de Cartier



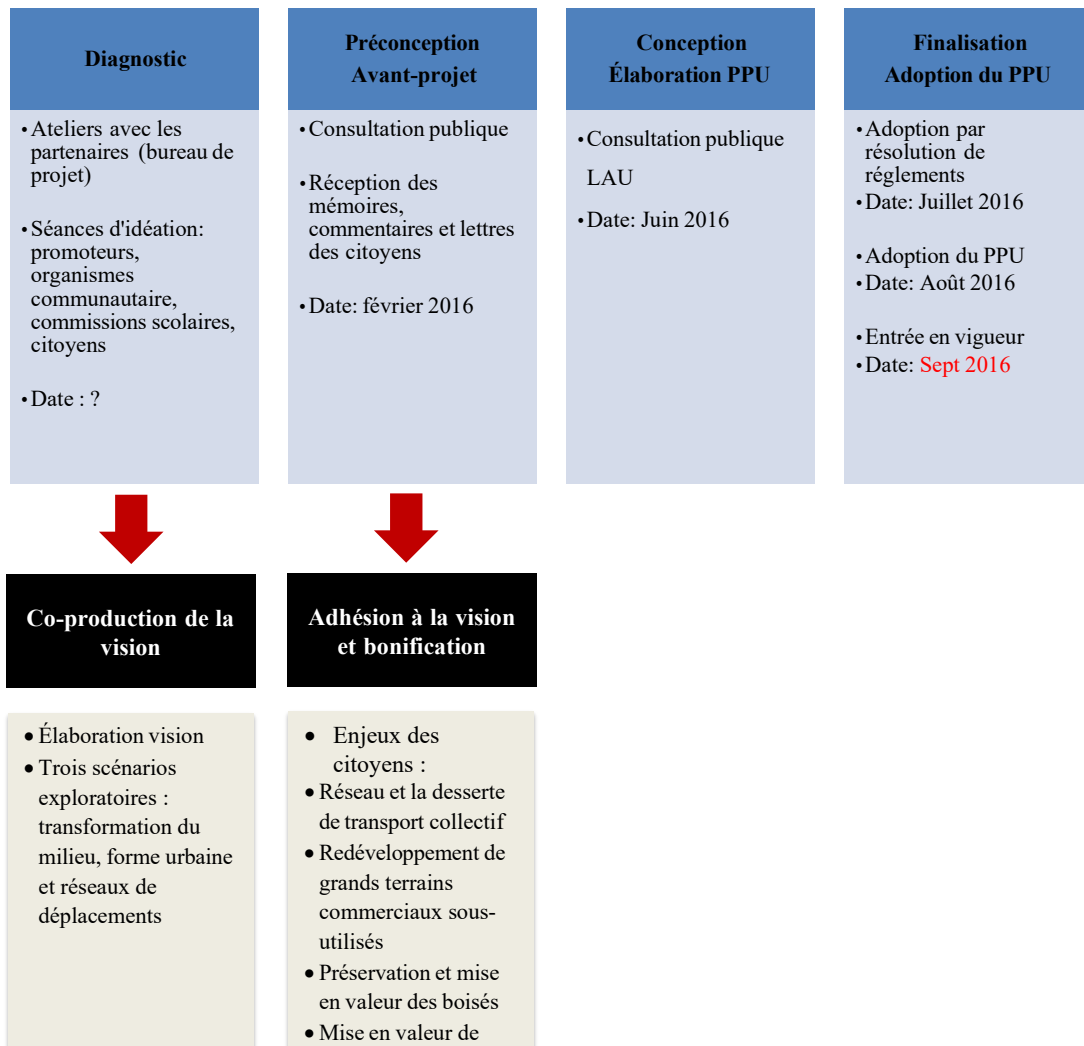
TOD de Saint-Hubert



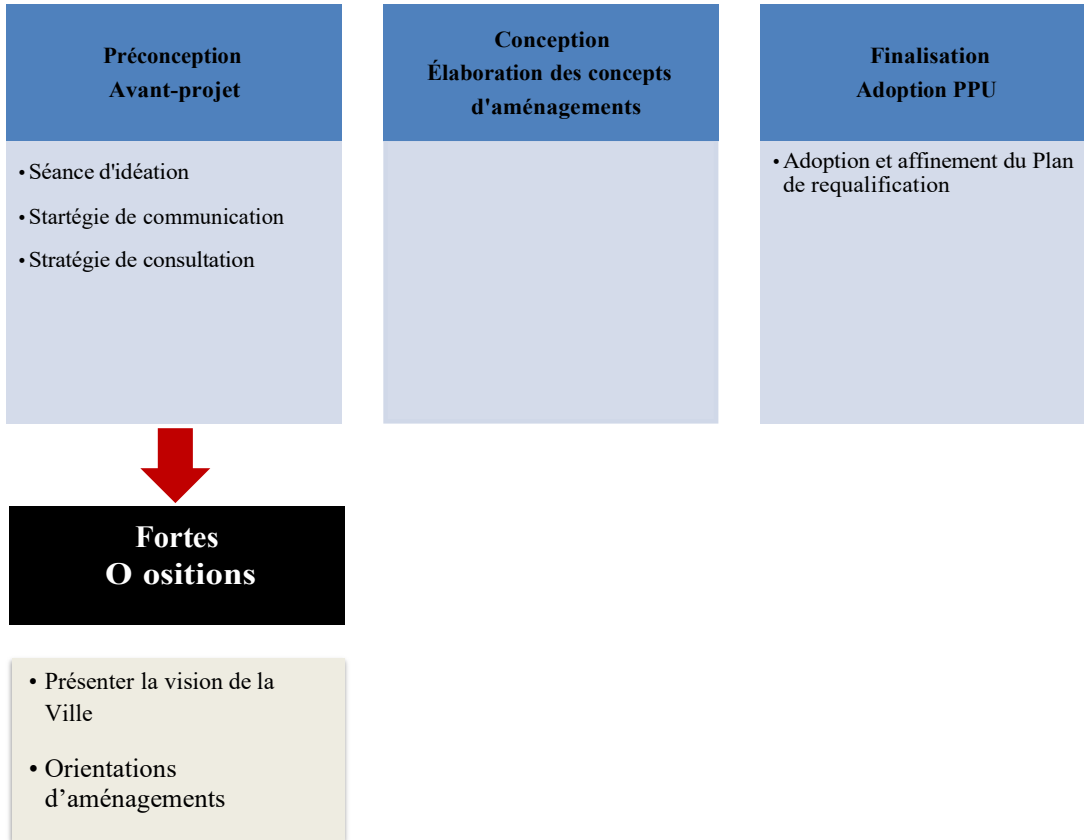
TOD de Sainte-Thérèse



TOD de Châteauguay



TOD de Repentigny



ANNEXE 4.

GRILLE D'ENTRETIEN

Ouverture e l'entretien

Chaque entretien commence par un bref rappel du projet de recherche et des buts de l'entrevue ainsi qu'une présentation rapide de l'étudiante-chercheure; elle se poursuit par une explicitation des conditions et mesures de confidentialité et autre considération éthique (comme l'enregistrement de l'entrevue par exemple); si le formulaire de consentement n'a pas encore été signé, il l'est à ce moment-ci.

1. Questions introductives

- Pouvez-vous vous présenter, en précisant votre poste et votre rôle dans votre institution, SVP ?
- Pouvez-vous nous préciser votre rôle dans les démarches des projets TOD ?

2. Perception des acteurs vis-à-vis de la participation publique

- Comment définissez-vous la participation publique dans le cadre des projets urbains ?
- Avez-vous déjà participé à des démarches participatives dans le cadre d'autres projets urbains ou TOD?
- Quel était votre mandat (ou celui de votre institution) dans le cadre des processus participatifs des projets TOD?
- Quels étaient les objectifs et les attentes de la municipalité et des urbanistes municipaux vis-à-vis de la participation publique ?
- Quels étaient les objectifs et les attentes des concepteurs des projets, vis-à-vis de la participation publique ?
- Quelles étaient les attentes de la population locale, vis-à-vis de la participation publique?
- Quelles étaient les attentes de la population locale vis-à-vis de l'implication des concepteurs dans le processus participatif ?

3. Arrimage des dispositifs participatifs aux modalités de conception urbaine

- À quel moment et/ou à quelle étape des processus participatifs, les concepteurs du projet ont-ils été impliqués ?
- Quels étaient les dispositifs participatifs organisés en amont de la conception du projet TOD ?

- Quelles étaient les attentes des concepteurs vis-à-vis de chaque étape du processus participatif ?
- Quels étaient les effets concrets de chaque dispositif participatif sur les modalités de conception ?

4. **Les effets des processus participatifs sur les cultures professionnelles**

Innovation

- Quels dispositifs physiques ou/et numériques étaient mis en place ? Quelles étaient les activités organisées dans le cadre du processus participatif ?
- Des spécificités ou des innovations par rapport aux processus participatifs habituellement utilisés ?
- Quelles innovations dans les modalités de conception du projet ? Et dans la manière de présenter le projet ?

Adaptation

- Les concepteurs ont-ils changé leur façon de concevoir les projets et/ou de les présenter ?
- Les concepteurs ont-ils changé leur façon de faire la participation citoyenne ?
- Quelles étaient les stratégies employées par les concepteurs vis-à-vis des sujets controversés, voire conflictuels ?
- Les débats ont-ils évolué au fil des activités de participation ?

Conception

- Quels étaient les effets directs ou indirects de la participation publique sur la conception du projet ? À quelle étape du projet ? Par quel type d'outil participatif (atelier d'idéation, groupes de travail, etc.) ? (des exemples concrets)
- À quelle étape de la conception la participation publique est-elle la plus requise (dans le cadre des projets TOD) ? Et pourquoi ?

Apprentissage

- Est-ce que vos expériences passées en matière de participation publique ont elles été utiles dans le cadre de ce projet ?
- Quelles sont les compétences que vous avez développées (communicationnelles, organisationnelles, etc.) ?
- Quels étaient les apprentissages acquis par les différents acteurs du projet (population locale, promoteurs, élus, etc.) ?
- S'il y avait présence de professionnels de la participation, quelles étaient les interactions avec ces derniers et à quel moment du processus participatif ? Quel était leur apport à vos connaissances ou votre expertise ?

ANNEXE 5.
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT



FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre du projet de recherche

Le rôle du concepteur dans la mise en œuvre du TOD : transformation des cultures professionnelles par la participation publique

Étudiante-chercheure

Nadia Bouhend

Maîtrise en études urbaines | ESG-UQAM
bouhend.nadia@courrier.uqam.ca
438-403-5949

Direction de recherche

Florence Paulhiac Scherrer

Professeure du département des études urbaines et touristiques | ESG-UQAM.
514-987-3000 poste 1535
paulhiac.florence@uqam.ca

Préambule

Nous vous demandons de participer à un projet de recherche qui implique la participation à une entrevue individuelle qui portera sur les processus participatifs engagés autour de la mise en œuvre des projets de TOD, la perception des acteurs vis-à-vis de la participation publique, l'arrimage des dispositifs participatifs aux modalités de conception urbaine et les effets des processus participatifs sur les cultures professionnelles. Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent.

Ce formulaire de consentement vous explique le but de cette étude, les procédures, les avantages, les risques et inconvénients, de même que les personnes avec qui communiquer au besoin.

Le présent formulaire de consentement peut contenir des mots que vous ne comprenez pas. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles.

Description du projet et de ses objectifs

Ce projet est réalisé dans le cadre d'un mémoire de maîtrise effectué sous la direction de Florence Paulhiac Scherrer, professeure du département des études urbaines et touristiques de l'École des Sciences de la Gestion | UQAM. Il vise à analyser le rôle des concepteurs (architecte, urbaniste) dans le processus participatif des projets TOD. Plus spécifiquement, il vise également à appréhender la portée de la participation publique sur la transformation des cultures professionnelles des concepteurs impliqués dans la mise en œuvre des TOD montréalais. Le dépôt du mémoire est prévu au plus tard en septembre 2019.

Nature et durée de votre participation

Votre participation consiste de me rencontrer pour une entrevue individuelle à un moment et à un lieu qui vous conviendront. Cette entrevue portera sur les processus participatifs engagés autour de la mise en œuvre des projets de TOD, la perception des acteurs vis-à-vis de la participation publique, l'arrimage des dispositifs participatifs aux modalités de conception urbaine et les effets des processus participatifs sur les cultures professionnelles :

Cette entrevue est enregistrée numériquement avec votre permission et prendra environ 60 à 90 min de votre temps. Cet enregistrement sera utilisé pour des fins d'analyse.

Avantages liés à la participation

Votre participation contribuera à l'avancement des connaissances concernant les enjeux soulevés par l'implication des concepteurs (architectes, urbanistes) dans les processus participatifs mobilisés dans la mise en œuvre des projets TOD dans la Région Métropolitaine de Montréal. Ces projets qui sont un des grands paris d'aménagement du Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement (PMAD) comme le souligne la CMM.

Étant donné que cette étude porte sur les défis liés à la mise en œuvre des projets TOD, les résultats de cette recherche sur ces projets en cours pourront aider à alimenter les réflexions des concepteurs (architectes et urbanistes) sur la transformation de leurs cultures professionnelles dans un contexte de planification participative. Une occasion pour analyser leurs modalités de conception urbaine et de questionner leurs expertises acquises pendant les processus participatifs.

Risques liés à la participation

Il se pourrait que les informations mentionnées dans les résultats d'étude puissent être reliées à vous ou à votre institution. Toutefois, l'objectif de cette recherche est de comprendre les processus à l'œuvre et n'est en aucun cas de porter préjudice sur vous ou votre institution. Vous demeurez libre de ne pas répondre à une question que vous estimez embarrassante ou de vous retirer en tout temps sans avoir à vous justifier.

Confidentialité

Il est entendu que les renseignements recueillis lors de l'entrevue sont confidentiels et que seuls, la responsable du projet et sa directrice de recherche Florence Paulhiac Scherrer, auront accès à votre enregistrement et au contenu de sa transcription. Le matériel de recherche (enregistrement numérique et transcription codées) ainsi que votre formulaire de consentement seront conservés séparément sous clé par l'étudiante-chercheuse responsable du projet pour la durée totale du projet. Les données ainsi que les formulaires de consentement pourront être détruits 5 ans après le dépôt final du travail de recherche.

Participation volontaire et retrait

Votre participation est entièrement libre et volontaire. Vous pouvez refuser d'y participer ou vous retirer en tout temps sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de l'étude, vous n'avez qu'à aviser l'étudiante-chercheuse verbalement; toutes les données vous concernant seront détruites.

Indemnité compensatoire

Aucune indemnité compensatoire n'est prévue. Un résumé des résultats de recherche vous sera transmis au terme du projet.

Des questions sur le projet?

Pour toute question additionnelle sur le projet et sur votre participation, vous pouvez communiquer avec les responsables du projet : Florence Paulhiac Scherrer (514-987-3000 poste 1535, paulhiac.florence@uqam.ca); Nadia Bouhend (438-403-5949, bouhend.nadia@courrier.uqam.ca).

Des questions sur vos droits ? Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE) a approuvé le projet de recherche auquel vous allez participer. Pour des informations concernant les responsabilités de l'équipe de recherche au plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains ou pour formuler une plainte, vous pouvez contacter la coordonnatrice du CERPE pluri-facultaire : cerpe-pluri@uqam.ca ou 514-987-3000, poste 6188.

Remerciements

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de notre projet et l'équipe de recherche tient à vous en remercier.

Consentement

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose tels que présentés dans le présent formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction.

Je, soussigné(e), accepte volontairement de participer à cette étude. Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision.

Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

Prénom Nom

Signature

Date

Engagement du chercheur

Je, soussigné(e) certifie

(a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire; (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard;

(c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus;

(d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

Prénom Nom

Signature

Date

ANNEXE 6.
COURRIEL DE RECRUTEMENT

Bonjour Mme. / M.,

Tel que discuté précédemment (préciser la date de la 1^{ère} prise de contact), je vous envoie cette demande d'entrevue afin d'alimenter la recherche : *Le rôle du concepteur dans la mise en œuvre du TOD : transformation des cultures professionnelles par la participation publique.*

Ce projet de recherche, dans le cadre de ma maîtrise en études urbaines, a comme objectif d'analyser le rôle des concepteurs (architecte, urbaniste) dans le processus participatif. Plus spécifiquement, il vise également à appréhender la portée de la participation publique sur la transformation des cultures professionnelles des concepteurs impliqués dans le processus de mise en œuvre des TOD montréalais.

À cet effet, et au vu de votre expertise, nous vous sollicitons pour réaliser une entrevue de 60mn à 90mn à l'endroit et au moment qui vous conviennent. Aussi, les questions ouvertes seront élaborées autour des thèmes suivants :

- Perception des acteurs vis-à-vis de la participation publique
- Arrimage des dispositifs participatifs aux modalités de conception urbaine
- Les effets des processus participatifs sur les cultures professionnelles (Innovation, adaptation, conception, apprentissage)

Un formulaire de consentement est joint. Vous pouvez le signer et nous le remettre lors de notre rencontre. Je vous remercie d'avance du temps accordé à notre demande.

Veuillez agréer mes sincères salutations.

Nadia Bouhend

ANNEXE 7.
CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE plurifacultaire) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (Janvier 2016) de l'UQAM.

Titre du projet:	Le rôle du concepteur dans la mise en œuvre du TOD : transformation des cultures professionnelles par la participation publique
Nom de l'étudiant:	Nadia BOUHEND
Programme d'études:	Maîtrise en études urbaines (profil avec mémoire)
Direction de recherche:	Florence PAULHIAC

Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission. Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.



Raoul Graf
Président du CERPE plurifacultaire
Professeur, Département de marketing

ANNEXE 8.

TABLEAU SYNTHÈSE DES FIRMES DANS LES TOD SÉLECTIONNÉS

	TOD Sélectionnés	Années	Firmes Conception	Professionnel de la Participation
PHASE I	Candiac	2012-2016	Lemay + DAA	Octane Stratégies
	Deux-Montagnes	2012-2015	BC2	BC2
	Saint-Hubert	2012-2013	AECOM	Leving Lab
	Mont-Saint-Hilaire	2015-2016	SM. Inc	Convercité
	Repentigny	2012-2016	BC2	BC2
PHASE II	Saint-Thérèse	2016-2017	BC2	BC2
	Chateauguay	2015-2016	AECOM	AECOM
	Cartier	2016-2018	Affleck De la riva	Convercité Ville de Laval
	De la Concorde	2016-2017	Affleck De la riva	Convercité Ville de Laval
	TOD Mc-Masterville	2015-2016	Apur, urbanistes conseil	Apur, urbanistes conseil

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adam, M. (2017). Concevoir l'urbain durable. De l'injonction généralisée aux réalisations standardisées, les concepteurs face à la normativité économique et technique. *Revue internationale d'urbanisme*(3), <http://riurba.net/Revue/concevoir-lurbain-durable-de-linjonction-generalisee-aux-realizations-standardisees-les-concepteurs-face-a-la-normativite-economique-et-technique/>.
- Adam, M., Laffont, G.H. et Seguin, L. (2015). Participation et mobilisations habitantes dans l'urbanisme durable: héritage des mouvements sociaux urbains ou évacuation du politique? *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 6(2).
- AGENCE, D.L.M. (2007). *Etude comparative des temps de déplacement selon les modes. Synthèse* : Mairie de Paris, Direction de la voirie et des déplacements.
- Albrechts, L. (2002). The planning community reflects on enhancing public involvement. Views from academics and reflective practitioners. *Planning Theory & Practice*, 3(3), 331-347.
- Arnstein, S.R. (1969). A ladder of citizen participation. *Journal of the American Institute of planners*, 35(4), 216-224.
- Ascher, F. (2002). Les principes d'un nouvel urbanisme. *Les débats sur la ville. Solidarité et renouvellement urbain propos sur la loi SRU*, Éditions Confluences, Bordeaux, 99-110.
- Ascher, F. (2008). *Les nouveaux principes de l'urbanisme*. La Tour d'Aigues : La Tour d'Aigues : Éditions de l'aube.
- Avellan-Hernandez, S. (2008). Pour une approche communicationnelle en urbanisme: application à la conduite de la conception du projet de design urbain.
- Bacqué, M.-H. et Gauthier, M. (2011). Participation, urbanisme et études urbaines. *Participations*(1), 36-66.

- Bailleul, H. (2008). Les nouvelles formes de la communication autour des projets urbains: modalités, impacts, enjeux pour un débat participatif. Analyse du rôle des images dans le débat participatif autour de deux projets urbains en France. *Métropoles*(3).
- Barbier, J.-M. et Galatanu, O. (2004). *Les savoirs d'action: une mise en mot des compétences?* : Editions L'Harmattan.
- Bassand, M. (2007). Métropoles et métropolisation. *Enjeux de la sociologie urbaine*, 15-32.
- Behrsin, I. et Benner, C. (2017). Contested spaces and subjectivities of transit: Political ecology of a bus rapid transit development in Oakland, California. *Journal of Transport Geography*, 61, 95-103.
- Berger, M. (2014). La participation sans le discours. *EspacesTemps. net. Travaux*, 15.
- Berke, P.R. (2002). Does sustainable development offer a new direction for planning? Challenges for the twenty-first century. *Journal of planning literature*, 17(1), 21-36.
- Bherer, L., Rhéaume, J., Parazelli, M. et Latendresse, A. (2006). La démocratie participative et la qualification citoyenne. *Nouvelles pratiques sociales*, 18(2), 24-38.
- Biau, V., Fenker, M., & Macaire, É. (2012). *Les métiers de l'architecture et de l'urbanisme à l'épreuve de l'implication des habitants et des usagers*. Journées de rencontre du Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme.
- Biau, V., Fenker, M. et Macaire, É. (2013). *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métiers et pratiques en question*.
- Biau, V. et Tapie, G. (2009). *La fabrication de la ville: métiers et organisations*.
- Blondiaux, L. (2008). Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique? *Raisons politiques*(2), 131-147.
- Blondiaux, L. (2017). *Le nouvel esprit de la démocratie-actualité de la démocratie participative*. : Le Seuil.

- Boarnet, M.G. et Crane, R. (2001). *Travel by design: The influence of urban form on travel.* : Oxford University Press on Demand.
- Bohl, C.C. (2000). New urbanism and the city: Potential applications and implications for distressed inner-city neighborhoods.
- Bonaccorsi, J. et Nonjon, M. (2012). «La participation en kit»: l'horizon funèbre de l'idéal participatif. *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*(79), 29-44.
- Bond, S. et Thompson-Fawcett, M. (2007). Public participation and new urbanism: a conflicting agenda? *Planning Theory & Practice*, 8(4), 449-472.
- Brenac, T., Reigner, H. et Hernandez, F. (2013). Centres-villes aménagés pour les piétons: développement durable ou marketing urbain et tri social? *Rech. Transp. Secur.*, 2013(04), 271-282.
- Buehler, R., Jung, W. et Hamre, A. (2015). Planning for Sustainable Transport in Germany and the USA: A Comparison of the Washington, DC and Stuttgart Regions. *International Planning Studies*, 20(3), 292-312.
- Callon, M., Lascoumes, P. et Barthe, Y. (2001). *Agir dans un monde incertain: essai sur la démocratie technique.* : Seuil.
- Calthorpe, P. (1993). *The next American metropolis: Ecology, community, and the American dream.* : Princeton architectural press.
- Camus, C., Durand, B., Fenker, M., Grudet, I. et Weber, B. (2010). Le projet architectural durable négocié. Pratiques, compétences, valeurs. *Rapport final pour le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et le PUCA, LET, ENSA Paris La Villette.*
- Casillo, I., Barbier, R., Blondiaux, L., Châteauraynaud, F., Fourniau, J., Lefebvre, R., Neveu, C. et Salles, D. (2013). *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation* : Paris, GIS Démocratie et Participation.
- Cervero, R., Ferrell, C. et Murphy, S. (2002). Transit-oriented development and joint development in the United States: A literature review. *TCRP research results digest*(52).

- Cervero, R., Murphy, S., Ferrell, C., Goguts, N. et Tsai, Y. (2004). Transit-oriented development in the United States: experiences, challenges, and prospects (Report No. 102). *Transit Cooperative Research Program, Washington, DC*.
- Chadoin, O. (2006). *Être architecte: les vertus de l'indétermination: de la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*. : Presses Univ. Limoges.
- Champy, F. (2012). Grand résumé de Nouvelle théorie sociologique des professions, Paris, Presses universitaires de France, 2011. Suivi d'une discussion par François Aballéa et Jean-François Orienne. *SociologieS*.
- CMM. (2005). Projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement. *Collin, Jean-Pierre (1982). Développement urbain et coût des services publics régionaux, Montréal, INRS-Urbanisation*.
- CMM. (2011). *Projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement*. : Montréal.
- CMM. (2012a). *Guide d'aménagement pour les aires de TOD* : Montréal.
- CMM. (2012b). *Un grand Montréal attractif, compétitif et durable*. : Communauté métropolitaine de Montréal.
- CMM. (2014). Plan métropolitain d'aménagement et de développement: Un grand Montréal attractif, compétitif et durable. *Page consultée le, 23*.
- CMM. (2017). *Rapport d'activités des Projets Novateurs TOD 2015-2016*. : Récupéré de http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20180412_Rapport2017.pdf.
- CMM. (2018). *Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD*. : Récupéré de <http://cmm.qc.ca/champs-intervention/amenagement/programmes-et-reglements-en-amenagement/projets-novateurs-tod/#programme>.
- Coit, K. (1985). *Le Savoir-Faire de la Participation Communautaire*. ft, 113 : December.

- Combe, L., Gariépy, M., Gauthier, M., Scherrer, F.P. et Scherrer, F. (2012). *Débattre pour transformer l'action urbaine: planification urbaine et développement durable à Grenoble, Lyon et Montréal.* : Les Presses de l'Univ. de Montréal.
- Cournoyer-Gendron, M. (2017). The Transit-Oriented Development Model in Montreal (Canada): Mobilizing a Concept and Negotiating Urban Development at the Local and Metropolitan Scale. *Environnement Urbain/Urban Environment*.
- Cuny, C. (2010). *La participation des habitants à la rénovation des grands ensembles de Marzahn (Berlin-Est) au début des années 1990* : Yves Michel.
- Damay, L. (2009). *Construire le politique au cœur de l'action publique participative: une analyse du budget participatif de la ville de Mons*. Thèse de doctorat en sciences politiques et sociales. Facultés
- Davodeau, H., Geisler, E., Montembault, D. et Leconte, L. (2013). La participation par les architectes et les paysagistes: vers une hybridation des pratiques? *Paysage versus architecture:(in) distinction et (in) discipline*, 171--184.
- Day, K. (2003). New urbanism and the challenges of designing for diversity. *Journal of Planning Education and Research*, 23(1), 83-95.
- Deboulet, A. (2012). Faire de l'écoute un élément clé du projet. *Cahiers de l'Institut d'Amenagement et d'Urbanisme de la Region d'Ile de France*(162), 125.
- Delpirou, A., Doulet, J.-F. et Zhuo, J. (2015). Coordonner urbanisme et transports collectifs: un référentiel à l'épreuve de la ville «made in China». *Flux*(3), 42-56.
- Dépelteau, F. (2010). *La démarche d'une recherche en sciences humaines: de la question de départ à la communication des résultats.* : De Boeck Supérieur.
- Dubost, F. (1985). Les nouveaux professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme. *Sociologie du travail*, 154-164.
- Dumbaugh, E. (2004). Overcoming financial and institutional barriers to TOD: Lindbergh Station case study. *Journal of Public Transportation*, 7(3), 3.
- Dupuy, G. (1999). La dépendance automobile. *Anthropos, Paris*, 62-69.

- Dushina, A., Paulhiac, F. et Scherrer, F. (2015). Le TOD comme instrument territorial de la coordination entre urbanisme et transport: le cas de Sainte-Thérèse dans la région métropolitaine de Montréal. *Flux*(2), 69-81.
- Faburel, G. (2013). L'habitant et les savoirs de l'habiter comme impensés de la démocratie participative. *Cahiers Ramau*(6), 31-53.
- Feudo, F.L. (2014). *Un scénario tod pour la région nord-pas-de-calais. Enseignements d'une modélisation intégrée transport-usage du sol*. Université Lille 1-Sciences et Technologies.
- Fezer, J. et Heyden, M. (2007). L'ambivalence de la participation et l'urbanisme situationnel. *Multitudes*(4), 83-90.
- Filion, P. et Kramer, A. (2012). Transformative metropolitan development models in large Canadian urban areas: The predominance of nodes. *Urban Studies*, 49(10), 2237-2264.
- Filion, P. et McSpurren, K. (2007). Smart growth and development reality: The difficult coordination of land use and transport objectives. *Urban Studies*, 44(3), 501-523.
- Fischler, R. (2003). Vers un nouvel urbanisme pour de nouveaux quartiers. Revue des nouveaux courants nord-américains en urbanisme et aménagement et de leurs possibilités d'application à Montréal. *Montréal, Office de l'Habitation*.
- Forester, J. (1987). Planning In the Face of Conflict: Negotiation and Mediation Strategies in local Land Use Regulation. *Journal of the American Planning Association*, 53(3), 303-314. doi: 10.1080/01944368708976450
- Forester, J. (2008). Participatory planning and the roots of planning for real: a profile of Tony Gibson. *Planning theory and Practice*, 9(1), 102-118.
- Fourcaut, A. (1989). Les cultures professionnelles dans l'urbanisme. *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 24(1), 114-116.
- Fung, A. (2000). Beyond and below the new urbanism: Citizen participation and responsive spatial reconstruction. *BC Envtl. Aff. L. Rev.*, 28, 615.

- Fung, A. (2006). Varieties of participation in complex governance. *Public administration review*, 66(s1), 66-75.
- Gagnon Pratte, F. (1993). Entrevue avec Phyllis Lambert. *Continuité*(56), 33-35.
- Gallez, C., Maulat, J., Roy-Baillargeon, O. et Thébert, M. (2015). Le rôle des outils de coordination urbanisme-transports collectifs dans la fabrique politique urbaine. *Flux*(3), 5-15.
- Garde, A.M. (2004). New urbanism as sustainable growth? A supply side story and its implications for public policy. *Journal of Planning Education and Research*, 24(2), 154-170.
- Gardesse, C. (2013). *Les acteurs en charge des projets urbains et la participation des habitants: entre prégnance et évolutions des pratiques et des codes culturels* : Editions de la Villette.
- Gardesse, C. (2015). The fraught 'menage à trois' of public actors, private players and inhabitants: Problems of participation in French urban development projects. *Urban Studies*, 52(16), 3035-3053.
- Gariépy. (2008). *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme [ressource électronique] : planification territoriale, débat public et développement durable*. *Canadian electronic library*. Montréal : Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Gariépy, M. et Gauthier, M. (2009). Le débat public en urbanisme à Montréal: un instrument de développement urbain durable? *Canadian Journal of Urban Research*, 18(1), 48-73.
- Gauthier, B. (2016). *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*. (6e édition.. éd.) : Québec, Québec : Presses de l'Université du Québec, [2016], ©2016.
- Gauthier, M., Gariépy, M. et Trépanier, M.-O. (2008). Renouveler l'aménagement et l'urbanisme. *Montréal, Presses de l'Université de Montréal*.
- Gauthier, M. et Paulhiac, F. (2008). Développement urbain durable, débat public et urbanisme à Grenoble. *Lyon et Montréal, Rapport PUCA, Montréal, Institut d'Urbanisme de Montréal, Université de Montréal*.

Ghorra-Gobin, C. (1989). *La planification aux Etats-Unis, questions de méthode. Interrogations des professionnels américains*. In Les Annales de la recherche urbaine (Vol. 44, No. 1, pp. 224-230). Centre de Recherche d'Urbanisme.

Ghorra-Gobin, C. (2011). Le New Urbanism, marqueur de fragmentation urbaine ? : Réflexions sur l'intentionnalité de nouvelles pratiques professionnelles et sur les représentations des résidents à l'heure du débat en faveur de la durabilité urbaine. *Cahiers de géographie du Québec*, 55(154), 75-88. doi: 10.7202/1006325ar *Érudit*. Récupéré de <http://id.erudit.org/iderudit/1006325ar>

Godbout, J. (1983). *La participation contre la démocratie*. : Éditions coopératives A. Saint-Martin.

Gourgues, G. (2010). *Le consensus participatif. Les politiques de la démocratie dans quatre régions françaises*. Université de Grenoble.

Grant, J.L. (2009). Theory and practice in planning the suburbs: Challenges to implementing new urbanism, smart growth, and sustainability principles. *Planning Theory & Practice*, 10(1), 11-33.

Grant, J.L. et Bohdanow, S. (2008). New urbanism developments in Canada: a survey. *Journal of Urbanism*, 1(2), 109-127.

Habermas, J. (1970). On systematically distorted communication. *Inquiry*, 13(1-4), 205-218.

Hamel, P. (1991). *Action collective et démocratie locale: les mouvements urbains montréalais*. : Montréal: Presses de l'Université de Montréal.

Hamel, P. et Jouve, B. (2006). *Un modèle québécois?: gouvernance et participation dans la gestion publique*. : PUM.

Hamel, P. et Tràn, C. (2000). Courant communicationnel et planification. Les pratiques des urbanistes dans le cadre des comités-conseil d'arrondissement de la Ville de Montréal. *LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DES RÉGIONS FRAGILES À L'ÈRE DES MUTATIONS GLOBALES*, 39.

Harvey, D. (2008). The right to the city.

- Hatzfeld, H. (2011). *Les légitimités ordinaires. Au nom de quoi devrions-nous nous taire?*
- Healey, P. (1992). Planning through debate: the communicative turn in planning theory. *The Town Planning Review*, 63(2), 143.
- Jacob, L. et Desage, F. (2015). Présentation: Les aménagements de la participation: design, innovation et controverses sociospatiales. *Lien social et Politiques*(73), 3.
- Jacobson, J. et Forsyth, A. (2008). Seven American TODs: Good practices for urban design in transit-oriented development projects. *Journal of Transport and Land Use*, 1(2), 51-88.
- Jacquier, C. (2008). *La gouvernance urbaine: entre complications et complexités, comment s'orienter?* Vers une Nouvelle Gouvernance des Territoires [intergroupe du Parlement européen Urban-Logement]. : Urbact. eu.
- Jones, P.B., Petrescu, D. et Till, J. (2013). *Architecture and participation*. : Routledge.
- Kaufmann, V., Joye, D., Sager, F. et Ferrari, Y. (2003). *Coordonner transports et urbanisme*. : PPUR presses polytechniques.
- Lacaze, J.-P. (2007). L'urbanisme participatif. *Que sais-je?*, 4(2524), 51-66.
- Laliberté, P. (2002). Un développement urbain pour réduire concrètement la dépendance à l'automobile. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 3(2).
- Lascoumes, P. et Le Galès, P. (2004). *Gouverner par les instruments*. : Presses de Sciences po.
- Lascoumes, P. et Le Galès, P. (2005). Introduction: L'action publique saisie par ses instruments. Dans *Gouverner par les instruments* (p. 11-44) : Presses de Sciences Po (PFNSP).
- Lavadinho, S. et Pini, G. (2005). Développement durable, mobilité douce et santé en milieu urbain. *Développement Urbain Durable*.

- Lavadinho, S. et Winkin, Y. (2004). Quand les piétons saisissent la ville. Éléments pour une anthropologie de la marche appliquée à l'aménagement urbain. *Médiation et Information*(21), 33-41.
- Lazzeri, Y., Chiappero, M., Mésini, B., Martine, P. et Chiappero, F. (2015). *Paysage et développement durable: à la recherche d'une participation créative*. Pole développement durable et territoires méditerranéens-CERIC-DICE-UMR 7318
- Le Gales, P. (1995). Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine. *Revue française de science politique*, 45(1), 57-95.
- le Maire, J. (2013). Arpenter, guider, jalonner. La marche, outil des processus participatifs en architecture et urbanisme du XXe siècle. *CLARA*(1), 133-148.
- Lefebvre, H. (1967). Le droit à la ville. *L'Homme et la société*, 6(1), 29-35.
- Levy, A. (2006). Quel urbanisme face aux mutations de la société postindustrielle? *Esprit*(11), 61-75.
- Lewis, P., Barcelo, M., Larrivée, C. et Gill, D. (2002). Améliorer la mobilité en aménageant autrement, Examen du potentiel des mesures et stratégies pour améliorer la mobilité entre Montréal et la rive sud. *étude pour le compte de la CAMMRS, Montréal*.
- Litman, T. (2005). Land use impacts on transport: How land use factors affect travel behavior.
- Mabey, P. (2007). PARTICIPER-Le concepteur, coeur de la coproduction du projet. *Architecture d'aujourd'hui, L'*(368), 42.
- Macaire, E. (2009). Des architectes à l'épreuve de la participation. *Ville éphémère, ville durable. Nouveaux usages, nouveaux pouvoirs, éd. de l'Oeil d'Or, Paris*.
- MAMOT. (2010) *Guide La prise de décision en urbanisme*. de <https://www.mamot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/acteurs-et-processus/mecanismes-de-consultation-publique-en-matiere-damenagement-du-territoire-et-durbanisme/>

- Mamou, K. (2012, October). «*Echange autour du projet urbain: techniques d'animations et dispositions des acteurs*». Deuxième journée doctorale sur la participation du public et la démocratie participative.
- Mamou, K. (2015). *L'échange autour du projet urbain: quels savoirs partagés?* Paris 10.
- Matthey, L. (2014). L'urbanisme qui vient. *Cybergeo. European Journal of Geography*.
- Matthey, L. et Mager, C. (2016). La fabrique des urbanistes. Une identité professionnelle controversée? *Cybergeo: European Journal of Geography*.
- Maubant, P., Roger, L. et Lejeune, M. (2013). Déprofessionnalisation. *Recherche et formation*(72), 89-102.
- Maulat, J. (2016). *Planifier et produire le Transit-oriented Development dans les banlieues du Grand Montréal*. Observatoire Ivanhoé Cambridge du développement urbain et immobilier-Université de Montréal.
- Maulat, J., Paulhiac Scherrer, F. et Scherrer, F. (2018). Les projets novateurs de Transit-oriented development dans le Grand Montréal: conception, mise en œuvre et effets d'un nouvel instrument d'urbanisme. *Métropoles*(23).
- Milan, B.F. (2016). How participatory planning processes for transit-oriented development contribute to social sustainability. *Journal of Environmental Studies and Sciences*, 6(3), 520-524.
- Mu, R. (2013). Transit-Oriented Development in China: How can it be planned in complex urban systems?
- Mueller, E.J. et Dooling, S. (2011). Sustainability and vulnerability: integrating equity into plans for central city redevelopment. *Journal of Urbanism: International Research on Placemaking and Urban Sustainability*, 4(3), 201-222.
- Nez, H. (2011). Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris. *Sociologie*(4), 387.
- Nez, H. (2012). II. Les savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif: regards croisés sur les expériences de Paris et Cordoue. *Annuaire des Collectivités Locales*, 32(1), 801-811.

- Nez, H. (2013). *Les savoirs et savoir-faire des professionnels face à la participation: entre aptitude au dialogue et communication graphique.*
- Niwa, N. (2010). Projets de quartiers durables: de l'intention à la réalisation. *Natures Sciences Sociétés*, 18(2), 206-208.
- Nonjon, M. (2005). Professionnels de la participation: savoir gérer son image militante. *Politix*(2), 89-112.
- Nonjon, M. (2006). *Quand la démocratie se professionnalise: enquête sur les experts de la participation.* Lille 2.
- Nonjon, M. (2012). De la «militance» à la «consultance»: les bureaux d'études urbaines, acteurs et reflets de la «procéduralisation» de la participation. *Politiques et management public*, 29(1), 79-98.
- Ouellet, M. (2006). Le smart growth et le nouvel urbanisme: synthèse de la littérature récente et regard sur la situation canadienne. *Cahiers de géographie du Québec*, 50(140), 175-193.
- Paulhiac Scherrer, F., Maulat, J. et Bouhend, N. (2019). *Le rôle de la participation publique dans la mise en œuvre des TOD : controverses, enjeux orphelins et différenciation des projets.* Chaire de Recherche-innovation en stratégies intégrées Transports-Urbanisme de l'ESG UQAM, In.SITU.
- Pinson, D. (1993). *Usage et architecture.* : L'Harmattan.
- Pinson, D. (2004). L'Urbanisme: une discipline indisciplinée? *Futures*, 36(4), 503-513.
- Poupart, J., 1944- éd. . (1997). *La recherche qualitative enjeux épistémologiques et méthodologiques.* Montréal : Montréal G. Morin.
- Pyatok, M. (2000). Comment on Charles C. Bohl's "New urbanism and the city: potential applications and implications for distressed inner-city neighborhoods"—the politics of design: The new urbanists vs. the grass roots.

- Quivy, R. (1995). *Manuel de recherche en sciences sociales*. (Nouv. éd. éd.). Paris : Paris Dunod.
- Roudil, N. et Macaire, É. (2013). Participation et démarches innovantes: méthodes, postures et compétences. *Cahiers RAMAU*(6), 267-314.
- Roux, J.-M. et Tixier, N. (2010). Paroles données, paroles rendues: la fabrique de la ville à l'épreuve des usages. *Vies des villes, trimestriel de l'architecture et de la ville*(16), pp. 84-88.
- Roy-Baillargeon, O. (2015). L'approche du Grand Montréal face au TOD: quand «appropriation locale» rime avec «dilution radicale». *Meunier-Chabert M. (sous la direction de), Articulier urbanisme et transport: les contrats d'axe français à la lumière du TOD, Lyon: CEREMA*, 92-102.
- Roy-Baillargeon, O. (2016). La planification métropolitaine et le transit-oriented development (TOD): les nouveaux instruments de la gouvernance du Grand Montréal.
- Roy-Baillargeon, O. (2017). Le TOD contre la ville durable? Utiliser le transport collectif pour perpétuer le suburbanisme dispersé dans le Grand Montréal. *Environnement Urbain/Urban Environment*.
- Rui, S. (2004). *La démocratie en débat: les citoyens face à l'action publique*. : Armand Colin.
- Savoie-Zajc, L. (1997). L'entrevue semi-dirigée in Gauthier B. *Recherche-sociale: de la problématique à la collecte des données*, 3.
- Schiff, S. (2009). Les TOD dans la région de Montréal: la demande et les barrières à l'offre.
- Schuman, T., & Audureau, M. (1989). *La réhabilitation de la ZUP de Perseigne à Alençon. Participation, prise de pouvoir et urbanisation*. In *Les Annales de la Recherche Urbaine* (Vol. 44, No. 1, pp. 40-48). Centre de Recherche d'Urbanisme.
- Semmoud, N. (2006). *La réception sociale de l'urbanisme*. : L'Harmattan.

- Simard, L. et Fourniau, J.-M. (2007). Ce que débattre nous apprend. Éléments pour une évaluation des apprentissages liés au débat public. *Le débat public: une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 318-331.
- Sintomer, Y. (2008). Du savoir d'usage au métier de citoyen? *Raisons politiques*(3), 115-133.
- Stickells, L. (2011). *The right to the city: rethinking architecture's social significance* : Taylor & Francis.
- Tan, R., Liu, Y., Liu, Y., He, Q., Ming, L. et Tang, S. (2014). Urban growth and its determinants across the Wuhan urban agglomeration, central China. *Habitat International*, 44, 268-281.
- Thévoz, L. et Dekkil, G. (2009). *Les dimensions sociales des projets de mutation des friches urbaines: négociation, participation et mixité sociale* : Rapport de synthèse et étude de cas.
- Thomas, R. et Bertolini, L. (2014). Beyond the case study dilemma in urban planning: using a meta-matrix to distil critical success factors in transit-oriented development. *Urban Policy and Research*, 32(2), 219-237.
- Thomas, R. et Bertolini, L. (2017). Defining critical success factors in TOD implementation using rough set analysis. *Journal of Transport and Land Use*, 10(1), 139-154.
- Thomas, R., Pojani, D., Lenferink, S., Bertolini, L., Stead, D. et van der Krabben, E. (2018). Is transit-oriented development (TOD) an internationally transferable policy concept? *Regional Studies*, 52(9), 1201-1213.
- Tremblay-Racicot, F. et Mercier, J. (2014). Intégration des transports et de l'aménagement du territoire au niveau métropolitain à Toronto et à Chicago: Perspectives de gouvernance verticale et horizontale. *Cahiers de géographie du Québec*, 58(164), 213-232.
- Tribout, S. (2013). Quels freins à la participation des habitants du point de vue des concepteurs? *Cahiers RAMAU*(6).
- Urbanism, C.f.t.N. (2000). Charter of the new urbanism. *Bulletin of Science, Technology & Society*, 20(4), 339-341.

- Verdeil, É. (2008). Nora Semmoud, La réception sociale de l'urbanisme. *Géocarrefour*, 83(1), 24.
- Verhage, R. et Leroy, M. (2015). Développement urbain durable : Comment apprendre des expériences d'écoquartiers ? *Géocarrefour*, 89(vol. 89/4), 235-245. doi: 10.4000/geocarrefour.9558
- Verpraet, G. (1988). EXPERTS ou MÉDIATEURS?: Les Professionnels de l'urbanisme. *Les Annales de la recherche urbaine*.
- Vodoz, L. et Ruzicka-Rossier, M. (2010). *De la participation des «profanes» aux démarches d'urbanisme*.
- Vodoz, L., Thévoz, L. et Faure, P. (2013). *Les horizons de la gouvernance territoriale*. : PPUR Presses polytechniques.
- Yang, K. et Pojani, D. (2017). A decade of transit oriented development policies in Brisbane, Australia: development and land-use impacts. *Urban Policy and Research*, 35(3), 347-362.
- Zetlaoui-Léger, J. (2012). *Urbanisme participatif*.